

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 22 février 2021 à 19h30

à La Salle de La Marelle

Président : M. Basso Pierre-Alain, Groupe Débat

Secrétaire du
procès-verbal : Mme Houlmann Lorrie, vice-chancelière municipale

Invités : M. Rindlisbacher Yann, bureau ATB (dès 19h30)
M. Rousseil Nicolas, chargé de projets aux STT (dès 19h30)

M. Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette première séance de l'année 2021 en tenant les propos suivants : « Bonsoir à toutes et à tous, je salue particulièrement Monsieur le maire, les membres du Conseil municipal, les membres du Conseil général ainsi que les représentants de la presse. Je salue les invités, M. Yann Rindlisbacher du bureau ATB SA et M. Nicolas Rousseil, chargé de projets aux STT. Comme vous avez pu le lire et en prendre connaissance, notre séance de ce soir, pour des questions sanitaires, n'est pas ouverte au public. Espérons que cela change rapidement.

Mesdames, Messieurs, c'est avec un grand plaisir que j'ouvre la première séance du conseil général de l'année 2021.

Toutefois, et cela n'aura échappé à personne, les conditions de cette rencontre et certainement de celle à venir seront encore fortement impactées par le ou les Coronavirus. La situation sanitaire que nous vivons depuis environ une année, a eu, et probablement aura encore un impact profond sur chacun d'entre nous, aussi bien au niveau personnel, familial que professionnel. La société entière a été ébranlée et continue de l'être, parfois même au niveau de certaines valeurs qui semblaient pourtant acquises.

Nous tous en tant que représentants de la population tramelote, nous devons veiller à bien garder cela en tête dans chacune de nos discussions et décisions à venir.

Je tiens ici à relever que toutes les personnes qui peuplent notre village, notre canton, la Suisse et bien au-delà de nos frontières, ont su faire preuve d'ingéniosité, d'inventivité pour surmonter certains obstacles, qui, il y a peu, nous paraissaient encore insurmontables. Preuve que l'intelligence humaine, si elle est bien utilisée, et dans une vision communautaire, peut nous permettre de réaliser de grandes et belles choses même durant cette période compliquée.

Mais soyons positifs, et souhaitons que des mots trop souvent utilisés en 2020 disparaissent peu à peu de notre langage courant. Fini les : aussi vite que possible, confinement, distanciation, quarantaine, test PCR, Apéro par vidéo conférence et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive. Espérons donc, que rapidement des solutions soit apportées pour que nous puissions retrouver toutes et tous une vie la plus normale possible. Tout en n'oubliant pas, car, malheureusement nous avons bien souvent une mémoire très sélective, de rester humbles et raisonné par rapport à notre planète et à la nature.

Nous avons une chance énorme en Suisse, nos institutions politiques et publiques ont toujours pu fonctionner, et continuent de le faire malgré les difficultés. C'est une chance, mais c'est également pour nous toutes et tous une responsabilité. Mais ne restons surtout pas bloqués sur le mot responsabilité, car je suis certain que durant cette année

2021 nous aurons la possibilité de faire avancer notre village par le biais de projets novateurs et avec une vision sur le long terme. Et si en plus, il nous est possible d'inclure les jeunes dans nos projets et dans nos discussions nous en sortirons grandis et avec une vision d'avenir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année 2021 fructueuse et une bonne première séance du Conseil général. Et je vous remercie pour votre engagement et votre attention ».

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Lauber Swenn, UDC
Mme Favre Nicole, PS

Sont non excusés :

M. Maire Raphaël, PLR
M. Dufaux Adrien, PS

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 14 septembre 2020 et du 16 novembre 2020

I. **Décisions**

5. Règlement de police administrative, révision partielle
6. Règlement pour l'octroi de subsides communaux à la formation et à la réinsertion professionnelle, révision partielle
7. Réfection de la Rue des Prés (1 à 23), remplacement de la conduite principale d'eau potable, adaptation des réseaux souterrains d'eaux usées et d'électricité, demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'955'000.- TTC, préavis du Conseil général au corps électoral
8. Vente de la parcelle communale no 3312 à l'entreprise Soprod SA pour un montant de CHF 286'980
9. Rapport 2020 de la commission de gestion

II. **Projets en cours du Conseil municipal**

10. Informations

III. **Divers**

11. Résolutions
12. Motions – postulats
13. Interpellations
14. Petites questions
15. Correspondance au Conseil général
16. Renouvellement des infrastructures IT, décompte final

17. Immeuble Grand-Rue 106 (Hôtel de Ville), assainissement des archives et caves situées au sous-sol, crédit d'engagement de CHF 143'418.70.- TTC, décompte final
 18. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 14 septembre 2020 et du 16 novembre 2020

M. Vincent Vaucher, PS (Pour une traversabilité du village sur l'axe Nord - Sud)

Réponse de M. Christophe Gagnebin, CM : « Le Conseil municipal répond comme suit à l'interpellation de M. Vaucher :

- Le Conseil municipal est convaincu de la nécessité de promouvoir la mobilité douce et d'en assurer une meilleure sécurité. Diverses études ont été réalisées ou sont en passe de l'être (notamment le rapport CITEC sur la sécurité des cheminements piétonniers des écoliers ou encore la mise en valeur des traverses piétonnières en collaboration avec le Parc Chasseral). Il a également décidé de l'élaboration d'un Plan directeur de la mobilité douce qui devrait notamment permettre une synthèse des études déjà réalisées et l'élaboration d'une série de mesures concrètes. Ajoutons encore que les travaux réalisés à la Rue Crêt-George ou prévus à la Rue des Prés tiennent compte des exigences liées à la sécurité des piétons.
- Le Conseil municipal est particulièrement conscient des dangers liés au trafic sur la Grand-Rue, notamment dans le secteur de la Place du 16-mars. Il partage l'analyse de l'interpellateur quant aux risques que l'augmentation des différents trafics (motorisés, y compris poids lourds, cycliste et piétonnier) fait courir aux usagers les plus fragiles dans un secteur où il est particulièrement difficile d'avoir une vision globale, ce d'autant plus que la vitesse de certains automobilistes n'est pas toujours adaptée.
- Une première étude est en cours concernant les carrefours Rue des Moulins / Combe-Aubert/Pont de la Formation qui pourrait déboucher sur des mesures concrètes de modération du trafic dans ce secteur.
- Concernant la Place du 16-mars, des améliorations modestes ont été apportées voici quelques années avec un certain resserrement de l'artère principale permettant aux automobilistes arrivant par la Rue de la Printanière ou par la rue Virgile-Rossel d'avoir une visibilité quelque peu améliorée du trafic sur l'artère principale. A la même occasion a été mise en vigueur une interdiction de tourner à droite pour le trafic motorisé montant. Des mesures complémentaires (ralentissements, flux du trafic), nécessitant des investigations complémentaires, devront cependant être prises, d'entente avec les autorités cantonales compétentes, avec lesquelles des négociations devraient être menées prochainement.
- Enfin, notons qu'un éventuel développement du secteur Rue Haute / Champ-de-Foire impliquerait l'élaboration d'un plan de quartier qui devrait intégrer également ce tronçon de la Grand-Rue. »

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Jean-Philippe Joubert, PS (Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires)

Réponse de Mme Carine Bassin, CM : « Cette interpellation n'a laissé personne indifférent, d'autant que la réflexion était déjà entamée entre le dicastère des bâtiments et les responsables des écoles. La travailleuse sociale en milieu scolaire, Mme Scholl-Axt et un enseignant de travaux manuel, M. Chopard, nous ont rejoints pour élaborer un projet. Dans la mesure du possible, nous avons envie d'utiliser des matériaux écologiques, tout en respectant les normes d'hygiène imposées dans un bâtiment public. L'idée des boîtes en bois a été abandonnée pour des raisons d'hygiène. Mme Scholl-Axt s'occupera de passer dans les classes et sensibilisera les élèves à cette problématique. Ce projet est en passe d'être réalisé avec la pose, d'ici à fin février, d'une douzaine de boîtes dans les w-c filles de l'école secondaire et également d'une douzaine de boîtes pour les écoles primaires. Une collaboration entre les concierges, les secrétariats des écoles ou les directions et les travailleurs sociaux en milieu scolaire doit être instituée pour le remplissage des boîtes. Un bilan sera fait d'ici maximum une année pour évaluer le bien-fondé et l'utilisation de ces boîtes. »

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat (Mise en œuvre de la motion concernant Valforêt SA, Où en est-on ?)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : « Il est admis que la gestion de la forêt doit être administrée dans une logique de développement durable de manière à maintenir sa diversité biologique, sa productivité, sa capacité de régénération et sa capacité à satisfaire ses fonctions écologiques, économiques et sociales. Dans le but de clarifier le processus de contrôle de la SA par l'autorité politique, de préciser les tâches et activités de la SA et de formuler les objectifs de la politique forestière demandés par la motion, le Conseil municipal a accepté :

1. de mettre à jour les directives communales relatives à la planification sylvicole des forêts de la Municipalité de Tramelan 2011-2029 (annexe 1, modifications en rouge) en précisant les objectifs de l'art. 6.1 des lignes directrices de Valforêt SA ;
2. d'établir un mandat de prestation entre la Municipalité et Valforêt SA pour les tâches de gestion forestière (annexe 2) selon les dispositions mentionnées dans la convention entre actionnaires de la société et les lignes directrices de gestion de Valforêt.

L'établissement et respectivement la mise à jour de ces deux documents constituent la réponse apportée à la motion. La révision des directives relatives à la planification sylvicole 2011-2019 devra toutefois encore être approuvée après-coup par la Division forestière cantonale. Le Conseil municipal a veillé à ce que ces actes ne contredisent pas les statuts, convention d'actionnaires et lignes de gestion signés par toutes les parties. »

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, ne se prononce pas sur le contenu de la réponse mais il indique que selon l'article 35 al. 5 du règlement du Conseil général, la réponse peut être discutée si dix conseillers généraux sont en accord avec cette demande.

Au vote, le Conseil général accepte par vingt voix favorables l'ouverture de la discussion.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, remercie le Conseil municipal pour la réponse. Un doute persiste : si l'Office des Forêts n'approuve pas le document, quel serait la suite ? Il souhaite l'avis du Conseil général et du Conseil municipal.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rappelle qu'il s'agit d'une motion acceptée il y a deux ans. Il constate que la réponse à la présente a demandé beaucoup de temps pour un tel document et semble peu fournie. La Commission agricole a-t-elle été consultée dans l'établissement de ce contrat de prestation ?

M. Pierre Sommer, CM, s'en excuse, la réponse a en effet été donnée début janvier 2020, mais elle s'est perdue. C'est comme ça avec l'informatique, dit-il !

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, demande au Conseil municipal d'informer le Conseil général dès que la décision sera prise par l'Office des Forêts et le cas échéant de revenir avec une proposition si celle-ci est refusée. Il relève le bon travail de Valforêt SA et notamment du garde-forestier, mais fait part de méfiance envers les Offices cantonaux, parfois pointilleux.

M. Philippe Augsburger, maire, annonce qu'il est difficile d'anticiper la réponse de l'Office des Forêts. Le Conseil municipal veillera à rapporter la décision et fera en sorte d'anticiper la suite des événements pour faire en sorte que tout se déroule bien.

I. DECISIONS

5. Règlement de police administrative, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Philippe Augsburger, maire, n'a rien à ajouter sur cet élément.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il propose de passer le règlement à l'examen, article par article modifié ou nouveau.

L'article 6 ne suscite aucun commentaire ainsi que les articles. 10 bis al. 1 et 2 jusqu'à la lettre c).

M. Olivier Cuche, UDC, constate à l'article 10 bis al. 2 d) que le stationnement longue durée est soumis à autorisation. Plusieurs communes se sont fait surprendre avec ce genre d'articles qui sont inscrits dans une base légale. C'est le cas de l'OCR qui stipule que celui qui voulait stationner son véhicule pendant la nuit plusieurs fois devait demander une autorisation à la commune. Cet article a disparu en 2016. Actuellement, si un véhicule se parque, que veut dire longue durée : un jour, dix jours ? Il relève un problème d'interprétation. Il propose de modifier le texte par « celui qui pour la durée de plus de quatorze jours laisse régulièrement son véhicule au même endroit d'une place de parc ou d'une voie publique ». Il ajoute que la majorité des citoyens respecteront la règle mais qu'une minorité ne l'appliquera pas. Une précision doit être faite afin de lutter contre les véhicules ventouses, qui sont à la mode, dit-il.

M. Philippe Augsburger, maire, comprend le sens de l'adjonction de M. Cuche. Cependant, ceci lui semble difficilement applicable. Pour cause, il s'agit de contrôles périodiques alors même que l'administration contrôle ces véhicules parkés sur de trop longues durées. « Nous faisons appel au bon sens et au pragmatisme plutôt qu'à la sanction et à la contravention ». Il se dit dubitatif face à cette proposition.

M. Olivier Cuche, UDC, précise qu'il n'y a pas besoin de contrôle, il s'agit d'avoir un moyen contre les quelques personnes qui ne se tiennent pas à cette règle. Un moyen contre l'abus.

M. Cristian Hasler, PS, demande un complément d'information tout en comprenant bien le sens de la démarche : éviter qu'un véhicule ne stationne trop longtemps sur une place de parc unique, cas pour lequel on n'a pas de définition précise quant à la signification du terme « longue durée ». Comment tourner la phrase afin que celle-ci ne soit pas contraignante par rapport à des personnes qui parquent tous les soirs jusqu'au matin sur la même place de parc blanche. Une différenciation doit être faite entre un véhicule qui ne bouge pas durant deux semaines et reste immobile et un véhicule qui parque tous les soirs mais la place de parc reste disponible.

M. Olivier Cuche, UDC, répond que ceci est effectivement tourné comme ça dans la phrase.

M. Olivier Cuche, UDC, rappelle la phrase aux membres du Conseil général « celui qui pour la durée de plus de quatorze jours laisse régulièrement son véhicule au même endroit d'une place de parc ou d'une voie publique ».

Mme Audrey Chatelain, PS, constate que la phrase telle que mentionnée laisse penser que les personnes qui s'absenteront et reviendront régulièrement sur la même place de parc seront alors considérées comme des personnes qui utilisent de façon accrue le domaine public. Cette phrase doit être modifiée de sorte qu'elle soit comprise pour une période de quatorze jours sans utiliser le terme « régulièrement » qui laisse la possibilité d'interpréter les aller et retour d'un véhicule et l'utilisation accrue du domaine public.

M. Olivier Cuche, UDC, suggère d'enlever le terme « régulièrement ».

Mme Audrey Chatelain, PS, propose de remplacer ce terme par « consécutif ».

M. Olivier Cuche, UDC, reformule la phrase : « celui qui pour la durée de plus de quatorze jours consécutifs laisse son véhicule au même endroit d'une place de parc ou de la voie publique ».

Le président propose de modifier la procédure et de voter le contenu des articles, article par article.

Article 6 : unanimité

Article 10 bis al 1 et 2 a) à c) : unanimité

Article 10 bis al. 2 d) :

Amendement de M. Olivier Cuche, UDC, 32 voix favorables et 1 abstention.

Le nouvel art. 10 bis al. 2 d) est formulé comme suit : « Celui qui pour la durée de plus de quatorze jours consécutifs laisse son véhicule au même endroit d'une place de parc ou de la voie publique » : unanimité.

Article 10 bis al. 2 e) et al. 3 et 4 : unanimité

Article 14 al. 2 : unanimité.

Article 16 al. 3 : unanimité.

Article 17 : unanimité.

Article 27 : 32 voix favorables et 1 abstention.

Article 31 : unanimité.

Article 36 al 3 et 36 bis (nouveau) : unanimité.

Article 41 : unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, la révision partielle du règlement de police administrative, sous réserve du référendum facultatif (articles 6, 10bis al. 1 et 2, 10bis al. 3 et 4 (nouveaux), 14 al. 2, 16 al. 3, 17, 27, 31, 36 al. 3, 36bis (nouveau), 41, y compris l'amendement à l'art. 10 bis 2 d).

6. Règlement pour l'octroi de subsides communaux à la formation et à la réinsertion professionnelle, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Mme Karine Voumard, CM, précise que sous l'art. 3 al. 2 « le domicile légal en matière de subsides de formation se trouve au domicile du détenteur de l'autorité parentale », on parle de personne mineure.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il propose de passer le règlement à l'examen, article par article modifié ou nouveau.

Mme Audrey Chatelain, PS, indique que pour l'art. 3 al. 2, il se peut dans de rares cas, que l'autorité parentale soit totalement retirée aux parents. Sous cette éventualité, prévoir non pas sous la forme « du siège de l'autorité tutélaire compétente » mais introduire « l'autorité de protection de l'enfance », qui finalement, interviendrait et traiterait le dossier, respectivement qui obtiendrait la compétence de décider pour l'enfant.

Mme Karine Voumard, CM, annonce devoir se renseigner sur ce point. Elle relève qu'il est inscrit « du détenteur de l'autorité parentale » et non des parents. Ce qui peut signifier par exemple un curateur, c'est un terme générique.

M. Ramseyer Franck, PS, rebondit sur la précision qu'il s'agit d'un enfant mineur à l'art. 3, al. 2. Il serait judicieux d'ajouter « le domicile légal en matière de subsides de formation pour un enfant mineur ». C'est en lien avec l'art. 9 (nouveau).

M. Cristian Hasler, PS, revient sur le sujet et émet des hypothèses. Si le service social fusionne avec le SSRT et si l'autorité du SSRT se trouve à Tavannes, que se passe-t-il dans ce cas-là ?

Mme Karine Voumard, CM, rappelle que ce règlement reste communal.

M. Cristian Hasler, PS, demande si les détenteurs de l'autorité parentale pourraient être à Tavannes dans ce cas-là ?

Mme Karine Voumard, CM, répond que la commune de Tramelan peut attribuer les subsides de formation pour les habitants de Tramelan uniquement. C'est la commune qui fixe le règlement et non le Service social. En l'état actuel, c'est le Service social qui l'applique mais la décision est toujours au Conseil municipal de Tramelan.

M. Cristian Hasler, PS, ajoute que pour que cela s'applique, un enfant mineur doit avoir le détenteur de son autorité sur le territoire tramelot. Si Tramelan fusionne avec le SSRT son autorité pourrait être détenue dans une commune autre que Tramelan, est-ce que ça s'applique encore ?

Mme Karine Voumard, CM, indique que la commune sera obligée de modifier le règlement en fonction. Actuellement, il est géré par le Service social de Tramelan et à ce moment-là il s'agira d'un service régional.

M. Cristian Hasler, PS, suggère de modifier et porter un terme générique à l'article qui dise « sous l'égide de la Commune de Tramelan ou de ses services associés, cela s'applique toujours ».

Mme Karine Voumard, CM, relève que tout le règlement devra être modifié car pour le moment c'est le service social qui est mandaté pour vérifier.

M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, indique que cette question ne concernerait pas l'avenir et la fusion des services. Aujourd'hui, l'APEA peut nommer un curateur/trice qui ne réside pas dans la commune. A partir du moment où cette personne devient détentrice de l'autorité parentale elle n'habite pas la commune et finalement cela échapperait au règlement. De dire que le domicile légal en matière de subsides se trouve au domicile du détenteur de l'autorité parentale dans la majorité des cas cela fonctionnera, on risque parfois d'être confronté à une situation délicate à gérer.

Mme Karine Voumard, CM, précise que le document n'a pas été utilisé depuis vingt ans et avant cela, une fois.

Le président demande aux intervenants de bien vouloir formuler la demande de modification concrète et fait voter une motion d'ordre qui est acceptée à l'unanimité.

A l'issue de l'interruption de séance, à 20h20, M. Marc Sifringer, PS, propose la suppression de l'art. 3 al. 2 : unanimité.

Le président passe le règlement en revue, article par article modifié ou nouveau. Comme personne ne réagit ils sont acceptés tacitement.

Remarque de la secrétaire : L'article 2 al. 1 et 2 a été traité au début du processus. Il n'a pas été accepté au vote mais est supposé adopté.

Article 4 al. 1 et 2 : acceptés tacitement.

Article 5 al. 1, 3 et 4 : acceptés tacitement.

Article 7 al. 1 (nouveau) et 2 : acceptés tacitement.

Article 9 al. 1 et 2 (nouveaux) : acceptés tacitement.

Article 10 (nouveau) : accepté tacitement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet accepté tacitement.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité, la révision partielle du règlement pour l'octroi de subsides communaux à la formation et à la réinsertion professionnelle (éventuellement avec les amendements apportés), sous réserve du référendum facultatif (articles 2 al. 1 et 2, 3 al. 2, 4 al. 1 et 2, 5 al. 1, 3 et 4, 7 al. 1 (nouveau) et 2, 9 al. 1 et 2 (nouveaux), 10 (nouveau)).

7. Réfection de la Rue des Prés (1 à 23), remplacement de la conduite principale d'eau potable, adaptation des réseaux souterrains d'eaux usées et d'électricité, demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'955'000.- TTC, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Mathieu Chaignat, CM, précise que la rénovation de ce tronçon de la Rue des Prés répond à la planification des grands travaux des réseaux communaux. Cette planification se base sur l'état des conduites d'eau potable et le programme de renouvellement dans le cadre du Plan général d'alimentation en eau (PGA) dont la Rue Virgile-Rossel puis le Crêt-Georges relevaient également.

Techniquement, on peut véritablement parler d'urgence à remplacer la conduite principale d'eau potable dans ce secteur compte tenu des nombreuses fuites survenues ces dernières années. Lors de l'établissement du projet concernant le réseau électrique, il s'est avéré qu'il était peu opportun de s'arrêter uniquement au tronçon prévu. En effet, la suppression de la ligne aérienne électrique implique inévitablement une nouvelle distribution Basse tension d'un secteur plus large, incluant le chemin des Otaux et une partie complémentaire de la Rue des Prés.

Les montants inscrits à l'origine au plan financier ont dû être adaptés. Pour rappel, le plan financier est un instrument de travail du Conseil municipal qui peut être adapté en tout temps. Les travaux ont été ainsi planifiés sur deux ans, aussi pour des raisons techniques. La politique de renouvellement des réseaux communaux, eau potable, électricité, égouts est suivie avec assiduité depuis plusieurs années. Ce projet s'inscrit dans cette droite ligne. Il n'a absolument rien d'extraordinaire et le projet ne propose aucun luxe. A noter encore que la sécurisation de la traversée piétonne des Otaux est recommandée dans le rapport sur les chemins écoliers (CITEC). Ledit rapport et l'analyse des mobilités sont ainsi systématiquement considérés par les Services techniques dans la planification des chantiers.

M. Chaignat remercie le bureau ATB, auteur du projet et le personnel des services techniques, en particulier Nicolas Rousseil, coordinateur du projet, pour leur travail efficace.

M. Chaignat laisse ensuite la parole à M. Yann Rindlisbacher, du bureau ATB, le soin de présenter le projet. Les slides projetés sont annexées au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, revient sur les précisions de M. Chaignat qui a souligné que le plan financier est un outil du Conseil municipal et qu'effectivement ce dernier a le droit de le modifier à souhait ou de l'inverser dans les priorités par rapport à des facteurs externes. Ce qui dérange, c'est que le budget a été voté au mois de novembre dans lequel cet objet était inscrit et en finalité le projet présenté coûte le double de ce qui a été budgétisé. Quand cela devient du long terme avec un projet modifié, on peut comprendre que ça évolue de plus en plus. Cependant, le délai était relativement restreint entre le passage du budget sur lequel les chiffres ont été votés. La CoFi a travaillé sur la base d'un chiffre d'un million et trois mois plus tard, le projet coûte deux millions. Il souhaite savoir comment le Conseil municipal l'a travaillé et comment ce million a été retravaillé sur le plan financier initial.

M. Philippe Augsburger, maire, répond que l'on peut s'étonner de cette grande différence. Le Conseil municipal le regrette. A l'avenir, le souhait du Conseil municipal est de remédier à ce genre de désagrément. Il est important d'aller de l'avant malgré cette mauvaise surprise. Le Conseil municipal veillera au grain à l'avenir pour ne plus rencontrer de tels problèmes.

M. Mathieu Chaignat, CM, explique que le calcul a été fait sur les 230 mètres prévu. En élaborant le projet, il s'est avéré techniquement plus logique d'enterrer l'entier de la ligne aérienne par exemple, ce que l'on ne peut pas connaître au départ lors de l'élaboration du plan financier, dit-il. Le plan financier a été aménagé en conséquence, le projet étalé sur deux ans et d'autres objets ont été repoussés. L'impact est sur le plan d'investissement et indirectement sur le budget. Le plan financier est continuellement changé, celui qui apparaît dans le budget est une photographie du moment.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 29 voix favorables et 4 abstentions de préavis favorablement à l'intention du corps électoral le crédit d'engagement de CHF 1'955'000.- TTC destiné à la réfection de la Rue des Prés (1 à 23), remplacement de la conduite principale d'eau potable et adaptation des réseaux souterrains d'eaux usées et d'électricité.

La votation populaire est fixée au dimanche 13 juin 2021, rappelle encore le président.

Remarque : M. Rindlisbacher et M. Rousseil quittent la séance du Conseil général à 20h55 avec les remerciements du président.

8. Vente de la parcelle communale no 3312 à l'entreprise Soprod SA pour un montant de CHF 286'980.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Philippe Augsburger, maire, précise que la commune n'avait pas vraiment le choix de céder ce droit de superficie et de vendre la parcelle. La vente a des avantages et des inconvénients aussi. La Municipalité était contrainte par une volonté délibérée de Soprod SA d'acquérir ce terrain pour envisager l'extension de l'entreprise qui fait en sorte que cette société soit pérennisée dans notre localité, ce dont l'on ne peut que se féliciter !

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Werner Liechti, PEV, demande ce qu'il adviendra de la sculpture de M. Laurent Boillat qui est sur cette parcelle. Deviendra-t-elle propriété de Soprod SA ou restera-t-elle propriété de la commune ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que ce sujet n'a pas été discuté mais que son statut actuel n'a pas de raison d'être modifié.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 32 voix favorables, et 1 abstention, la vente de la parcelle communale no 3312 à l'entreprise Soprod SA pour un montant de CHF 286'980.-.

9. Rapport 2020 de la commission de gestion

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au président de la commission de gestion, M. Sébastien Wyss, PLR.

M. Sébastien Wyss, PLR, précise que la commission de gestion a vérifié et contrôlé les recommandations établies dans les précédents rapports.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par la voix de M. Jean-Philippe Joubert, le PS préavise favorablement le rapport 2020 de la commission de gestion.

M. Pierre von Allmen indique que la fraction UDC préavise favorablement le rapport 2020 de la commission de gestion

M. Elvis Lehmann, PLR, annonce que sa fraction préavise favorablement le rapport 2020 de la commission de gestion

Mme Valérie Oppliger, indique que le PEV préavise négativement le rapport 2020 de la commission de gestion.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, déclare sa fraction également favorable.

Le président ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble du document.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, s'interroge sur le préavis négatif du PEV. Il se dit curieux d'en connaître la raison ?

M. Werner Liechti, PEV, répond que le rapport était très court. Il ajoute comprendre que cette année a été difficile pour toutes les commissions. Cependant, une toute petite partie du programme a été faite.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte par 29 voix favorables, 3 voix défavorables et 1 abstention, le contenu du rapport 2020 de la commission de gestion.

Le président précise que ce rapport sera intégré au rapport du Conseil municipal sur l'exercice 2020 présenté en juin 2021 au Conseil général.

II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

10. Informations

Le président laisse la parole au Conseil Municipal.

M. le maire donne les informations suivantes : « Voici une information, en guise de rappel, et en réponse à la Motion de Mathieu Chaignat alors Conseiller général demandant une rétribution partielle des jetons de présence des membres des commissions en monnaie locale.

Cette motion vous le savez, nous a fait revoir en partie notre règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions.

Quelques articles de ce règlement ont été revus et ont passé au Conseil général. La mise en place initiale du paiement en monnaie locale étant par trop compliquée, nous avons dû encore affiner notre façon de faire.

Ça a abouti au fait que les membres des organes communaux ont droit à une indemnité supplémentaire de CHF 60.- en monnaie locale en plus des jetons de présence, ce, par année de législature.

Cette rétribution sera délivrée dans le cadre des différentes commissions.

En conclusion, tout le monde est gagnant et en tout premier lieu peut-être, les commerçants de la localité. »

M. André Ducommun, CM « Nous avons arrivons à la fin du démenagement des travaux manuels qui se trouvent à la Printanière, un domaine qui est sur le tapis depuis de longues années. Ce qui permettra aux élèves de l'école secondaire de traverser la route pour trouver une salle à la Promenade 3. Le Conseil municipal avait octroyé un montant de CHF 97'350.- pour cette rénovation. Malheureusement, lors du démontage de la chape afin d'isoler phonétiquement les bureaux des Services techniques, la dalle n'était pas à niveau ce qui engendra une augmentation du coût 5'933.05 pour un montant de 103'238.05, qui aurait été de la compétence du Conseil général.

M. André Ducommun, CM, informe que le Conseil municipal a chargé la commission des bâtiments de finaliser le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville. Ce projet sera présenté au Conseil général du mois d'avril afin que les travaux de rénovation puissent encore débiter cette année et se finir en 2022. Ceci permettra d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

M. Pierre Sommer, CM, annonce que la piscine aurait fêté ses 50 ans l'année passée ! En raison de la COVID-19 et des conditions sanitaires, l'évènement n'a pas pu se mettre sur pied. Afin de se rattraper, une place de jeux et une place de pique-nique seront installées cette année.

M. Christophe Gagnebin, CM, prend la parole : « D'ici quelques semaines, sous réserve de la procédure d'octroi de permis en cours et du traitement des oppositions qui ont été déposées, devrait débiter non loin d'ici, à la Fin des Lovières, un important chantier. Il s'agit de la construction de la nouvelle usine de l'entreprise EMP SA, qui exigera de gros travaux d'excavation qui s'étaleront sur quelque 5 mois. C'est l'entreprise Huguelet qui a été mandatée par la requérante pour la réalisation de ces travaux. Pour permettre l'acheminement des matériaux excavés vers la carrière des Combattes, le Conseil municipal a autorisé l'entreprise Huguelet à utiliser le chemin le plus court, soit celui du stand de Tir à l'arbalète et du chemin des Prés Limenans. Cela permettra de raccourcir la durée des transports tout en évitant d'amener des camions en grand nombre au coeur de la localité, d'où un gain important en termes de sécurité et un impact moindre sur l'environnement. La requérante s'est assurée de l'accord des riverains, agriculteurs exploitants et société de Tir à l'Arbalète. A la fin des travaux, le chemin, qui aura sans doute subi certains dommages, sera remis en état conforme par l'entreprise mandatée. Cette autorisation revêt un caractère exceptionnel, ce chemin n'ayant pas vocation à être utilisé par le trafic motorisé. »

Mme Karine Voumard, CM, donne quelques informations concernant le dicastère de l'action sociale : « Vous verrez dans quelques jours un permis de construction concernant un projet pour lequel la Commune s'est investie. Il s'agit d'un projet d'assainissement du bâtiment rue de la gare 28, pour des logements adaptés, et qui accueillera au rez-de-chaussée les nouveaux locaux de la crèche Les Lucioles. La Commune a oeuvré avec les promoteurs, investisseurs et maîtres d'ouvrage pour établir un contrat de servitude entre le bâtiment et la parcelle communale au Sud de ce projet. Ceci permettra aux enfants de la

crèche de bénéficier d'une surface verte de jeux, nécessaire à la promotion de la santé au travers du mouvement. Soyez assurés que tous les acteurs concernés ont bien pris en compte les mesures de protection du réservoir d'eau actuel situé à proximité. La crèche pourra ainsi s'agrandir et accueillir d'ici août 2023, 40 enfants. En parallèle, nous travaillons aussi sur un autre projet. Je me permets de remercier les membres bénévoles du comité des Lucioles et sa Directrice pour le grand travail qui aura aidé, j'en suis sûre, plus d'une famille depuis bientôt 20 ans ! Suite à leur demande, le Conseil municipal a mandaté en août dernier, la commission d'action sociale de réfléchir à la reprise de la crèche privée « Les Lucioles » sous l'égide communale. Nous pensons qu'il est de notre devoir de pérenniser la structure de garde actuelle, afin de favoriser le développement personnel et l'insertion sociale des enfants. Afin de permettre aussi aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ou une formation, mais aussi de garantir la prise en charge d'enfants requérant un encadrement particulier, et de viser à l'égalité des chances pour tous les enfants. La Commune entend ainsi renforcer son attrait comme lieu de vie et de travail. Les conditions actuelles pour les parents ne changeront pas ni sur le plan pratique ni sur le plan financier. Les postes devront être mis au concours comme l'exige la loi, mais priorité sera donnée aux employés des Lucioles actuels. Nous avons un calendrier ambitieux, avec la présentation du règlement de la crèche communale au Conseil général d'avril, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. La Commune compterait alors à ce jour, plus de 75 employés.

J'espère que vous saurez soutenir ce projet.

Un deuxième projet de l'action social est en cours avec un rapprochement du Service social Tramelan et du Service social régional Tavannes, poursuit Mme Karine Voumard, CM. Les documents officiels ont été préparés conjointement entre les deux entités, d'une part les autorités de Tramelan mais aussi celles de Tavannes ainsi que M. Bigler membre de la Commission Action sociale, les deux responsables des services sociaux et moi-même. Les statuts ont été revus par l'OACOT et une notaire. Le règlement du personnel est aussi en cours de préparation, ainsi que l'élaboration des contrats de salaires. L'objectif est de vous préparer un dossier pour le Conseil général de juin.

Merci pour votre écoute. »

M. Mathieu Chaignat, CM, prend la parole : « A propos de photovoltaïque, les premiers chiffres de production de la centrale de la patinoire sont encourageant. Après six mois d'exploitation ce ne sont pas moins de 131'000 kWh dont 40% d'autoconsommation (patinoire / protection civile / buvette) et 60% de refoulement dans le réseau du Service électrique. A la patinoire, une mise en place de systèmes permettant une meilleure consommation de l'énergie produite, par exemple en chauffant l'eau sanitaire au moment où la production autosuffisante permettrait d'améliorer sensiblement l'autoconsommation. A savoir qu'il faut se méfier des chiffres vu la période COVID que l'on vient de vivre puisque ce 40 % d'autoconsommation pourrait encore varier. »

M. Mathieu Chaignat, CM évoque un deuxième sujet quant à l'Eclairage public de « La Violette ». Pour donner suite à la petite question posée à un précédent Conseil général, concernant l'éclairage public à la hauteur de la Violette, le service de l'électricité envisage de poser deux luminaires. Les tubes existants peuvent convenir pour le tirage des câbles. Il reste la pose des fondations et le raccordement sur les tubes existants à réaliser par le génie civil (estimation CHF 2500.-). La fourniture et la pose des luminaires et des câbles s'élève à CHF 5000.- TTC. Le total est estimé à environ CHF 7500.-. Les travaux seront planifiés en fonction des disponibilités au budget, il est possible que cela ne soit pas réalisé dans l'immédiat. »

III. Divers

11. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

12. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole à M. Vital Gerber, Groupe débat pour la première motion.



M. Vital Gerber, Groupe débat, dépose une motion intitulée « Création d'une commission non permanente pour l'égalité hommes-femmes » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. L'intervention demande ce qui suit : « Comme vous le savez nous avons commémoré ce mois de février les 50 ans de droit de vote des femmes en Suisse. En 1971 était aussi la première année où trois femmes ont été élues dans ce Conseil général. 50 ans plus tard, vous n'êtes que cinq femmes dans ce Conseil général.

Nous estimons que c'est une situation qui n'est plus tenable et que c'est le moment d'agir au vu des prochaines élections en 2022 et d'essayer d'infléchir les choses.

L'idée est de proposer d'une part, des propositions concrètes et d'autre part un moyen qui intègre l'ensemble des parties, ici dans ce Conseil général.

Constatant :

Que l'année 2021 marque les 50 ans du droit de vote des femmes en Suisse

Que la parité entre hommes et femmes n'est toujours pas réalisée dans les faits, notamment au niveau des fonctions politiques

Que les femmes sont encore très largement sous-représentées au Conseil général de Tramelan, avec 5 sièges sur 37 et un taux de 13,5% (!) pour l'actuelle législature

Nous demandons par voie de motion :

Que soit instituée une commission non permanente du Conseil général (selon RO art. 65 et RCG art. 15, al. 2) pour l'égalité entre hommes et femmes.»

Tâches	<p>Étudier et soumettre à qui de droit des mesures concrètes en vue des prochaines élections municipales (2022), de manière à augmenter significativement le pourcentage de femmes élues et en visant une réelle parité entre hommes et femmes. Parmi les pistes possibles, on peut citer à titre d'exemples :</p> <p style="text-align: center;"><i>adoption d'une charte interpartis, à l'exemple du canton du Jura</i></p> <p style="text-align: center;"><i>adaptation du Règlement sur les élections, p. ex. par l'élection d'un nombre de femmes proportionnel au nombre de femmes qui se présentent sensibilisation des partis et de la population, p. ex. par la valorisation des premières femmes élues à Tramelan.</i></p> <p>Proposer toute autre initiative jugée utile et susceptible de favoriser l'égalité entre hommes et femmes dans la vie politique communale.</p> <p>Rédiger un rapport, avec bilan des mesures proposées et/ou adoptées, à l'issue des prochaines élections.</p>
Compétences	Proposition au Conseil général et au Conseil municipal.
Composition, nombre de membres	<p>La commission est composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes : chaque parti siégeant au CG propose deux représentant-e-s, un homme et une femme.</p> <p>Ces représentant-e-s ne doivent pas nécessairement être membres du CG.</p>
Organisation	La commission s'organise elle-même. Présidence et vice-présidence sont attribuées à des membres du CG et en priorité aux partis ayant montré un effort de parité aux dernières élections (pourcentage significatif de candidates féminines au législatif sur leur liste).
Durée	La commission est constituée au plus tard en juin 2021. Son mandat prend fin avec la présente législature ; ce mandat peut être renouvelé pour une législature supplémentaire.



13. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellateurs. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



M. Olivier Gerber, Groupe débat, dépose l'interpellation suivante, intitulée « Location de surfaces agricoles communales » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante : « Selon l'article 20 du Règlement des pâturages communaux de Tramelan, le Conseil municipal, sur proposition de la commission agricole peut louer les pâturages en tout ou en partie aux agriculteurs domiciliés sur son territoire et conclure à cet effet des baux à ferme. Ces dernières années, des pâturages communaux ont été attribués à des agriculteurs sans information ou mise au concours publique, tous les agriculteurs de la commune n'ont donc pas eu des chances équitables d'obtenir ces terres en location. Actuellement certains agriculteurs de la commune n'ont aucun contrat de bail à ferme conclu avec la commune, pour d'autres au contraire les surfaces louées vont d'environ 3 ha à 20ha. Cela est particulièrement regrettable quand on sait à quel point l'accès à des terres avec des baux à ferme de longue durée participe à la pérennité et la rentabilité des exploitations (via la production mais aussi les paiements directs alloués à la surface).

La Commune de Tramelan est-elle parfaitement transparente vis-à-vis de tous les agriculteurs de la Commune quant à la mise en location des pâturages lorsque les contrats de bail arrivent à terme et qu'un objet est remis en location ?

L'égalité des chances entre les agriculteurs de la commune est-elle garantie ? Et comment ?

Selon quels critères la Commune de Tramelan attribue-t-elle les pâturages à un agriculteur plutôt qu'à un autre ?

Comment la commune justifie qu'il y ait de telles différences dans les surfaces louées aux agriculteurs ? Est-ce qu'une réflexion de fond sur la répartition des terres communales devrait être menée, ceci afin de garantir un traitement équitable de tous les agriculteurs de la commune ?

Est-ce que la Commune de Tramelan exige des conditions particulières aux locataires (par exemple concernant la qualité de l'entretien ou la mise sur pied de mesures écologiques) ? »

☒

M. Emmanuel Contesse, Groupe débat, dépose l'interpellation suivante : « Remplacement de l'arbre renversé – sentier La Printanière », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante : « Le sentier qui conduit de La Printanière à la forêt du Droit (Piste Vita) sur la parcelle n° 2651 est très apprécié par la population. Quelques arbres en plus ou moins bon état bordent ce chemin et forment une allée partielle. L'ensemble de la prairie est exploité de manière extensive et est inscrit à l'inventaire cantonal des terrains secs. Un de ces arbres a été renversé cet hiver durant une des tempêtes de fin décembre. L'arbre en question a déjà été évacué par l'exploitant de la surface que l'on peut au passage remercier pour le travail de nettoyage.

La question est :

La commune peut-elle encourager et éventuellement soutenir financièrement ou logistiquement la replantation de l'arbre tombé?

Le cas échéant, l'encouragement de plantations supplémentaires pour prolonger l'allée et renforcer le marquage du chemin serait-il également possible ? »

14. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

☒ Pas de petites questions.

15. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

16. Renouvellement des infrastructures IT, décompte final

M. Philippe Augsburger, maire, renvoie au message relatif à cet objet, selon lequel le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 280'458.45 TTC par rapport au crédit d'engagement de CHF 280'000.- TTC accordé par le Conseil général le 18 juin 2019, soit un dépassement de CHF 458.45.

17. Immeuble Grand-Rue 106 (Hôtel de Ville), assainissement des archives et caves situées au sous-sol, crédit d'engagement de CHF 143'418.70.- TTC, décompte final

M. André Ducommun, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 143'418.70 TTC par rapport au crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC accordé par le Conseil général le 2 juin 2020, soit un crédit non utilisé CHF 26'58130. Cette économie est due à ventilation qui sera dans le projet intégral d'assainissement.

18. Divers

Mme Valérie Oppliger, PEV, adresse quelques paroles aux membres du Conseil général : « Après avoir fait part au Conseil municipal de ma démission du Conseil général pour le 28 février, il me tenait à cœur de vous adresser quelques mots. En effet, à la fin de ce mois je déménage à Fribourg où j'ai obtenu un contrat de travail fixe. Je vais également m'y installer avec mon fiancé dans la perspective de nous marier. C'est avec un pincement au cœur et quelques regrets qu'il me faut donc mettre un terme prématuré à mon mandat au Conseil général de Tramelan. Ces deux dernières années m'ont donné un petit aperçu de la vie politique locale. J'ai apprécié nos rencontres politiques et j'espère avoir pu y contribuer en amenant quelques observations. En l'absence de viennent-ensuite, le PEV de Tramelan a présenté Yves Buri à ma succession. D'avance, je le remercie vivement pour son engagement. Pour terminer, j'aimerais vous remercier pour les moments que j'ai pu partager avec vous, au Conseil général et dans la commission de l'école à journée continue. Je vous souhaite à tous et à toutes beaucoup de motivation dans votre investissement pour le développement de Tramelan. »

Le président remercie le personnel communal pour l'installation de la salle.

Le président rappelle que la prochaine séance est prévue le 19 avril 2021, 19h30. Sauf contre-indication, celle-ci aura lieu à la salle de La Marelle.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h26.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Pierre-Alain Basso Lorrie Houlmann

Annexe :

- Présentation Rue des Prés (1 à 23)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 19 avril 2021 à 19h30

à La Salle de La Marelle

Président : M. Basso Pierre-Alain, Groupe Débat

Secrétaire du
procès-verbal : M. Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invités : M. Vincent Tanner, responsable bâtiments publics (dès 19h30)
M. Patrick Cuenin, bureau arc architecture sàrl (dès 19h30)

M. Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette deuxième séance de l'année 2021 en saluant les membres du Conseil général, en particulier les deux nouveaux conseillers généraux, Mme Naïke Vuilleumier Rotzer, UDC, et M. Yves Buri, PEV, absent. Il salue également la presse et le Conseil municipal. Le public n'a pas été autorisé à assister à la séance, exceptionnellement ce soir non plus. Le président espère que cela sera la dernière fois.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Buri Yves, PEV
M. Dufaux Adrien, PS
M. Vaucher Vincent, PS

Le président salue encore les invités, M. Vincent Tanner, responsable des bâtiments publics, et M. Patrick Cuenin, du bureau arc architecture sàrl.

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président soumet ensuite l'ordre du jour au vote, sans en rappeler son contenu.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021
4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 16 novembre 2020 et du 22 février 2021

I. Décisions

5. Bureau du Conseil général, nomination d'un membre UDC
6. Bureau du Conseil général, nomination du premier vice-président
7. Commission de l'EJC, remplacement de Mme Valérie Oppliger, PEV
8. Commission de l'EJC, remplacement de M. Swenn Lauber, UDC
9. Commission de l'urbanisme, remplacement de M. Swenn Lauber, UDC

10. Hôtel de Ville (Grand-Rue 106), rénovation globale, demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'570'000.- TTC, préavis du Conseil général au corps électoral
11. Motion de Mme Myriam Tellenbach, PLR, intitulée « Zones industrielles et artisanales »
12. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une mise en valeur du savoir-faire en mécanique horlogère et des comptoirs horlogers de Tramelan »
13. Motion de Mme Audrey Châtelain, PS, de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, de M. Vital Gerber, Groupe Débat, de Mme Nathalie Mercier-Vaucher, Groupe Débat, et de M. Vincent Vaucher, PS, intitulée « Création d'une commission non permanente pour l'égalité hommes-femmes »
14. Règlement de la crèche municipale Maison de l'enfance « Les Lucioles », adoption

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Informations

III. Divers

16. Résolutions
17. Motions – postulats
18. Interpellations
19. Petites questions
20. Correspondance au Conseil général
21. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

4. Réponses aux interpellations présentées en séance du 16 novembre 2020 et du 22 février 2021

M. Sébastien Wyss, PLR (Création de places de stationnement pour camping-cars)

Réponse de M. Philippe Augsburger, maire : Pour la commune, il s'agit de trouver un site d'accueil de ces véhicules, afin de remédier, du moins partiellement, aux problèmes rencontrés l'année passée. En effet, nos pâturages ont été envahis, le terme n'est pas trop fort, le week-end notamment, par des campings cars. Afin de proposer une alternative nous avons établi la liste des sites possibles et rencontré des personnes concernées. Notre choix s'est porté sur le parc du télési, sans l'aménager spécialement cette année, et dans un premier temps, ce pour mesurer les avantages et éventuels inconvénients. En parallèle nous menons une étude d'aménagement et de financement de cet emplacement qui devrait se réaliser l'année prochaine. En complément, sachez encore que cet emplacement fonctionne depuis le week-end pascal. L'engorgement des pâturages a ainsi pu être évité.

L'interpellateur se déclare « satisfait », pour autant que la place se fasse l'année prochaine.

M. Olivier Gerber, Groupe Débat (Location des pâturages)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : L'attribution des surfaces de parcs à vaches fait systématiquement l'objet de réflexions approfondies en séance de commission agricole. Lorsqu'un parc est libéré suite à la retraite d'un agriculteur ou quand il arrive à échéance, la commission tient compte des facteurs suivants pour en proposer l'attribution au Conseil municipal :

1. Demandes des agriculteurs intéressés
2. Propositions ciblées en fonction de la situation des exploitants
3. Proximité par rapport à l'exploitation agricole
4. Type d'exploitation (production de lait ou vaches-mères)
5. Surfaces déjà attribuées (contrats existants)
6. Spécificités géographiques (zones concernées)
7. Projets de construction existants
8. Egalité de traitement systématiquement examinée

Historiquement, les premiers contrats de parcs à vaches ont été établis en fonction du nombre de vaches qui étaient estivées sur les pâturages d'estivage par les agriculteurs. Les agriculteurs qui possédaient des pâturages privés ont logiquement peu bénéficié de cette opportunité. Les premiers contrats ont été établis avant les années 2000 quand l'Office fédéral de l'Agriculture a autorisé leur création. Après coup, certains agriculteurs ont volontairement cessé d'exploiter leurs pâturages privés pour les annoncer en prairie de fauche. Cette manière de procéder leur aura permis d'augmenter leurs droits à l'estivage mais en aucun cas d'obtenir des surfaces de parcs à vaches. La commission agricole rejette les reproches qui lui sont adressés par l'interpellateur. Cette dernière œuvre toujours dans l'intérêt des agriculteurs de la commune. Elle connaît la situation de chaque exploitant et gère l'attribution des parcs à vaches au plus près de sa conscience sans aucune volonté d'avantager qui que ce soit. Les exigences concernant l'entretien des parcs sont inscrites dans les contrats et dans le règlement communal des pâturages. Des contrôles sont effectués régulièrement par les services cantonaux (contrôles annuels de CAREA). Les locataires qui négligent l'entretien de leurs parcs sont surveillés et également pénalisés au niveau des paiements directs.

L'interpellateur se déclare « non satisfait ».

M. Pierre Sommer, CM, prend alors la parole pour répondre à M. Gerber mais il est interrompu par le président. Conformément au Règlement du Conseil général, la discussion ne peut être déclenchée que si dix membres du Législatif le demandent.

Le président s'adresse donc au cénacle pour savoir si celui-ci souhaite la discussion. Par main levée, plus de dix conseillers généraux la sollicitent. Le président ouvre donc la discussion en appelant à la modération et à ne pas s'éloigner du sujet.

M. Pierre Sommer, CM, fait la déclaration suivante : « Je voulais juste ajouter que M. Olivier Gerber a fait partie de la commission agricole pendant douze ans. En même temps, il a eu la fonction de vice-président. Il doit connaître le fonctionnement de la commission agricole. C'est tout ce que j'avais à ajouter ».

Le président laisse ensuite répondre M. Olivier Gerber, Groupe Débat.

M. Olivier Gerber, Groupe Débat, revient sur la réponse de la commission agricole et donne la raison de son insatisfaction. A son avis, la transparence n'est pas totalement garantie. Pour être intéressé par un objet mis en location, il faut être au courant de la mise en location prochaine de cet objet. Mais ce n'est pas toujours le cas. Effectivement, M. Gerber a été pendant douze ans membre et vice-président de la commission agricole. Malheureusement la commune de Tramelan avait fait beaucoup de promesses de location à l'époque, qui ont dû être honorées dans un premier temps avant de pouvoir satisfaire d'autres intéressés. M. Gerber demande à la commission agricole de poursuivre une réflexion quant à la manière de garantir la transparence et l'égalité de traitement au sujet de la location de surfaces agricoles qui est un sujet extrêmement sensible dans le monde rural. Ceci permettra peut-être d'améliorer la confiance vis-à-vis de la commission.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, n'est ni pour ni contre la réponse donnée. Mais il soulève le fait que la commune est propriétaire de 200 à 250 hectares de surfaces agricoles qu'elle loue. C'est un patrimoine important. Ce n'est pas juste des hectares d'herbes dont on se fiche. C'est un patrimoine communal au même titre que le patrimoine bâti ou forestier.

La parole n'étant plus demandée, le président poursuit dans le chapitre des réponses aux interpellations.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat (Arbre tombé sur le sentier qui conduit de la Printanière à la Piste Vita)

Réponse de M. Christophe Gagnebin : Comme le relève à juste titre l'interpellateur, la parcelle no 2651 est en mains privées. Le Conseil municipal prendra prochainement contact avec le propriétaire pour suggérer le remplacement de l'arbre renversé par la tempête. Compte tenu de l'état médiocre des arbres qui composent cette allée, il conviendra aussi de s'interroger sur l'essence la mieux adaptée à ce secteur de prairie sèche. L'allée n'étant pas protégée en regard de la loi, il paraît cependant difficile d'envisager un soutien financier communal. Quant à la prolongation de l'allée, elle pourrait en effet figurer parmi les objectifs du plan paysager (PP) qui sera présenté dans le cadre de la 3ème étape de révision du Plan d'aménagement local (PAL).

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

I. DECISIONS

5. Bureau du Conseil général, nomination d'un membre UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC.

Le groupe UDC par la voix de M. Quentin Landry propose la nomination de M. Georges Juillard, UDC.

A l'unanimité, M. Georges Juillard, UDC, est élu au bureau du Conseil général et rejoint ses rangs. Le président lui souhaite la bienvenue.

6. Bureau du Conseil général, nomination du premier vice-président

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC.

Le groupe UDC par la voix de M. Quentin Landry propose la nomination de M. Georges Juillard, UDC, en tant que 1^{er} vice-président.

A l'unanimité, M. Georges Juillard, UDC, est élu en tant que premier vice-président du Conseil général.

7. Commission de l'EJC, remplacement de Mme Valérie Oppliger, PEV

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti PEV

Se référant à la proposition présentée par M. Werner Liechti, PEV, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Yves Buri, PEV, en qualité de membre de la commission de l'EJC avec effet immédiat, en remplacement de Mme Valérie Oppliger, PEV, démissionnaire.

8. Commission de l'EJC, remplacement de M. Swenn Lauber, UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC

Se référant à la proposition présentée par M. Jean-Charles Juillard, UDC, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Pierre von Allmen, UDC, en qualité de membre de la commission de l'EJC avec effet immédiat, en remplacement de M. Swenn Lauber, UDC, démissionnaire.

9. Commission de l'urbanisme, remplacement de M. Swenn Lauber, UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée, le président cède la parole au parti UDC

Se référant à la proposition présentée par M. Olivier Cuche, UDC, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Richard Juillard, UDC, en qualité de membre de la commission de l'Urbanisme avec effet immédiat, en remplacement de M. Swenn Lauber, UDC, démissionnaire.

Le président souhaite à tous ces nouveaux membres de commissions un travail fructueux et de qualité.

10. Hôtel de Ville (Grand-Rue 106), rénovation globale, demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'570'000.- TTC, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Le président interrompt la séance car un journaliste déplie les pieds du support de sa caméra. Selon lui, le Conseil général doit donner son autorisation à être filmé. Le président passe au vote le fait que les débats soient filmés. Le Conseil général accepte à l'unanimité. Le journaliste travaille pour Telebielingue.

Le président revient sur l'entrée en matière qui n'est pas contestée.

Il cède ensuite la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, fait la déclaration suivante : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le projet de rénovation de l'Hôtel de Ville ne date pas d'aujourd'hui ! En effet sans trop remonter dans le temps, voici 22 ans qu'une commission s'était penchée sur un concours d'architecture pour cette rénovation. Le projet retenu à cette époque par celle-ci, soit « EX Ô », pour un montant de CHF 1'195'000.-, ne trouva pas grâce devant les autorités de l'époque. Voici un peu plus d'une dizaine d'années un projet de valorisation de la Rue Haute par un bureau privé aurait permis une centralisation de l'administration,. Malheureusement à ce jour le projet n'est pas prêt à se réaliser. Suite à plusieurs réclamations de la part de nos citoyens, ainsi que le rapport clair de mise en conformité de la Préfecture, notre commune n'est depuis longtemps plus conforme vis-à-vis de la réglementation en vigueur pour l'accès à des personnes à mobilité réduite ainsi que pour les familles, sans oublier la sécurité de nos employés et la confidentialité des entretiens. Dès lors le Conseil municipal a chargé le dicastère des bâtiments de faire une évaluation des bâtiments à notre disposition pour une centralisation de l'administration. Après étude de cinq possibilités le choix de trois bâtiments a été retenu pour un avant-projet, l'Hôtel de Ville actuel, les bâtiments du Pont 20 et 21. Ces avant-projets ont été présentés à la commission des bâtiments publics et au Conseil municipal. Celui-ci a nommé un groupe de travail à l'interne afin d'établir une pondération entre les 5 propositions de départ, soit :

Construction d'un bâtiment neuf
 Projet de la Rue Haute
 Bâtiment rue de la Gare - Promenade 3
 Bâtiments Pont 20-21
 Et l'Hôtel de Ville

Ce travail de pondération a permis au Conseil municipal de prendre les décisions suivantes :

Maintien d'une administration décentralisé sur 2 sites.
Promenade 3
Hôtel de ville

Dès lors l'avant-projet a été retravaillé par le dicastère des bâtiments publics en collaboration avec le bureau d'architecture arc sàrl, ainsi que les organes cantonaux concernés et les chefs de département de la Municipalité afin de voir les possibilités de réalisation de ce projet qui a ensuite été présenté à la Commission des bâtiments et des finances pour approbation et au Conseil municipal pour préavis à votre intention. En parallèle le dicastère des bâtiments a pris contact avec le propriétaire de la parcelle à l'Est de la Rue Albert-Gobat qui débouche sur la Rue de la Paix afin de pouvoir réaliser quelques places de parc dans la montée. Avant de passer à l'achat de celle-ci, une demande à l'organe de Police pour voir la faisabilité d'une telle réalisation a été déposée. Celui-ci a répondu par la négative. Suite à cet échec, une proposition du dicastère des bâtiments a été faite, lors de la première présentation du Plan de quartier du Crêt-Georges Ouest, demande au bureau ATB de prévoir un parc souterrain sous les bâtiments prévus. Enfin le Conseil municipal est d'avis, dans le cadre du développement du Crêt-Georges Ouest, qu'une réflexion globale sur un plan de circulation, mais également pour toute la mobilité douce, soit obligatoire pour la Rue Albert-Gobat. Je vous remercie pour votre écoute et j'ose espérer qu'il ne faudra pas attendre une nouvelle génération pour que nos citoyens disposent d'un Hôtel de Ville digne de notre localité. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions ».

M. Philippe Augsburger, maire, prend également la parole et dit ceci : « En guise de compléments de ce que vient de dire M. André Ducommun, CM, j'aimerais préciser ceci. Envisager cette question sous l'aspect financier qui pourra faire l'objet de la discussion ce soir. Tout d'abord je tiens à remercier André de sa présentation et de son travail. Les compléments donnés devraient peut-être alimenter le débat ou pour le moins répondre à quelques questions qui pourraient survenir. Sous l'angle financier donc, l'approche du CM se situe au niveau du programme d'investissement à moyen terme et financement des investissements nouveaux. Autrement dit le plan d'investissements. Celui-ci a été revu récemment encore pour être lissé avec les projets Rue des Prés et Hôtel de Ville. Certains éléments jugés non-prioritaires sont remis à plus tard ! En matière d'investissements, n'oublions pas que nous avons annoncé et vous en avez été informés, notre volonté de ne pas se serrer la ceinture alors même que les circonstances devraient peut-être nous y amener... Nous voulons tout simplement contribuer au soutien de notre économie en donnant des signaux positifs ».

Le président cède la parole à M. Vincent Tanner et à M. Patrick Cuenin.

M. Cuenin rappelle que le projet ne date pas d'hier. L'idée était d'amener une solution aux accès handicapés. Ce projet est parti d'un petit élément de transformation qui s'est développé. Il s'agit donc d'une rénovation complète et pas seulement d'y mettre un sparadrap. M. Cuenin souhaite redonner une vie et une identité à ce bâtiment. Les principaux travaux sont à l'intérieur. Il a eu la chance de participer au premier concours en 1992. Il est étonné que ce bâtiment n'ait pas été modifié depuis lors ! Les étapes sont multiples : d'abord la zone d'accès sera revue. Puis viendra le bâtiment protégé lui-même avec une redistribution des locaux, de nouveaux guichets, un assainissement complet des surfaces intérieures. La troisième étape est la réfection de l'Ophélie. Cette dernière y comprendra la salle du Conseil municipal et permettra également des festivités. Elle pourra être utilisée séparément de l'Hôtel de Ville. Les façades seront aussi rafraichies. La toiture du bâtiment principal est en ordre. La toiture de l'Ophélie est à refaire complètement. L'approche du projet a été de simplifier les choses, notamment une réorganisation complète de la circulation.

Le président remercie de la présentation et laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

M. Ismaël Favre, pour le PS, y est favorable.

M. Olivier Gerber, Groupe Débat, aussi.

Le PEV, par M. Jan Muggli, préavise négativement.

M. Sébastien Wyss, PLR, laisse la liberté de vote.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, rejette le projet.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il rappelle que les intervenants doivent s'annoncer avant de prendre la parole.

M. Jan Muggli, PEV, salue le fait de rester au centre du village et de ne pas aller ailleurs. L'Ophélia est dans un très mauvais état. Au lieu de dépenser des sommes astronomiques, il faudrait plutôt détruire cette annexe et construire à neuf quelque chose de fonctionnel et de bien.

M. Ducommun, CM, rappelle que l'Ophélia fait partie intégrante du bâtiment 106. Il y a une jonction entre les deux. Il ne serait pas judicieux de la détruire. La parcelle à l'Est ne permettrait pas une construction supplémentaire. Elle appartient à un privé. La nouvelle structure permettra de recevoir dignement les commissions, le Conseil municipal et les hôtes.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, a juste une question concernant les places de stationnement sur la parcelle voisine. Est-ce acquis ou en discussion ?

M. Ducommun dit que le plan de quartier est en discussion. Une première présentation a eu lieu. Il y aura une quarantaine de logements sur la parcelle. Sous la parcelle, le dicastère des bâtiments publics a demandé que des places soient prévues en sous-terrain. Ce projet est en cours. Il devra passer devant les organes communaux compétents.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie pour les précisions. L'aspect symbolique de ce bâtiment a été relevé, qui vaut la peine d'être maintenu. L'autre aspect fondamental est l'accès donné aux personnes à mobilité réduite ainsi que les familles avec des poussettes. M. Gerber pose deux questions par rapport à l'annexe : l'accès sera-t-il possible pour les personnes à mobilité réduite ? En rêvant, pourrait-on ajouter un autre élément au Sud plus moderne pour agrandir. Est-ce possible malgré la rénovation ?

Concernant l'agrandissement au Sud du bâtiment, il avait été soumis à étude mais abandonné en l'occurrence. Possibilités il y aurait, lance M. Ducommun.

Concernant l'accès à l'Ophélia, M. Cuenin constate qu'il existe des différences de niveau entre le bâtiment principal et l'annexe. Ce qui pourrait être prévu, c'est soit un ascenseur à l'intérieur soit un système de monte pour personnes handicapées.

M. Wilfred Gérémia, Groupe Débat, rejoint l'avis de M. Vital Gerber, Groupe Débat, quant au bénéfice apporté au bâtiment, surtout pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et poussettes. Il n'en voit toutefois pas beaucoup d'autres. M. Gérémia s'était représenté ce bâtiment en réorganisant le volume, l'espace intérieur pour rendre le bâtiment plus moderne, mieux agencé. On aurait pu repenser la disposition des services, et l'orientation des personnes qui doivent utiliser ce bâtiment. L'ascenseur prend plutôt de la place à l'intérieur puisque les paliers doivent être agrandis à chaque niveau. Donc pour lui, le rapport du coût et du bénéfice ne paraît pas équilibré.

Il est certes difficile de tout casser à l'intérieur mais il trouve dommage que l'intérieur ne soit pas mieux aménagé. Il n'y voit pas le gain. Sa remarque a valeur de question.

Une autre question porte sur l'efficacité énergétique du bâtiment. On va changer les fenêtres. Qu'en est-il ? M. Gérémy n'a pas trouvé grand-chose à ce sujet. On peut craindre qu'il faille attendre encore une génération. Mais on peut déplorer qu'il faille en attendre plusieurs avant d'avoir un bâtiment communal fonctionnel et réellement moderne.

M. Ducommun répond sur la fonctionnalité. Le bâtiment est protégé. Les rosas doivent être maintenues. Le Service cantonal des Monuments historiques l'impose. Les chefs de Département ont été intégrés dans la discussion ainsi que le personnel. La fonctionnalité, avec les espaces à disposition, n'en sera pas touchée, voire sera améliorée. M. Ducommun déplore au passage l'état des sanitaires dans ce bâtiment. Par ailleurs, il n'y a pas de surface à bâtir dans la commune, conclut-il, qui permettrait d'accueillir l'administration dans son ensemble.

M. Cuenin rebondit au sujet de l'annexe Ophélie. Cette dernière sera isolée. Le bâtiment principal, quant à lui, comme il est protégé ne pourra pas être rénové de l'intérieur. Ce n'est pas nouveau pour lui dans ce type de rénovations, pour avoir assaini plusieurs hôtels de ville. Il faut travailler avec la substance actuelle, avec les rosas, les boiseries. Il faut pouvoir marier les deux. Il répète qu'il ne s'agit pas de mettre un sparadrap mais de redonner sa splendeur d'antan à cet immeuble.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, aimerait rendre attentif les membres du Conseil général au fait que la commission des bâtiments publics a refusé ce projet. Celle-ci est formée de personnes qui connaissent les travaux des bâtiments. Le rapport coût – résultat n'est pas suffisant. L'Ophélie est un bâtiment que l'on pourrait démolir et créer des places de parc dessous et construire dessus.

Concernant la commission des bâtiments publics, il y a un peu de frustration car cela fait dix ans que l'on parle de l'Hôtel de Ville, explique M. Ducommun. Au moment où le Conseil municipal a pris l'option de l'Hôtel de Ville, après avoir présenté d'autres projets à la commission, le travail s'est fait par le responsable politique de la commission et son bureau. La commission a peut-être été mise un peu de côté. Un des autres points soulevés est le problème des places de stationnement. La majorité de la commission aurait voulu avoir un bâtiment neuf. Pour le Conseil municipal, il est important de garder un bâtiment central. C'est l'image de la localité qui est en jeu.

Mme Audrey Châtelain, PS, a deux questions en lien avec le message.

La Préfecture avait indiqué, lors de son inspection de la commune en 2018, que le guichet de la chancellerie était trop étroit. Or, en regardant les plans, elle n'a pas l'impression que l'Exécutif a tenu compte de la remarque. Donc le Conseil municipal a-t-il lu ce rapport ?

Un deuxième point concerne la sécurité, point qui avait été relevé par la commission de gestion qui souhaitait une amélioration des conditions. Elle mentionne notamment les fenêtres qui présentaient des risques. Mme Châtelain constate qu'il y a un sas qui permet d'accéder au niveau du Service social. Avant ce sas, il y a un hall d'entrée. En finalité, son interrogation porte sur le degré de sécurité des employés, compte tenu des recommandations faites par la commission de gestion.

M. Cuenin répond par l'affirmative. L'ascenseur extérieur est muni d'une deuxième porte coulissante qui permet d'être sélectif. Il a été considéré plus logique de filtrer le flux des visiteurs en dehors du bâtiment déjà. Des caméras seront utilisées. Au niveau de la confidentialité du guichet de l'entrée principale, M. Cuenin admet que la sécurité doit encore être améliorée. M. Cuenin rappelle que les plans mis à disposition ne sont pas définitifs.

M. Jean-Charles Juillard, se déclare de l'UDC et de la commission des bâtiments publics. A ce titre, il complète la position de ladite commission. Il y avait beaucoup d'inconnues, lance-t-il, notamment au niveau financier : désamiantage, le chauffage central et charges au niveau du patrimoine n'ont pas été chiffrés. La commission est consciente que les employés méritent de bonnes conditions de travail. Mais il craint que toutes ces inconnues fassent imploser le crédit pour ne toujours pas rassembler l'ensemble de l'administration sous le même toit et perdre des places de stationnement.

M. Ducommun donne raison à M. Juillard. Lors de la séance de la commission durant laquelle le dossier a été traité, il n'avait pas de réponse au sujet de l'amiante. Maintenant, il affirme qu'il n'y a quasiment pas d'amiante mis à part sur la partie Ouest à l'extérieur. Cette partie pourrait être démolie. Il n'y aura donc pas de frais au sujet de l'amiante. Les sous-fenêtres sont protégées par des tôles. Leur enlèvement ne devrait pas avoir de grosses conséquences financières. Concernant les places de stationnement, du côté Est du bâtiment, il y aura possibilité de recréer deux places puisque la porte du garage devant l'Ophélia va disparaître. M. Ducommun rappelle aussi le PQ Crêt-Georges Ouest qui pourrait en compter d'autres.

Quant au chauffage, M. Ducommun rappelle que Tramelan est la commune sylvicole la plus intéressante de la région. Un chauffage à distance est à l'étude. L'Hôtel de Ville sera un des premiers bâtiments à être alimenté par celui-ci.

Pour M. Sébastien Wyss, PLR, si on découvre quelques soucis, cela peut-il augmenter le budget de manière considérable ? Il s'interroge aussi au sujet de la Rue du Pont 20 et 21 qui pourraient être mis en avant dans le cadre du remplacement de l'administration cantonale décentralisée actuellement à Moutier. Les pompiers quitteront certainement le bâtiment qu'ils occupent. La commune a investi beaucoup d'argent dans la rénovation du toit. Peut-être serait-il bienvenu de reconsidérer ces bâtiments maintenant que la situation dans le Jura bernois a connu un tournant.

M. Ducommun déclare que la rénovation de la Rue du Pont 20 et 21 coûterait 12 à 14 millions. Le Conseil municipal s'interdit quant à lui à participer à une concurrence entre communes, comme Saint-Imier la fait, pour récupérer des services cantonaux. L'association Jura bernois.Bienne fédère ces réflexions en ce sens. Il insiste sur le fait que l'unité du Jura bernois prime. M. Ducommun rappelle aussi qu'un concours de reconversion du bâtiment Pont 21 va être lancé à l'adresse de la population.

Par rapport à une éventuelle explosion des coûts, M. Cuenin indique que le devis est largement compté. Il n'a en outre pas été tenu compte des subventions du SMH dans la demande de crédit soumise au vote.

M. Raphaël Maire, PLR, livre quelques remarques. Il s'interroge sur l'urgence du projet. Il constate qu'il y a beaucoup de questions non résolues. Ce projet a un goût de non abouti. Au niveau du personnel, la tendance est à l'augmentation. A-t-on donc assez de locaux pour les accueillir ? Dernière réflexion : il s'agit d'un gros projet. Les marchés publics sont-ils applicables ?

Les coûts actuels n'obligent pas à suivre les dispositions sur les marchés publics, répond M. Ducommun. Il ne peut pas prétendre que ce projet est urgent. Il date de 22 ans. Mais ce projet a avancé par élimination d'autres options. Au sujet des places de travail, les employés communaux disposent de surfaces plus grandes que dans une entreprise privée. Les bureaux pourraient donc être rassemblés. Quant au personnel, les finances communales limitent les ardeurs à engager.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, soutient ce projet encore une fois. Celui-ci a des imperfections. Mais l'historique montre qu'il n'y a pas de solution miracle. Ce projet n'est pas spectaculaire mais des améliorations fondamentales sont prévues. Le remplacement des fenêtres par exemple est une amélioration énergétique. Les places de stationnement ne sont pas prioritaires. C'est de notre responsabilité de prendre soin du patrimoine bâti, du personnel et de l'accueil que l'on peut y offrir.

Selon M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, on peut discuter longuement s'il faut déménager ou pas. Finalement, c'est un bâtiment communal. La Halle de Dessous est un bâtiment qui coûte cher. Il ne faut pas en arriver là avec l'Hôtel de Ville. Ce dernier ne doit pas pourrir. Il y aura un ascenseur qui pourra être utilisé même si l'affectation du bâtiment change. M. Contesse encourage à soutenir le projet.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote : il s'agit de préavis à l'intention du corps électoral un crédit d'engagement de CHF 2'570'000.- TTC pour la rénovation globale de l'Hôtel de Ville.

Au vote, le Conseil général préavise favorablement par 16 voix contre 13 voix et 5 abstentions l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 2'570'000.- TTC pour la rénovation globale de l'Hôtel de Ville (Grand-Rue 106) à l'intention du corps électoral.

Le président rappelle que la votation populaire est fixée au dimanche 13 juin 2021.

11. Motion de Mme Myriam Tellenbach, PLR, intitulée « Zones industrielles et artisanales »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Remarque : M. Tanner et M. Cuenin quittent la séance du Conseil général à 20h50, avec remerciements.

M. Christophe Gagnebin, CM, fait la déclaration suivante : « La motion demande quelque chose que dans les faits on ne peut pas réaliser au regard du droit supérieur. La réserve de terrains en zone d'activités est en effet largement suffisantes (15 hectares à disposition). La zone Sur-le-Crêt, Espace DEFI II ou sur les Varrines en direction de Tavannes sont en mains communales, d'autres sont en main privées. Un postulat est privilégié car la question a été étudiée dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) notamment par la commission lors de sa dernière séance. On arrive à la 3^e révision du PAL en juin 2021 avant de partir en procédure de consultation de la population. Un postulat est privilégié car le travail a été fait. Il n'est pas possible d'ajouter de nouvelles zones d'activités sans en retrancher d'autres. Différentes possibilités ont été étudiées. Le Plain des Reussilles a été notamment évoqué. L'hypothèse du Moulin Brûlé a été écartée, notamment en raison de l'accès aux transports publics. Vous aurez la possibilité en juin, durant la procédure de participation, de faire des propositions. Ce qu'il nous faut, ce sont des terrains qui ne nuisent pas au voisinage ».

Mme Myriam Tellenbach, PLR, maintient sa motion et déclare ce qui suit : « Malgré le fait que la 3^{ème} étape du PAL examinera les zones d'activité, nous constatons que les zones pour le développement de l'artisanat au sein de notre village font cruellement défaut. La zone sur le Crêt est gelée depuis très (voire trop) longtemps tandis que celle du secteur Fin des Lovières est actuellement en construction (ce qui est très réjouissant). C'est pourquoi, il nous paraît important de mener une réflexion sur la mise à disposition des artisans de zones dans des secteurs facilement accessibles depuis la route cantonale telle que les parcelles situées entre la Goleyatte et le dépôt des CJ. Qu'advient-il de la Zone Stratégique située derrière le CIP ?!

Pour ces raisons, nous soutenons le maintien de la motion d'autant plus que lors de la précédente législature, notre ancien membre du Conseil général, Loïc Chiquet, avait déjà fait une proposition allant dans ce sens ».

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Hormis le PLR qui soutient la motion, tous les groupes rejettent l'intervention.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Elvis Lehmann, PLR, juge qu'il y a beaucoup de zones à construire existantes. Pourquoi ne pas les utiliser ? Ne sont-elles pas accessibles, sont-elles mal placées ? M. Lehmann se demande si toutes les options ont été étudiées, s'il ne faudrait pas dédommager les propriétaires actuels pour en ouvrir d'autres. Il soutient même l'idée de pénaliser ceux qui refusent de changer leur parcelle d'affectation afin de soutenir les entreprises pour les empêcher de quitter le village.

Selon M. Christophe Gagnebin, CM, ces propositions pourront être faites en juin. Si on accepte la motion, on doit repousser toute la procédure au niveau du PAL en cours. On entre dans la phase dans laquelle tout un chacun peut faire une proposition. Entre la STEP et Precitrame SA, il y a encore du terrain en zone. L'accès à la route cantonale doit en outre répondre à un certain nombre de normes.

M. Raphaël Maire, PLR, remercie pour les explications. Il trouve néanmoins que ces petits artisans ont leur place à Tramelan. Que recherche-t-on à Tramelan ? Ne faut-il pas chercher des solutions pour les conserver ? Certaines d'entre elles sont florissantes. La réponse du Conseil municipal est un peu simple à son goût.

M. Gagnebin, CM, trouve aussi un peu simple de dire qu'« il n'y a qu'à ». Le Conseil municipal a vraiment réfléchi à la problématique. Le Plain des Reussilles se prêterait mais la commission de l'Urbanisme n'a pas voulu entrer en matière, en direction des Genevez non plus ; l'option Moulin Brûlé a été écartée (celle-ci par le canton). M. Gagnebin, CM, est preneur d'idées. Il évoque en conclusion les terrains autour des anciens abattoirs mais qui sont privés.

M. Jean-Charles Juillard, se déclare UDC et artisan. Il y a six ans, il s'est approché d'un employé communal pour trouver un terrain sur lequel il pourrait agrandir son entreprise. On lui a répondu qu'il n'y avait plus de surfaces. Or, il lit dans le message qu'il y a 15 hectares. Où sont-ils ces 15 hectares ?

M. Gagnebin, CM, parle de Sur-le-Crêt, les Brues, autour de l'entreprise Kummer, DEFI II, et ensuite poursuivre le PDE plus à l'Est. Là, on se heurte à la problématique de la propriété foncière. Il y a une parcelle à l'Est du village et une parcelle derrière l'ancienne usine Sulzer. Une parcelle encore au Champ-Fleuri. Une partie non négligeable d'entre elles n'est pas en main publique.

A l'issue de la discussion, Mme Myriam Tellenbach, PLR, annonce transformer sa motion en postulat et accepte le classement, au vu des discussions.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote. Il précise que le Conseil général votera simultanément sur le contenu du postulat et son classement.

Au vote, le Conseil général accepte par 31 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions la transformation de la motion en postulat de Mme Myriam Tellenbach, PLR, intitulée « Zones industrielles et artisanales » et le classement.

12. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une mise en valeur du savoir-faire en mécanique horlogère et des comptoirs horlogers de Tramelan »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Mme Carine Bassin, CM, fait la déclaration suivante : « La commission culture et le Conseil municipal suivent l'objectif de M. Gagnebin, mais la forme sous laquelle la motion sera concrétisée est encore floue, c'est pourquoi le Conseil municipal soutient l'idée du postulat ».

M. Thierry Gagnebin, PS, a décidé de maintenir le texte sous la forme d'une motion. Cette motion est considérée comme floue. Son but était justement de mettre sur pied une commission pour savoir sur quoi on allait travailler. Selon lui, cette commission permettra de travailler sur ce patrimoine tricentenaire à Tramelan. Par le biais de la commission de promotion économique, le motionnaire a mis sur pied deux séances avec des personnes intéressées à valoriser ce patrimoine. Une liste de personnes à solliciter pour participer a été dressée. Passer la motion en postulat, c'est ne pas vouloir accompagner une démarche qui a été bien accueillie par les milieux économiques passionnés par l'horlogerie. M. Gagnebin appelle au soutien de l'intervention.

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Le PEV, par M. Jan Muggli, rejette la motion.

M. Raphaël Maire annonce que le PLR y est favorable.

L'UDC, par M. Quentin Landry, indique que son groupe n'y pas favorable.

Le PS, par la voix de Mme Audrey Châtelain, annonce son soutien.

Finalement, le Groupe Débat, par M. Vital Gerber, se déclare favorable à l'initiative.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Mme Audrey Châtelain, PS, estime que le savoir-faire horloger local doit être mis en valeur. La forme du postulat menacerait d'inertie. Il faut valoriser le patrimoine local. Il est important de soutenir le savoir-faire qui risque de se perdre. La commune sera également mise en valeur. Cette motion ne demande que d'instituer une motion et rien de plus.

M. Cristian Hasler, PS, pense que le Jura bernois est dans une époque charnière. Il a remarqué une hausse du tourisme dans la région. Le savoir-faire doit être valorisé. La forme de mise en valeur n'est pas encore définie. Il s'agit aussi d'apporter une certaine forme d'attractivité à la région. Il ne faut pas fermer les portes avant d'avoir étudié le possible.

M. Sébastien Wyss, PLR, ajoute que des contacts ont été pris et des entreprises sont intéressés à investir. Cela ne doit pas être négligé.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 27 voix favorables et 7 abstentions la motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une mise en valeur du savoir-faire en mécanique horlogère et des comptoirs horlogers de Tramelan ».

13. Motion de Mme Audrey Châtelain, PS, de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, de M. Vital Gerber, Groupe Débat, de Mme Nathalie Mercier-Vaucher, Groupe Débat, et de M. Vincent Vaucher, PS, intitulée « Création d'une commission non permanente pour l'égalité hommes-femmes »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « L'adaptation du règlement des élections interpelle le Conseil municipal. Le principe même des quotas ne convainc pas. Le Conseil municipal n'est pas favorable à ce qu'on impose ceux-ci. Il serait plutôt favorable à des démarches d'incitations venant des partis... C'est bien aux fractions et aux partis que revient la tâche de trouver, dans l'idéal, l'équilibre candidates – candidats. La tâche est, et on le sait, ardue ! Si la motion est acceptée en tant que telle, la modification du règlement devra passer par les urnes après un examen préalable de l'OACOT qui dira si la démarche est compatible au droit supérieur ... ou pas ! Voilà le complément que je souhaitais donner au message qui propose le rejet de la motion ».

Le président cède la parole aux motionnaires.

Mme Audrey Châtelain PS, la prend pour faire connaître l'avis des motionnaires. Ces derniers ont le sentiment que l'idée de la motion n'a pas été comprise. Le Conseil municipal s'est focalisé sur l'un des exemples mentionnés à savoir une adaptation du règlement sur les élections et les votations relative aux quotas. Pour les motionnaires, les quotas ne sont pas valorisants pour les femmes, ajoute-t-elle. Mme Châtelain souligne que la commission aurait pour mission de proposer des pistes pour encourager les femmes à se présenter, à valoriser leur place en politique, à faire des propositions aux fractions avec un soutien communal pour que les femmes soient mieux représentées. La modification de la réglementation est une des options possibles et regrette à nouveau que le Conseil municipal se soit focalisé sur cette seule question. La motion est maintenue en tant que telle, conclut-elle.

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Le PLR, par M. Elvis Lehmann, préavise négativement.

L'UDC, par Mme Vuilleumier Rotzer, en fait de même.

Mme Nicole Favre, pour le PS, refuse l'intervention.

Le Groupe Débat se déclare favorable au texte par la voix de Mme Nathalie Mercier-Vaucher.

Finalement, le PEV, par M. Werner Liechti, laisse la liberté de vote.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Wilfred Géréma, Groupe Débat, déclare : « Si j'entends bien, apparemment, il y a eu une fixation sur les exemples dans la motion qui a caché la motivation et le principe de vouloir travailler à une meilleure représentation des femmes en politique. Le Conseil municipal espère que c'est par un changement sociétal qui implique une modification des représentations des individus et des groupes. Néanmoins, le changement sociétal implique que l'on prenne des risques, quitte à être mal compris et mordre la ligne. Un coup de pied dans la fourmilière permet une réorganisation sociétale. »

M. Cristian Hasler, PS, soutient l'idée d'avoir une certaine égalité. Attirer la gent féminine est difficile. Mais il n'est pas du devoir de la commune à faire de la promotion mais c'est aux partis de s'investir. M. Hasler voit mal qu'une autorité communale joue ce rôle. Il faut garder une certaine forme de neutralité. Si la motion avait porté sur la représentativité des femmes en politique, il l'aurait soutenu.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rappelle qu'en 1971 trois femmes ont été élues au Conseil général de Tramelan. En 2021, elles sont cinq. Combien de temps faudra-t-il attendre pour la parité ? M. Gerber est très déçu de la réponse du Conseil municipal. Il insiste sur le fait que ce soir le Conseil général ne décide pas d'une modification de règlement mais de créer une commission pour l'égalité. Il ne s'agit pas de « refiler le boulot au Conseil municipal » mais de faire appel à un outil existant pour que les partis prennent le taureau par les cornes. Aux dernières élections, il y avait 15 candidates féminines et 55 hommes. Là réside le problème. La motion propose de chercher des mesures, de lister toute initiative jugée utile pour la vie politique de la commune, maintenant et à l'avenir, et rédiger un rapport final. La tâche est ardue donc il faut se mettre au travail. Quel message fait-on passer en refusant un message pour l'égalité ?

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, insiste sur le fait que la motion fait travailler un certain nombre de conseillers généraux et non le Conseil municipal. Il faut être franc et clair : de dire on est pour l'égalité des sexes mais ce n'est pas au Conseil général de traiter cela, c'est du « lancer de patates chaudes ».

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote.

Au vote, le Conseil général rejette par 14 voix contre 13 et 7 abstentions le contenu de la motion de Mme Audrey Châtelain, PS, de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, de M. Vital Gerber, Groupe Débat, de Mme Nathalie Mercier-Vaucher, Groupe Débat, et de M. Vincent Vaucher, PS, intitulée « Création d'une commission non permanente pour l'égalité hommes-femmes ».

14. Règlement de la crèche municipale Maison de l'enfance « Les Lucioles », adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Mme Karine Voumard, CM, fait la déclaration suivante : « M. Le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, généraux, le Conseil municipal soumet ce soir à votre approbation le nouveau règlement qui fixe les principes généraux de l'intégration dans le giron communal de la crèche « Les Lucioles ». Par courrier réceptionné en tout début d'année 2020, ladite association privée a fait part de son souhait de cesser ses activités. Depuis lors, des tractations sont en cours pour définir les meilleures options possibles pour accueillir les employés des Lucioles dans l'effectif communal, ceci en collaboration entre le comité de la crèche, les services communaux et la commission d'Action sociale. D'emblée, le Conseil municipal a estimé, à l'instar de ce qu'il a pensé pour l'EJC, que la pérennité de la crèche primait sur toute autre considération. Il s'est aussi appuyé sur le Règlement d'Organisation qui lui donne la compétence d'organiser la structure administrative en fonction de ses besoins. Nous pensons qu'il est de notre devoir de pérenniser la structure de garde actuelle, en renforçant l'offre de services aux familles, notamment l'offre d'accueil des jeunes enfants. Ceci afin de favoriser le développement personnel et l'insertion sociale des enfants, et de permettre aussi aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle ce qui entrainera aussi de grands avantages pour la vie économique. La commune entend donc ainsi renforcer son attrait comme lieu de vie et de travail. Tout comme la commune a un devoir de rendre la vie dans la localité la plus agréable possible, elle se fait un honneur de garantir un maximum de prestations sociales à ses concitoyennes et concitoyens.

Un autre aspect positif pour la population est le projet de construction multi générations de la Rue de la gare 28, où la Commune et le comité des Lucioles ont entamé des démarches avec des financiers externes motivés, pour de nouveaux locaux pour la crèche. Seront mis en avant l'amélioration des conditions de travail du personnel et des conditions d'accueil des enfants ainsi que l'augmentation du nombre de places de garde, tant attendu par certains. Mais aussi extrême satisfaction de constater que des investisseurs externes s'engagent à placer des fonds dans notre localité en améliorant non seulement l'offre pour la crèche mais en étendant l'offre en appartements adaptés. Le CM ne pouvait pas laisser passer une telle opportunité sociale. Le Conseil général n'a pas été consulté pour la reprise en main communale. Peut-être pourra-t-on nous le reprocher. Mais le CM, et j'insiste sur ce point, a estimé primordial de maintenir la localité à un niveau de compétitivité élevé en termes de prestations sociales et familiales. Sur la base aussi du constat que certains externes ont renoncé à s'installer à Tramelan en raison du manque de places en crèche. Concernant le volet financier, le Conseil général a accepté la mise en place des bons de garde communaux et son règlement financier, l'année passée, pour lesquels le Conseil municipal a la compétence de fixer le budget chaque année. Nous sommes partis sur le même principe concernant la gestion de la crèche communale. Les dernières années, les comptes de la crèche ont pratiquement toujours été bénéficiaires ou avec une perte de la compétence du Conseil municipal. Dans les faits les comptes sont autofinancés normalement par le prix d'accueil journalier. La perte 2020 s'explique d'une part par la Covid-19 et la volonté du comité de ne pas faire payer les parents durant les semaines de fermeture. Il faudra compter, en 2022, sur une augmentation de la masse salariale à cause du passage de 42h à 40h hebdomadaires selon barème communal, ce qui représente un 50% de poste supplémentaire. Mais encore une fois, la crèche selon nos projections devrait s'autofinancer. Concernant les futurs locaux, pour environ août 2023, le loyer avait déjà été discuté avec les promoteurs pour que le comité des Lucioles puisse en supporter les coûts. La commune prendra donc le relais pour ces discussions. L'augmentation de la masse salariale due au passage de 20 à jusqu'à 40 places d'accueil sera graduelle dès l'ouverture et jusqu'à ce que ces dernières soient remplies. D'ailleurs, la Confédération offre des possibilités de subventions lors de la création de nouvelles places d'accueil, nous espérons entrer dans les critères pour pouvoir en bénéficier. En conclusion, le Conseil municipal souhaite ce soir que le Conseil général donne un signal positif à ce projet de règlement. Tramelan a la réputation d'une localité active et dynamique, aux nombreuses opportunités en termes de prestations de service. Et je pense donc que nous serons d'accord ce soir que le village doit garder son attractivité. Je vous remercie de votre écoute et reste à disposition pour vos question ».

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Les rapporteurs de tous les groupes annoncent un préavis favorable au projet.

Le président propose ensuite de passer le règlement en revue, article après article. Il indique la procédure d'examen. Si un article n'est pas contesté, il est adopté. Si un article est contesté et que le Conseil général ne trouve pas de formulation satisfaisante ou doit vérifier l'application de la nouvelle disposition, une deuxième lecture sera nécessaire.

Article 1 : adopté

M. Marc Nussbaumer, PS, fait remarquer qu'à l'alinéa 1, dans la parenthèse, on parle de Maison de l'enfance « Les Lucioles ». Plus bas dans le texte, on ne parle que de Maison de l'enfance. Le PS propose donc d'uniformiser en ajoutant partout « Les Lucioles ».

Le président abonde et suggère à M. Nussbaumer de se manifester l'article venu.

Le Conseil général accepte aussi tacitement la proposition.

Article 2: adopté

Article 3: adopté

Ajout « Les Lucioles » à l'alinéa 1.

Article 4

M. Marc Nussbaumer, PS, constate que cet article comporte deux notes marginales. Il propose donc de créer un article intitulé « Surveillance ». La numérotation de l'ensemble des articles sera par conséquent bouleversée.

Le présent article 4 s'intitule donc « Qualité » et le nouvel article 5 « Surveillance ».

Le Conseil général adopte la proposition.

Article 5 (« Surveillance ») : adopté**Article 6** :

A l'alinéa 1, M. Marc Nussbaumer, PS, suggère de parler de congé parental plutôt que de congé maternité.

Mme Karine Voumard, CM, rappelle que par congé maternité, le Conseil municipal entendait 3 mois et demi. Il voulait éviter une confusion avec le congé paternité qui est de 12 jours pour la commune de Tramelan. Il faudrait préciser si l'on met congé parental que l'enfant doit être âgé au minimum de 14 semaines.

L'alinéa 1 est modifié comme suit : « 1 Les enfants âgés au minimum de 14 semaines sont admis dès la fin du congé parental et jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire. Le Conseil municipal fixe les exceptions par voie d'ordonnance ».

Le Conseil général adopte la proposition.

Article 7

M. Vital Gerber, Groupe Débat, met en doute la formulation de l'article et propose d'ajouter un « de » avant « l'hygiène », etc.

Le Conseil général adopte la proposition.

Article 8 : adopté

Ajout « Les Lucioles » à l'alinéa 3.

Article 9 : adopté

Ajout « Les Lucioles ».

Article 10

Ajout « Les Lucioles » à l'alinéa 5.

M. Thierry Gagnebin, PS, aurait apprécié par rapport à cet élément de fourchette des prévisions budgétaires. Le règlement donne une marge très large entre CHF 110.- et CHF 150.-. Mais où l'émolument va-t-il se positionner ? M. Gagnebin évoque deux éléments qui ne sont pas anodins selon lui. Le bas de laine de 10 % que le canton octroyait va disparaître.

La crèche était autofinancée à hauteur de 80 %. 20 % sont financés par la commune. 20 % sur 20 places ou 20 % sur 40 ce n'est pas le même coût. Il aurait apprécié que l'on retrouve ces montants dans le message et une prévision budgétaire. C'est la politique des petits pas, selon lui.

Mme Karine Voumard, CM, répond que l'OACOT demande de mettre des fourchettes dans le règlement. Le montant sera fixé dans l'Ordonnance. Mme Voumard rappelle avoir déjà annoncé que les modalités financières pour les parents ne vont pas changer. CHF 130.- pour un enfant de moins de 12 mois et CHF 115.- pour un enfant de plus de 12 mois comme actuellement.

Pour M. Gagnebin, PS, le fait de perdre le filet financier du canton et l'augmentation du loyer et du personnel à venir va-t-il permettre de maintenir le tarif actuel ?

Mme Voumard indique qu'à part les 50 % de poste supplémentaires nécessaires dus au passage de la semaine de travail de 42 heures à 40 heures, aucune hausse n'est connue.

M. Cristian Hasler, PS, demande un complément d'informations. Il évoque un certain nombre de risques financiers : le système de Kibon qui va potentiellement influencer le nombre d'enfants inscrits, le baby-boom, la hausse de personnel. Cela ne remet pas en cause la nécessité d'une crèche communale. Mais possède-t-on un business plan qui détermine le risque financier ? Qui a la compétence de transférer la crèche du coup en fonction des montants en jeu ? Selon lui, un business plan aurait été nécessaire pour se décider.

Mme Voumard dit que l'OACOT n'a pas de réponse tranchée. Le Conseil municipal a la possibilité d'agir ainsi. Il n'a pas voulu laisser partir la crèche dans le privé. Mme Voumard ne peut rien présumer pour l'avenir. Les budgets des dernières années vont dans un sens favorable. A ce jour, elle ne peut pas répondre. C'est une décision de politique familiale, indique-t-elle.

M. Hasler ne peut pas se satisfaire de la réponse. Le Règlement d'Organisation fixe les compétences financières. Sans business plan, le Conseil municipal ne peut pas affirmer avoir la compétence de décider ce type de transfert de tâches. La réponse donnée n'atteste pas d'une maîtrise des coûts.

Au vu du budget actuel de la crèche, rétorque Mme Voumard, le Conseil municipal a agi dans son domaine de compétences.

M. Philippe Augsburger, maire, indique que sur le court terme, aucun risque financier n'est encouru, les comptes sont équilibrés sur les dernières années. Après c'est une équation à plusieurs inconnues. Parier sur l'avenir, c'est difficile. La garantie, c'est que le Conseil municipal va veiller au bon fonctionnement des finances.

M. Hasler a tout de même encore une difficulté sur le mode de financement qui pourrait avoir des incidences.

Mme Voumard dit que le comité des Lucioles a choisi d'arrêter après 20 ans de travail, bénévole. En laissant l'EJC, l'association souhaitait aussi laisser la crèche. Elle ne souhaitait pas que l'offre se perde. Le système de bons de garde n'est pas un frein, mais permet d'élargir l'offre. Pour les prochaines années, tant que la crèche restera en ses murs actuels, la situation financière n'évoluera pas. Quand elle augmentera ses effectifs, il y aura un flottement où la commune devra jouer son rôle en matière sociale. Mais c'est un risque politique à prendre. La question est maintenant de savoir si la commune veut étendre la prestation familiale.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, demande si une crèche peut être gérée par une SA. Est-ce viable ? En outre, la hausse de budget que craint M. Hasler est liée au nombre de places. Maintenant on accepte le statut quo et s'il y a hausse, le dossier devra revenir au Conseil général.

Privatiser est possible, répond Mme Voumard. Mais viable ? Difficile à dire.

Mme Carine Bassin, CM, donne l'exemple de Bienne qui a plusieurs crèches privées.

M. Hasler abonde aussi en ce sens. Mais contrairement à l'économie privée, il y a des éléments qui sont moins maîtrisables. Le choix politique a été fait mais il y a des éléments financiers auxquels il faudra être attentif.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande que la note marginale soit complétée comme suit « Emoluments pour les heures d'encadrement ».

M. Ismaël Favre, PS, remarque qu'il a deux alinéas 5. Le dernier d'entre eux est transformé en alinéa 6.

Le Conseil général adopte l'article avec ces remarques.

Article 11 : adopté

Mme Audrey Châtelain, PS, demande que la note marginale soit complétée comme suit « Emoluments pour la nourriture ».

Article 12 : adopté

M. Cristian Hasler, PS, évoque des ragots selon lesquels on paie la crèche même durant les vacances. On ignore que les coûts sont lissés sur l'année. M. Hasler propose dès lors deux modes de paiement : celui en mode réel et celui en mode lissé.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, estime que c'est le genre d'histoire a ajouté un dixième de poste administratif.

Les parents s'engagent pour une année quand ils signent leur contrat, explique Mme Voumard.

Article 13 : adopté

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote, à savoir adopter le règlement de la crèche municipale Maison de l'enfance « Les Lucioles », sous réserve du référendum facultatif.

Au vote, le Conseil général accepte par 32 voix favorables et 2 abstentions le règlement de la crèche municipale Maison de l'enfance « Les Lucioles », sous réserve du référendum facultatif.

Le président rappelle que l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2022.

II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

15. Informations

M. Philippe Augsburger, maire, donne une information concernant le projet de chauffage à distance en ces termes : « Une première étude de faisabilité d'un chauffage à distance à Tramelan a été réalisée il y a 4 ans de cela. Elle a démontré un potentiel économique et écologique des plus intéressants. Ce potentiel doit bien sûr être confirmé par un projet concret où les consommateurs potentiels sont contactés un à un à des prix fixés. Un groupe de travail a étudié différentes possibilités. La commission de promotion économique a été consultée aussi. Celle-ci a émis quelques réserves... Nous voyons dans ce projet de nombreux atouts de développement durable au travers d'un partenariat, qui ne nous implique pas directement et qui aboutirait à la labellisation Cité de l'Energie ! Le projet doit encore être affiné puisqu'il implique avant tout une société privée et Valforêt. La commune pourrait y contribuer, avant tout en termes de prestations... Voilà, brièvement, ce que j'ai à en dire actuellement ».

Mme Carine Bassin, CM, tient les propos suivants au sujet de l'école secondaire : « La qualité de l'école est une constante préoccupation des autorités municipales. La Commission d'école et le Conseil municipal ont un devoir de réserve. Toutefois, le Conseil municipal assume ses responsabilités et effectue son travail de surveillance sur les institutions scolaires. Conformément à la législation cantonale qui l'y autorise, il utilise les outils appropriés pour vérifier le fonctionnement global des écoles. Les propos tenus dans le courrier des lecteurs du Journal du Jura du 27 mars 2021 seront également passés au tamis de cette procédure. A l'issue de l'analyse, le Conseil municipal prendra, s'il y a lieu, les mesures qui s'imposent. Finalement, le Conseil municipal part du postulat que tous les acteurs impliqués travaillent pour le bien de l'école secondaire de Tramelan ».

Mme Karine Voumard, CM, donne l'information suivante : « M. Le Président, Mmes M. les conseillers, quelques informations concernant le projet d'association avec le SSRT. Suite à un retard dans les démarches administratives et juridiques, les délais pour la remise des documents nécessaires pour les prochaines assemblées communales ou le Conseil général de Tramelan ne peuvent être respectés. Le projet sera présenté pour les assemblées de fin d'année avec mise en vigueur au 01.01.2023 ».

M. Pierre Sommer, CM, annonce ce qui suit : « Vous avez pu constater ces quelques dernières années de sécheresse qui a également favorisé les attaques de bostryche (bois scolytes). Toutes les forêts d'Europe sont touchées par cette situation. Les scieries sont submergées de bois. Les livraisons se font au compte-gouttes. Le marché du bois est très lourd. Le taux de change influence le prix de vente du bois. Presque toutes les exploitations de bois frais résineux ont été stoppées début mars. Pour Valforêt, ce début d'année est marqué par une amélioration dans la cadence de la livraison, après un pic de stock énorme en fin d'année 2020. Le prix ne risque pas de remonter rapidement. L'hiver écoulé a été positif pour la production d'énergie à base de bois avec une consommation bonne à soutenue. Les prix sont stables. Le petit shop de Tramelan continue d'offrir aux clients ses produits avec des variations saisonnières. Les projets de développement continuent avec des agendas qui s'adaptent aux réalités du terrain. Le Chauffage à distance de Tramelan fait partie d'une des priorités. M. le Maire vient de vous en informer. Une calibreuse de bois rond devrait arriver prochainement. Le projet de vente de certificats CO2 poursuit sa route avec une échéance en fin d'année pour notre labellisation ISO. Malgré un marché très compliqué et un rendement nul sur les exploitations, nos prestations pour tiers ont induit des revenus qui ont permis de verser un petit revenu aux actionnaires, qui représente CHF 10'399.- pour Tramelan. L'Office forestier du Jura bernois a englobé le contrat de prestation dans la planification sylvicole 2011-2029. Merci de votre attention ».

M. Mathieu Chaignat, Groupe Débat, évoque le projet d'aménagement d'un modérateur de trafic à la Rue du 26-Mars. Le permis de construire est en cours de procédure. Le montant estimatif des travaux est de CHF 76'000.- TTC qui sera pris en charge par le budget de fonctionnement. Cet obstacle sera réalisé fin juin – début juillet. Il s'agit d'un point noir identifié dans le rapport CITEC (sécurité piétonne). En parallèle avec ces travaux, il est prévu une réfection de la chaussée et du trottoir jusqu'au carrefour de la Rue des Deutes ».

III. Divers

16. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

17. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'un postulat. Il cède la parole à M. Vital Gerber, Groupe Débat. Ce dernier fait la lecture de son intervention intitulée « Participation à la CarteCulture ? » : « La CarteCulture est une offre destinée aux adultes et enfants dès 5 ans au budget modeste. Elle permet aux personnes défavorisées de bénéficier de rabais pour avoir accès à des offres de loisirs, de culture, de sport ou de formation. Par exemple : entrée au concert, au musée ou au théâtre, cotisation à un club de sport ou inscription à un cours d'allemand, piscine ou zoo en famille. Ces réductions sont valables pour plus de 3'600 offres dans toute la Suisse, donc auprès de toutes les institutions partenaires de la CarteCulture : ces partenaires culturels s'engagent à accorder des rabais de 30% à 70% aux utilisateur.trice.s de la carte ; en retour, ils gagnent un nouveau public et affichent publiquement leur solidarité. Pour les communes qui l'introduisent, la CarteCulture permet donc de prévenir l'exclusion sociale et culturelle des habitant.e.s concerné.e.s. Les communes participantes versent une contribution annuelle ; le secrétariat cantonal de la CarteCulture, gérée par Caritas, prend en charge toutes les tâches administratives, opérationnelles et de promotion. (Informations disponibles sur www.carteculture.ch). **Le Jura bernois est actuellement un grand absent de cette offre nationale de la CarteCulture. Son offre culturelle y est pourtant très riche. En outre, la pandémie COVID-19 a touché durement ce secteur, tout comme elle a accentué le risque de précarisation d'une part de la population.** Contact ayant été pris avec le secrétariat du canton de Berne, la contribution pour Tramelan se monterait à 0.30 fr. par habitant.e seulement. Les deux communes de Tramelan et Mont-Tramelan ensemble pourraient bénéficier d'un rabais de 40%, ce qui représenterait pour notre village une contribution annuelle de Fr. 830.- seulement. **Par voie de postulat, nous invitons la commune de Tramelan :**

- **À évaluer la possibilité de devenir une commune de la CarteCulture, si possible ensemble avec Mont-Tramelan, et à entreprendre les démarches dans ce sens le cas échéant.**
- **À en informer et solliciter les organes régionaux– CJB, Jura bernois.Bienne – afin que cette offre soit développée plus largement dans le Jura bernois ».**

18. Interpellations

Le président relève qu'il n'y a pas d'interpellation.

19. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Thierry Gagnebin, PS, a pris note que la commune a renoncé au projet de déménagement de l'administration à la Rue Haute. Le Conseil municipal peut-il informer sur ce qu'il en est de ce secteur de manière régulière ?

M. Philippe Augsburger, maire, rectifie. Le projet est encore d'actualité. On connaissait l'existence d'un premier investisseur actif de longue date. Un deuxième investisseur potentiel s'est manifesté et pourrait remporter la mise. Le CM souhaite soutenir la démarche sans favoriser l'un ou l'autre. A court terme, on pourrait voir le bout du tunnel, se réjouit-il.



M. Cristian Hasler, PS, s'interroge au sujet de l'état d'avancement du dossier des éoliennes.

M. Philippe Augsburger, maire, dit ceci : « Ce projet est l'émanation des BKW. La commune est tenue au courant, notamment sur les oppositions. Le Conseil municipal souhaite voir se projet aboutir ».

M. Christophe Gagnebin, CM, complète en mentionnant que la procédure va se poursuivre au Tribunal fédéral.

20. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

21. Divers

Le président cède la parole à M. Raphaël Maire, PLR. Ce dernier annonce son retrait du Conseil général en raison de charges trop élevées, notamment en matière professionnelle et privée. Il souhaite de très bons débats.

Le président rappelle que la prochaine séance est prévue le 28 juin 2021, 19h30. Sauf contre-indication, celle-ci aura lieu à la salle de La Marelle.

Il remercie le personnel communal pour la mise en place de la salle.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h25.

Au nom du Conseil général

Le Président : Le Secrétaire du procès-verbal :

Pierre-Alain Basso Hervé Gullotti

Annexe : Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Participation à la Carte-Culture ? »

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 28 juin 2021 à 19h30

à La Salle de La Marelle

- Président : M. Basso Pierre-Alain, Groupe Débat
- Secrétaire du procès-verbal : M. Hervé Gullotti, chancelier municipal
- Invité : M. Marcel Baerfuss, bureau ATB (dès 19h30)
: M. Raphael Chappuis, Administrateur des finances

M. Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette troisième séance de l'année 2021 en saluant les membres du Conseil général, en particulier M. Beat Geiser, PLR, qui a remplacé M. Raphaël Maire, PLR. Il salue également la presse, le Conseil municipal et le public qui est à nouveau autorisé à suivre les débats. Si la situation pandémique continue à s'améliorer, la prochaine séance du Conseil général de septembre pourrait bien avoir lieu au CIP, se réjouit-il. Le président souligne encore le fait que le procès-verbal sera rédigé par M. Temuge Enkhbulgan, apprenti de 3^e année qui a obtenu son CFC et sa maturité tout récemment (*Applaudissements*).

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Von Allmen Pierre, UDC
M. Gerber Olivier, Groupe Débat
M. Dufaux Adrien, PS

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbaton de l'ordre du jour

Le président soumet ensuite l'ordre du jour au vote, sans en rappeler son contenu.

1. Appel
2. Approbaton de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

I. Décisions

4. Bureau du Conseil général, nomination d'un membre PLR
5. Bureau du Conseil général, nomination d'un scrutateur
6. Commission de l'Action sociale, remplacement de M. Raphaël Maire, PLR
7. Comptes 2020, adoption
8. Rapport d'activités 2020 du Conseil municipal
9. Règlement sur les commissions permanentes, révision
10. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Participation à la CarteCulture ? »

II. Projets en cours du Conseil municipal

11. Informations
12. Plan d'aménagement local, 3e étape de révision

III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

I. DECISIONS

4. Bureau du Conseil général, nomination d'un membre PLR

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au parti PLR.

Le groupe PLR par la voix de M. Sébastien Wyss propose la nomination de Mme Myriam Tellenbach, PLR.

A l'unanimité, Mme Myriam Tellenbach, PLR, est élue au bureau du Conseil général et rejoint ses rangs. Le président lui souhaite la bienvenue.

5. Bureau du Conseil général, nomination d'un scrutateur

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au parti PLR.

Le groupe PLR par la voix de M. Sébastien Wyss propose la nomination de Mme Myriam Tellenbach, PLR, en tant que scrutatrice.

A l'unanimité, Mme Myriam Tellenbach, PLR, est élue en tant que scrutatrice.

Le président décrit la composition du bureau pour l'année 2021 :

Président : M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat
 1er vice-président : M. Georges Juillard, UDC
 2ème vice-président : M. Pascal Mercier, PS
 Secrétaire : M. Marc Nussbaumer, PS
 Secrétaire-adjoint : M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat
 Scrutateur : M. Thierry Gagnebin, PS
 Scrutatrice : Mme Myriam Tellenbach, PLR

6. Commission de l'Action sociale, remplacement de M. Raphaël Maire, PLR

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au parti PLR

Se référant à la proposition présentée par M. Elvis Lehmann, PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Sébastien Wyss, PLR, en qualité de membre de la commission de l'Action sociale avec effet immédiat, en remplacement de M. Raphaël Maire, PLR, démissionnaire.

7. Comptes 2020, approbation

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal

M. Philippe Augsburger, maire, tient les propos suivants : « Nos comptes, années après années, bouclent plutôt favorablement... Les comptes 2020 bouclent plus que favorablement. Les raisons de cette situation sont détaillées en pages 6 et 7 de leur présentation. Je n'y reviendrai pas. Notons qu'il n'y a pas encore d'effet Covid sur les rentrées fiscales... Pour la troisième année consécutive, nous n'avons pas prélevé sur le fonds des entretiens. Si on l'avait fait, nous aurions eu un bénéfice supplémentaire de CHF 793'000.-... Il n'empêche que le bénéfice du compte global s'élève à CHF 457'000.- celui du compte général à CHF 963'000.-, montant attribué à la réserve de politique financière. Notre fortune s'élève donc à plus de 3 millions. La réserve de politique financière à 1,9 million. Voilà c'est tout pour ce qui est de mon commentaire d'introduction. Je vous souhaite une bonne étude de ces comptes. Tout en remerciant le service de la comptabilité et M. Raphaël Chappuis, l'administrateur des finances, de leur excellent travail ».

Le président laisse ensuite les groupes s'exprimer.

Par leur porte-parole respectif, tous les groupes préavisent favorablement les comptes communaux 2020.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

M. Vital Gerber, Groupe débat, remercie l'administrateur des finances pour l'intégration des comptes de l'EJC dans les comptes communaux au point 12 à partir de la page 185. Il se demande également si les recettes des prestations à la page 190 sont bien constituées de la contribution des parents.

M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances, répond qu'il s'agit bien de la contribution des parents.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Il rappelle l'objet du vote, à savoir l'adoption des comptes communaux 2020.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2020.

8. Rapport d'activités 2020 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Le président passe la parole au président de la commission de gestion.

M. Sébastien Wyss, PLR, indique ceci : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, La commission de Gestion préavisent favorablement le rapport d'activités 2020 du Conseil municipal avec les remarques suivantes : Il faudrait tenir compte des interventions et des remarques de la part des Conseillères ou Conseillers généraux lors de l'élaboration du rapport.

Il manque par exemple le remplissage des bassins de la piscine. C'est une demande qui a été faite par Monsieur Jean-Charles Juillard et qui n'apparaît pas dans le rapport malgré la réponse du Conseil municipal d'en tenir compte pour la prochaine fois. Est-ce que la commission Sport Tourisme et Loisirs a siégé ou s'est réunie pendant l'année 2020 ? Cela n'est pas mentionné dans le présent rapport. Au niveau des commissions, lorsque le secrétariat est assuré par un employé de l'administration communale, il serait utile de préciser si cet employé est membre ou non de la commission. En se basant sur le règlement des commissions. Pour conclure, la commission de Gestion tient à remercier tout le personnel communal et le Conseil municipal pour la gestion de l'exercice 2020 malgré la situation sanitaire particulièrement difficile ».

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes recommandent l'adoption du rapport d'activités 2020.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Vincent Vaucher, PS, informe de la raison pour laquelle certaines motions et postulats ne figurent pas dans le rapport de gestion. N'y apparaissent que les motions et les postulats qui ont été traités durant l'année en cours, dit-il. Donc les postulats et les motions qui n'ont pas reçu réponse n'y figurent pas.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer le rapport en bloc. Il rappelle l'objet du vote, à savoir adopter le rapport d'activités 2020 du Conseil municipal.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2020 du Conseil municipal.

9. Règlement sur les commissions permanentes, révision

L'entrée en matière est contestée.

Le président ouvre la discussion concernant l'objet de la contestation.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, déclare : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, nous voyons une utilité à la mise à jour de ce règlement. Toutefois nous avons l'impression qu'il n'y a pas d'urgence à entreprendre cette révision maintenant telle qu'elle est proposée. Celle-ci paraît disparate et incomplète, notamment comme évoqué dans le message. Un postulat est en cours de M. Vincent Vaucher, qui nécessitera une nouvelle révision. Nous savons également qu'apparemment en ce qui concerne la crèche, le sort de la Maison de l'enfance n'est pas encore décidé puisqu'il semblerait qu'un vote populaire n'est pas exclu sur ce point. Il nous apparaît donc plus sensé de s'atteler à une véritable révision. Nous serions favorables à une révision avec l'implication du Législatif comme le prévoit le Règlement d'organisation ».

M. Cristian Hasler, PS, indique que le groupe socialiste en est arrivé à la même conclusion. Cette révision n'est pas complète. Il y a peut-être également un souhait de participer du Conseil général. Le cas de la crèche pose une incertitude. Il vaudrait mieux faire les choses dans l'ordre, c'est-à-dire faire d'abord passer un message au peuple et ensuite voter le règlement qui va avec, conclut-il.

M. Sébastien Wyss, PLR, se rallie à ce qui a été dit. Il est vrai qu'il n'y a pas d'urgence et qu'on devrait travailler main dans la main avec le Conseil municipal pour l'élaboration de ce nouveau règlement, relève-t-il.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité de ne pas entrer en matière.

Le président rappelle que le Conseil municipal devra apporter les modifications nécessaires en tenant compte des remarques qui ont été faites.

10. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Participation à la CarteCulture ? »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Mme Carine Bassin, CM, fait la déclaration suivante : « Vous avez lu déjà ce qui figurait dans le message, je ne vais pas en rajouter à ce niveau. Par contre j'ai eu contact avec Mme Mélanie Cornu du CJB et M. André Rothenbühler de Jb.B. L'idée semble intéressante or il faut absolument que les institutions d'importance régionale entrent aussi dans ce cheminement. Il y aura les reportings en septembre et nous allons poser la question aux institutions régionales à ce moment. Le problème principal qui pourrait se poser semble être au niveau de la billetterie. Actuellement dans le Jura bernois il n'y a aucune présence de cette carte, malgré qu'il en existe à Bienne et dans Jura. Donc il faudra voir avec ces institutions entre autres. Voilà c'est un chemin qui prend un peu de temps. Or si tout le monde est d'accord, la Municipalité de Tramelan sera favorable à cette demande ».

Le président cède la parole au dépositaire du postulat.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'exprime en ces termes : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Je me réjouis évidemment que le Conseil municipal et la commission Culture soient favorables à ce postulat. Il est vrai que cette demande a ce côté impliquant une dimension régionale. Or il est vrai que je trouverais réjouissant que Tramelan joue un rôle moteur, pionnier, pour tirer en avant ce projet. Encore une fois, vous avez pu lire cette offre destinée aux personnes défavorisées afin que ces derniers puissent accéder à la culture, mais aussi plus largement aux loisirs. Je pense qu'il y a vraiment une utilité. Ces personnes peuvent bénéficier de ces offres dans toute la Suisse, donc les personnes habitant Tramelan qui seraient concernées pourraient en profiter dans toutes les institutions partenaires de la CarteCulture sur l'ensemble du territoire suisse. Donc, je crois qu'il y a vraiment un intérêt également que le Jura bernois ne soit pas un absent sur la carte de la CarteCulture. J'ai également eu l'occasion d'avoir un contact informel avec Mme Cornu Mélanie du CJB et aussi avec les personnes du fOrum Culture. Ces personnes pourront soutenir le projet. Donc j'ai bon espoir que les choses puissent avancer dans le bon sens ».

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

M. Jan Muggli, pour le PEV, demande d'accepter le postulat, sous réserve que la région lui emboîte le pas.

M. Beat Geiser, PLR, recommande le rejet du postulat. Il déclare que le PLR est du même avis que la commission culture et le Conseil municipal. La demande ne fait pas de sens, car la commune de Tramelan se lance seule dans cette aventure.

Le président l'interrompt en disant qu'il n'a pas encore ouvert la discussion.

M. Georges Juillard, pour l'UDC, se déclare favorable au postulat.

M. Pascal Mercier, pour le PS, est aussi favorable au postulat.

M. Emmanuel Contesse, pour le Groupe Débat, se déclare favorable au postulat.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, répond à M. Geiser, PLR : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, Au contraire, j'ai confiance au Conseil municipal pour mener à bien ce projet. Encore une fois, je crois qu'un refus serait un mauvais signal. Il serait plus difficile de prendre contact avec les institutions concernées et entreprendre le projet en n'ayant pas le soutien de ce Conseil général ».

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 29 voix favorables et 5 défavorables le contenu du postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Participation à la CarteCulture ? ».

II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

11. Informations

M. Philippe Augsburger, maire, informe au sujet du chauffage à distance : « Un groupe de travail s'est constitué ou reconstitué à l'instigation de la commission de Promotion économique. La 1^{ère} étape est de sonder les propriétaires d'immeubles de Tramelan et des Reusilles. Pour ce faire un courrier et un questionnaire leur seront envoyés pour donner une orientation pour la suite des opérations quant aux lieux d'installation. Il peut y en avoir plusieurs... Ce courrier sera envoyé tout prochainement. »

M. Philippe Augsburger, maire, fait également la déclaration suivante : « Les gens du voyage se sont installés, le 27 juin 2021, aux alentours de 19h00, du côté des places de parc du CIP. Dans un premier temps, ils ont occupé toute une place en dur. Je leur ai demandé gentiment de déménager sur le terrain herbeux afin de ne pas entraver le parcage des clients du CIP, tout en leur mettant un délai limite, le 28 juin 2021 à 16h00, que la police cantonale m'a communiqué suite à un entretien. Malgré cet ultimatum les gens du voyage sont toujours présents. Il y a eu plusieurs visites afin de trouver des solutions pour un déménagement du côté de la route menant au Bois-Derrière. Malheureusement, à cause de la proximité de la route cantonale et pour des raisons de sécurité, ils ne peuvent pas y aller de suite. Ils devraient néanmoins s'y installer durant une quinzaine de jours. Nous allons encore les rencontrer demain matin avec la police cantonale afin de définir un modus vivendi pour ces 15 prochains jours.

M. Pierre Sommer, CM, informe de ce qui suit : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le 50^{ème} anniversaire de la piscine a une année de retard, notamment dû à la Covid-19. La « journée piscine » comme appelée par la commission sport aura lieu le 14 août 2021. Je vous prie de réserver cette date. La commission organise un bon petit programme ».

Mme Karine Voumard, CM, déclare « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, le processus d'intégration de la crèche dans le giron communal se poursuit. Suite à un contact de ma part avec l'OACOT, de nouvelles informations nous font revoir la procédure cours. Je vous rappelle que le comité des Lucioles a clairement confirmé son intention de stopper ses activités au 31 décembre de cette année. Pour le Conseil municipal, il apparaît clair que la solution la plus appropriée est de reprendre à son compte l'activité de la crèche. L'enjeu pour les autorités exécutives est limpide : offrir à la population de Tramelan ainsi qu'à celle de l'extérieur qui y travaille les infrastructures préscolaires nécessaires pour une bonne prise en charge des enfants et un encouragement au travail des femmes. La commune de Tramelan marque davantage le sillon d'une politique familiale cohérente et assumée qu'elle creuse. Certes, l'investissement financier sera une nouvelle charge et les autorités exécutives en sont conscientes.

Mais ces dernières martèlent le message selon lequel Tramelan doit rester une commune compétitive sur le plan de l'accueil des familles. Les prochaines étapes consisteront à faire valider le volet financier de la transaction. Le dossier sera déposé au Conseil général lors de sa séance du 20 septembre prochain. Le corps électoral aura à se prononcer le dimanche 28 novembre 2021 sur les dépenses liées à ce projet. L'intégration de la crèche est prévue au 1er janvier 2022. Certes le calendrier est serré mais il n'y a pas de précipitation. Le Conseil municipal travaille à ce projet depuis plusieurs mois maintenant et une bonne partie des outils administratifs ont été mis en place. Il est notamment indispensable de collaborer serinement avec le personnel en place qui sera maintenu et qui se réjouit de pouvoir s'engager pour la collectivité publique sous la bannière communale. Le Conseil municipal compte sur le soutien de toutes et tous à ce projet, dans l'intérêt de la commune de Tramelan. Pour ce qui est du rapprochement avec le Service social régional de Tavannes : nous vous informons que le groupe de travail rencontrera l'OACOT ce mercredi pour le volet financier ».

Mme Carine Bassin, CM, annonce ce qui suit : « Certainement que vous savez déjà que Monsieur Hamid Bouabadi a démissionné de ses fonctions de directeur et d'enseignant de l'école secondaire pour fin juillet. La commission d'école a nommé, en séance du 23 juin 2021, Monsieur Felice Di Lascio au poste de directeur de l'école secondaire. Il enseigne depuis 1 an à Tramelan et occupe également la vice-direction. Deux employés de l'EJC quittent le service communal au 31 juillet 2021. Il s'agit de Malik Loesener et de Mélanie Jeanbourquin. Ils seront remplacés par Zoé Vuilleumier qui termine son apprentissage d'ASE (assistante socio-éducative) et qui a réussi son CFC. Je l'en félicite. »

M. Christophe Gagnebin, CM, donne les informations suivantes : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, concernant la compagnie des Auto-transports Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois (TSPG), dont la commune de Saignelégier est actionnaires aux deux tiers et la commune de Tramelan au tiers restant. Comme vous avez pu lire dans la presse, voilà deux ans que le canton de Jura a lancé un appel d'offre concernant l'exploitation des lignes de transports publics routiers sur son territoire, lignes dont fait partie celle de Tramelan à Saignelégier. Il y avait deux lots, un pour les régions de Delémont et Porrentruy et un autre pour Les Franches-Montagnes, comprenant donc les lignes exploitées jusqu'à présent par les Chemins de fer du Jura, y compris le Noctambus ainsi que la ligne TSPG. CarPostal a adressé une offre pour ces deux lots et les a emportés. On précise tout de même que TSPG n'était pas directement partie prenante. Au moment où nous avons appris l'attribution du lot des Franches-Montagnes à CarPostal, les TSPG ont dû se remettre en question afin de trouver une possibilité de reprendre l'exploitation de l'ensemble des lignes des Franches-Montagnes. Cependant, il nous est apparu assez rapidement que CarPostal n'avait pas tellement l'intention de travailler avec nous, preuve en est que nous ne soyons nullement informés autrement que par les médias dans lesquels nous avons appris que les négociations avaient été nouées avec les Chemins de fer du Jura. Fin février 2021, nous avons finalement appris que ces négociations avec les Chemins de fer du Jura n'ont pas abouti. C'est à ce moment que CarPostal s'est tourné vers les TSPG en nous demandant si nous étions disposés à reprendre les lignes. N'oublions pas que notre conseil d'administration est composé de miliciens et que notre directeur, M. Etienne Gigon, partira à la retraite à la fin de l'année ou au milieu de l'année prochaine. Or nous ne sommes plus en mesure d'entreprendre tous les travaux et les constructions avec les Chemins de fer du Jura, CarPostal et d'autres partenaires. Donc nous avons proposé de continuer d'exploiter la ligne Tramelan-Saignelégier-Les Pommerats-Goumois. CarPostal a refusé. Par conséquent, la décision n'est pas encore officielle mais nous craignons la dissolution de la société anonyme, TSPG. Remarque personnelle : le canton du Jura, qui aurait gagné quelques dizaines de milliers de francs se retrouve avec une compagnie de transports qui disparaît ainsi que l'affaiblissement voire la division de la compagnie des Chemins de fer du Jura, dont il est majoritairement actionnaire. Cela m'échappe... ».

M. Mathieu Chaignat, CM, déclare : « Concernant la construction du réservoir des Fraises, la mise en service a pris du retard. La crise du coronavirus a causé du retard dans la livraison de matériel spécifique. La dernière pièce manquante, une porte étanche, a fini par être livrée début juin. Des déshumidificateurs ont également été livrés très tard, ce qui a perturbé la suite du chantier. La mise en service de nouveau réservoir aurait dû avoir lieu fin novembre 2020. Elle aura lieu, selon toute vraisemblance, au mois de septembre 2021. L'opération est délicate et mérite une planification et une attention particulière. Elle devra durer deux jours. Ensuite de quoi l'ancien réservoir sera mis hors service et démonté. D'un point de vue financier, ce retard devrait avoir un impact limité. Pour rappel, nous avons eu des dépassements en début de chantier car il a fallu entre autre consolider le terrain. Pour l'heure, les dépenses sont maîtrisées, mais nous sommes plutôt dans le haut du pavé. Si aucune grande surprise ne se présente lors démontage de l'ancien réservoir, nous devrions pouvoir tenir le budget ».

Remarque : M. Pascal Mercier, PS, quitte la séance du Conseil général à 20h20 pour des raisons professionnelles. La majorité absolue passe à 17.

12. Plan d'aménagement local, 3^e étape de révision

Le président cède la parole à M. Christophe Gagnebin, CM, et à M. Marcel Baerfuss, du bureau ATB.

M. Christophe Gagnebin, CM, introduit la présentation de la façon suivante : «Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, comme vous l'aviez demandé et comme annoncé au mois d'avril, je vous informe du résultat des travaux des bureaux d'ingénieurs auxquels nous avons fait appel. Concernant les zones d'activités, je remercie M. Marcel Baerfuss du bureau ATB de sa présence. Pour le plan zones de protection ainsi que le plan paysager, M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, fera la présentation. Je souhaiterais vous rappeler qu'il s'agit d'une information qui intervient avant le lancement, après la pause estivale, de la procédure d'information et de participation. Donc les résultats de cette procédure avec également les comptes rendus, les restitutions des débats qui ont eu lieu l'année dernière, les restitutions des travaux effectués par les élèves de l'école primaire et évidemment toutes les remarques formulées par les habitants de la commune, pourront donc être intégrés à la suite de la procédure. Je vous rappelle également en ce qui concerne le volet zone d'activité, le contexte difficile dans lequel nous sommes. Avec à la fois une réserve excédentaire en terrain et aussi les contraintes qui découlent du droit supérieur, ce qui évidemment ne nous laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. Surtout si on songe éventuellement à mettre en zone de nouvelles parcelles, et bien il faudra dézoner un nombre plus important, ce qui se fait évidemment au détriment des propriétaires, dont la valeur de leur parcelle va devoir diminuer.

M. Gagnebin cède la parole à M. Marcel Baerfuss ainsi que M. Emmanuel Contesse, du bureau Natura. La présentation se trouve en fin de procès-verbal et en fait partie intégrante.

Remarque : M. Marcel Baerfuss quitte la séance du Conseil général à 21h00, avec les remerciements du président.

III. Divers

13. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

14. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole à M. Beat Geiser, PLR. Ce dernier fait la lecture de son intervention intitulée « Composition des commissions permanentes » : D'une part, pour plusieurs commissions décrites dans le règlement concernant les commissions permanentes, la composition actuelle ne correspond pas au cahier des charges figurant de ce même règlement.

D'autre part, il ne figure aucune mention de la date d'entrée en fonctions des commissionnaires sur la liste qui est à télécharger sur le site de la commune. Il n'est donc pas vérifiable de savoir si la limite de durée de mandat figurant dans l'art.9 du Règlement d'organisation (RO) de la commune municipale de Tramelan est respectée.

Dans la mesure où il est surprenant que les règlements en vigueur ne soit pas respectés, la motion demande au conseil municipal de corriger sans délais (mais au plus tard lors de la séance du conseil général suivant l'acceptation de la motion) :

Premièrement : Les écarts que l'on peut constater entre le règlement et la composition des commissions

Deuxièmement : Retravailler la liste des commissionnaires afin d'y voir apparaître clairement

- La date d'entrée en fonction des commissionnaires
- Quel est l'organe figurant au règlement qu'ils représentent
- Les places vacantes dans les commissions

15. Interpellations

M. Vital Gerber, Groupe Vital, dépose l'interpellation suivante : « L'an passé, ce Conseil général a approuvé un crédit de 440'000.- Fr. pour la rénovation du toit de la « Halle du D'sous » à la Rue du Pont. Les travaux ont débuté ce printemps. Sur les trois entreprises auxquelles ces travaux ont été adjugés, une seule est une entreprise locale (les deux autres venant d'une commune voisine). La commune de Tramelan compte pourtant de nombreux artisans qualifiés et expérimentés. A priori, attribuer des travaux de ce type à des artisans locaux ne pourrait-il pas constituer un choix gagnant pour toutes les parties, d'autant que le soutien à l'artisanat local a fait l'objet de discussions récentes dans ce Conseil général ? En l'occurrence et selon nos informations, il semble que l'offre émanant d'un consortium de trois entreprises locales n'a pas été retenue, pour une différence de prix moindre (de l'ordre de 1%). Il nous intéresserait de connaître : Quels sont les critères décisifs pour l'attribution des travaux des bâtiments publics par la Commune ? Comment et par qui la pondération de ces critères est-elle définie ? Comment la procédure d'ouverture des dossiers de soumission se déroule-t-elle ? Comment est-il contrôlé que la transparence est respectée et que les offres correspondent de manière équivalente au cahier des charges ? Finalement, dans quelle mesure et par quels moyens la Commune peut-elle soutenir les artisans locaux lors de l'attribution de travaux pour ses bâtiments publics ? ».

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, interpelle de la sorte « Le 13 juin 2021, la population tramelote a refusé d'octroyer un crédit pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville de notre commune. Ce refus montre que l'alternative proposée n'était pas assez convaincante. Elle a également mis en évidence que les avis étaient très divergents sur les principes de bases du projet et de ce qui en était attendu. Il y a clairement eu un manque de cohésion de fond, que ce soit au sein de la commission des bâtiments que du Conseil général. Le besoin en infrastructures dignes pour notre Municipalité est évidemment toujours présent et il est de notre devoir de présenter à la population un projet qui saura séduire une majorité. L'état de nos infrastructures ne nous permet pas de temporiser. D'autant plus que d'autres projets travaillés ces dernières années peuvent potentiellement être repris en considération.

Partant de ces faits, la commission des bâtiments peut-elle éditer une feuille de route et consulter le Conseil général et sa propre commission sur des principes de base, dans le but de démarrer un projet plus collectif sur des fondements plus solides ? Exemples : Souhaite-t-on garder l'administration dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville ? Souhaite-t-on réunir les services administratifs et techniques ? Souhaite-t-on construire un nouveau bâtiment ? Etc. La commission des bâtiments pourrait alors consolider les principes de base retenus (édition d'un cahier des charges) en vue de dessiner les contours d'un nouveau projet ou d'adapter un des projets évincé par le passé ».

M. François Roquier, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante : « Constatant année après année l'étendue croissante du camping du Château et notamment de ses bungalows, des voix toujours plus nombreuses de la population déplorent que ces constructions aient irrémédiablement marqué les alentours et la qualité du site de la piscine communale. Alors que notre piscine pouvait se targuer d'un site en pleine nature, elle se trouve désormais face à un véritable quartier résidentiel. La plantation d'une haie vive indigène entre piscine et bungalows pourrait constituer une mesure de compensation, gagnante autant pour les usagers/ères de la piscine que pour les habitantes des bungalows : Le Conseil municipal peut-il entreprendre les démarches nécessaires pour que soit plantée une haie vive indigène entre piscine et « camping », afin de camoufler les bungalows et préserver la vue de la piscine ? La prise en charge (complète ou partielle) des coûts d'une telle plantation peut-elle être demandée à l'exploitant des bungalows ? ».

M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, interpelle : « Afin de respecter ces délais, le bureau se réunit en général quatre semaines avant la rencontre du CG pour prendre connaissance, valider, voire modifier l'ordre du jour qui leur est proposé par le CM. C'est le seul document préparatoire qui lui est transmis. Or, à plusieurs reprises ces dernières années, il est apparu que si le bureau avait disposé des documents relatifs aux objets mis en discussion, les séances auraient pu être préparées plus efficacement et certaines difficultés de procédure auraient pu être anticipées. Au nom du bureau du CG, je demande donc que le CM lui transmette les documents à sa disposition à la date de sa séance préparatoire, quand bien même ils ne seraient pas encore complets ».

16. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Frank Ramseyer, PS, pose la question suivante : « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, J'ai été interpellé par des citoyens de Tramelan, pour qui l'Etang de la Gruère est un lieu de détente, de footing, etc. Malheureusement depuis quelques temps, afin de pouvoir bénéficier de ce coin de paradis, et pour ne pas devoir payer une place de parking, il faut soit se lever très tôt, avant 6 heures du matin et aller très tard le soir, soit après 20h00. En effet des horodateurs ont été installés depuis peu, et le coût de parking est de 4 francs pour deux heures et 1 frs par heure supplémentaire. Ce qui fait cher le tour de l'Etang pour certaine personne. C'est pourquoi, étant donné que notre commune est tellement proche de ce lieu de villégiature, n'y a-t-il pas un moyen de prendre contact avec la Commune de Saignelégier, afin de pourvoir faire bénéficier à ceux qui le demande une carte de stationnement à un prix unique, comme celui qui est proposé aux membres de la Société de pêche de l'Etang de la Gruère pour la somme de Fr. 20.00 par an? ».

M. Philippe Augsburger, maire, répond qu'une prise de contact avec la commune Saignelégier est envisagée au courant de cette année, notamment pour traiter de cet objet.

M. Frank Ramseyer, PS, pose une nouvelle question : « Suite à mon intervention de l'année passée, l'aménagement des places de parcs ainsi que le marquage pour la sécurité des piétons a été remis à neuf tout dernièrement à la Rue des Plânes. Je tiens à vous en remercier. Cependant il y a juste un petit problème. En effet si vous vous promenez par exemple avec une poussette ou avec un déambulateur, et que vous suivez scrupuleusement le marquage au sol, en arrivant à la fin de celui-ci, côté ouest, vous ne pouvez plus passer, car il y a souvent des camionnettes ou remorques de la société Oliveira qui y sont stationnées. Pire, vous devrez faire demi-tour car il n'y a aucun moyen de les contourner. Donc vous devez circuler sur la route en faisant attention aux différentes camionnettes et camions qui circulent à une vitesse qui n'est pas toujours réglementaire de 30 km/h. Ma question est la suivante, ne pouvez-vous pas prolonger le marquage jaune de quelques mètres supplémentaires ou alors dessiner des croix jaunes afin de ne plus autoriser le parcage sauvage hors cases? ».

M. Philippe Augsburgers, maire, répond de la façon suivante : « Effectivement, on va tenir compte du remarque de M. Frank Ramseyer et voir ce que nous pouvons faire. Nous allons en premier étudier les lieux et effectivement sanctionner les parkings non adéquats. Mais surtout nous allons faire en sorte que les marquages soient faits en conséquence, afin de remédier à ce problème. Donc cela sera traité incessamment ».



M. Beat Geiser, PLR, adresse la question suivante : « Je m'étais approché de M. Augsburgers afin de la rendre attentif que le cure protestante était à vendre et que c'était la maison de naissance d'Albert Gobat. Je lui avais suggéré que la commune trouve une solution afin d'éviter que cette maison tombe dans des mains privées, dans l'espoir que dans un futur, la Fondation Gobat puisse aménager ces locaux ».

M. Philippe Augsburgers, maire, répond que le sujet a été brièvement traité au niveau du Conseil municipal. Il a été décidé de renoncer à cette acquisition, pour différentes raisons notamment financières.



M. Cristian Hasler, PS, dit qu'il a vu dans la presse que le SAMD a engagé une nouvelle collaboratrice pour s'occuper des paiements des créanciers, qui est actuellement une des tâches du service financier communal. Donc M. Hasler demande si ce transfert de tâche va avoir un impact sur le poste communal qui s'occupait de celle-ci.

M. Philippe Augsburgers, maire, répond qu'actuellement le Conseil municipal n'a pas encore de stratégie, mais que ceci sera traité dans le plus bref délai afin de trouver la meilleure solution possible.



M. François Roquier, Groupe Débat, pose la question suivante : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à la connaissance des membres du Groupe Débat, le service des patrouilleurs scolaires ne sera plus assuré à Tramelan dès la rentrée scolaire d'août 2021. Les bénévoles qui ont assuré ce service de plus de 20 ans ont décidé d'arrêter et n'ont pas trouvé de repreneurs. Je les remercie chaleureusement pour leur travail effectué. Le rapport CITEC publié en 2019 mentionne plusieurs points noirs notamment sur la Grand-Rue où plusieurs passages sont considérés comme potentiellement dangereux. Le rapport CITEC mentionne aussi clairement l'importance du travail des patrouilleurs scolaires. Dans un appel lancé le 21 mai 2021, la commune mentionne que si personne ne s'annonce le service disparaîtra tout simplement.

Ma question est en plusieurs volets : La commune est-elle prête à abandonner un service qui assure la sécurité des enfants sur les chemins de l'école ? N'y a-t-il pas urgence ? La commune peut-elle trouver une solution, même transitoire pour la rentrée mi-août 2021 ? Est-ce que la commune pourrait prendre en charge, par exemple, la partie administrative et la partie organisationnelle ? Est-ce qu'il est envisageable de travailler avec les requérants ? Comme cela semble déjà être évoquée au sein de l'école.

Mme Carine Bassin, CM, donne la réponse suivante : « Effectivement, c'est un problème qui nous taraude depuis un certain temps. Les deux dames qui sont responsables, Mme Veronika Freléchox et Mme Sylvie Humair, ne sont pas tout à fait bénévoles. Je tiens à préciser que la commune les soutient financièrement. Elles nous ont donné leur dédite il y a deux ans déjà. Nous avons beaucoup discuté à ce sujet, nous avons également cherché des solutions avec le conseil des parents, car nous avons trouvé que c'était les personnes les plus concernées par ce problème. Malheureusement, nous sommes sans réponse jusqu'à présent. Concernant la rentrée de mi-août 2021, nous avons une solution : ce sera la direction de l'école primaire qui va essayer de gérer cette tâche avec les personnes volontaires à peine soutenues financièrement. Pour au moins garder le passage vers la boulangerie Donzé. Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir garder le passage vers l'ancien Régional. Mais l'idée est d'essayer, dans premiers temps, pour les plus jeunes qui reprendront l'école, d'avoir une solution. Je continue à espérer que des personnes répondent positivement à notre appel. Pour le mois d'août nous avons une rencontre la semaine prochaine avec les personnes qui acceptent de continuer cette patrouille. Or je ne sais pas combien temps cela sera viable de cette manière.

M. François Roquier, Groupe Débat, demande : « Est-ce que les pistes de faire appel au service d'administratif de la commune, voire de travailler avec des requérants d'asile, sont susceptibles de pérenniser ce service? »

Mme Carine Bassin, CM, répond : « Jusqu'à présent, nous n'avons jamais discuté dans ce sens, car il y a quand même une équipe qui travaille et qui fait traverser les enfants, qui est encore motivée à continuer. Par contre reprendre tout ce qui est d'administration de la gestion et aussi le remplacement nous posent un problème. Concernant le remplacement surtout quand il s'agit d'être présent assez tôt le matin, alors je ne sais pas si les employés communaux peuvent quitter leurs bureaux afin d'aller faire traverser des enfants ? Mais c'est un autre problème auquel je n'avais jamais pensé.



M. Blaise Bernard, PS, adresse la question suivante : « Les 22 janvier 2018, 8 juin 2018, 21 juin 2021, 23 juin 2021 et le 28 juin 2021, sont les dates où la rue Virgile-Rossel a été le théâtre d'inondations, conséquences d'orages relativement violents comme vous avez pu le constater en cette fin d'après-midi. Le problème est que lors de ces orages une accumulation d'eau se forme au milieu du Creux-du-Loup, suit ensuite le chemin et inonde fond de la Virgile-Rossel. Les résidents de cette rue en ont marre, même ras-le-bol, de nettoyer pelouse, route, maisons, garage, etc. Donc ma question est la suivante ; Est-ce que la commune peut se pencher sur ce problème ? Que l'on peut qualifier d'exceptionnel, même cela devient récurrent.

M. Philippe Augsburgers, maire, dit qu'il a constaté le problème de visu à plusieurs reprises. Il y a effectivement lieu de remédier à ce problème et de mener une étude dans les plus brefs délais pour solutionner ce problème. Il ajoute qu'après avoir rencontré les personnes concernées, il a tenu à s'excuser des désagréments.

17. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

18. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 21h20.

Le président signale que la prochaine séance est le 20 septembre 2021.

Il remercie les personnes qui se sont mobilisées pour la bonne tenue de la séance.

Au nom du Conseil général

Le Président : Le Secrétaire du procès-verbal :

Pierre-Alain Basso Hervé Gullotti

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 20 septembre 2021 à 19h30

à La Salle de La Marelle

Président : M. Basso Pierre-Alain, Groupe Débat

Secrétaire du
procès-verbal : M. Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invités : M. Olivier Chaix, bureau Integralia SA (dès 19h30)
M. Philippe Wastian, responsable du Service de l'électricité (dès 19h30)
M. Sacha Rieder, exploitant STEP (dès 19h30)

M. Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette quatrième séance de l'année 2021 en saluant les membres du Conseil général, la presse, le Conseil municipal. Le public n'est pas autorisé à participer. Le président salue en particulier la présence de M. Philippe Wastian, responsable administratif du Service de l'électricité, et M. Sacha Rieder, exploitant STEP, pour leur présence en vue du dossier relatif à la STEP de Tramelan. Il excuse M. Olivier Chaix, du bureau Integralia SA, qui nous rejoindra en cours de séance.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Buri Yves, PEV
M. Cuche Olivier, UDC
M. Dufaux Adrien, PS

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Constatant l'absence momentanée de M. Olivier Chaix en début de séance, qui doit présenter le projet de la STEP, le président propose de suivre l'ordre du jour tel que soumis et d'aborder le point 5 à l'ordre du jour dès que celui-ci sera arrivé en séance.

Le président soumet l'ordre du jour au vote, avec ce « point 5 volant »

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2021
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021

I. Décisions

5. Adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse, préavis du Conseil général au corps électoral

6. Intégration de la Maison de l'enfance « Les Lucioles », demande d'un crédit budgétaire global TTC de CHF 659'000.-, préavis du Conseil général au corps électoral
7. Piscine du Château, réaménagement de la buvette et de la terrasse, demande d'un crédit d'engagement global TTC de CHF 204'350.73
8. Passage à niveau du Genièvre, sécurisation, participation financière communale, demande d'un crédit d'engagement global TTC de CHF 150'000.-
9. Motion de M. Beat Geiser, PLR, intitulée « Composition des commissions permanentes ! »
10. Règlement concernant les émoluments, révision partielle
11. Règlement concernant les commissions permanentes, création d'une commission non permanente

II. Projets en cours du Conseil municipal

12. Informations

III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Passage à niveau des Frênes, assainissement et sécurisation, y compris frais d'entretien sur 25 ans, crédit d'engagement de CHF 168'281.25 TTC pour la participation de la commune, décompte final
19. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

Remarque : M. Mathieu Chaignat et M. Christophe Gagnebin, conseillers municipaux, arrivent en séance du Conseil général à 19h35. Le Conseil municipal est ainsi au complet pour assister à la séance.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021

M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat (Etablissement de l'ordre du jour du Conseil général, procédure)

M. Philippe Augsburger, maire : Le Conseil municipal ne voit pas d'objection à chercher le chemin d'une meilleure collaboration avec le bureau dans le cadre de la préparation de l'ordre du jour des séances du Conseil général. Il ne voit pas d'objection non plus à fournir une documentation préalable au bureau du Conseil général. Cela signifie pour les services communaux d'anticiper la préparation des dossiers dans le cadre de délais qui sont déjà très serrés pour la mise en place des dossiers destinés à être validés par le Conseil général. Jusqu'à présent, le bureau du Conseil général validait l'ordre du jour soumis par le Conseil municipal sans se prononcer sur le fond des dossiers. S'il souhaitait organiser les séances du Conseil général en tenant compte de la substance des dossiers, cela impliquerait une reconsidération de son cahier des tâches, eu égard au Règlement du Conseil général. L'outil de l'interpellation ne permet pas aux membres du Conseil général d'influer sur la pratique puisque celle-ci n'est pas contraignante. Par contre, pour savoir quelles sont les intentions exactes du bureau du Conseil général, le Conseil municipal propose la mise en place d'une séance de discussion.

Au nom du bureau du Conseil général, l'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat (Hôtel de Ville, l'après 13 juin 2021)

M. André Ducommun, CM : Le Conseil municipal a pris les décisions en dates du 9 avril 2019 et 16 février 2021 de privilégier la rénovation de l'Hôtel de Ville en lieu et place d'autres projets (Pont 20-21, Rue Haute, BCBE). Il souhaite donc garder l'administration dans l'Hôtel de Ville sans réunir les services administratifs et techniques. De plus et comme déjà mentionné dans le message au peuple pour la votation du 13 juin 2021, il n'y a actuellement pas à notre connaissance une parcelle pour une nouvelle construction avec un projet financièrement viable. Il est très utile de rappeler que la Promotion économique du Canton de Berne confirme que le PDE (Pôle de Développement Economique) Tramelan Les Lovières est un PDE A (PDE « Activités »). Selon la fiche C_04 du plan directeur cantonal, ce type de PDE est principalement dédié à la production industrielle et artisanale (« industrielle und gewerbliche Produktion »). Des critères plus précis concernant l'affectation ne sont pas définis dans le cadre du programme des PDE. L'implantation d'un bâtiment communal dans un PDE A n'est donc pas souhaitée du point de vue du programme des PDE. Selon le plan de quartier des Lovières en vigueur, la zone est destinée aux activités industrielles et artisanales relevant en principe de la haute technologie, de la technologie de pointe ou faisant appel à des moyens de production modernes. Des activités de service, de recherche et de formation sont également autorisées (art. 6). L'implantation d'un bâtiment communal n'est ainsi pas conforme au plan de quartier en vigueur. Afin de préserver l'Hôtel de Ville dans un état sécurisé et salubre, des travaux d'entretien courant devront être réalisés à court terme. On pense ici à la sécurisation du balcon, le remplacement de certaines fenêtres qui ne sont plus fonctionnelles (tant au niveau mécanique que thermique) et l'assainissement des WC. Par ailleurs, un bureau d'accueil réservé aux personnes à mobilité réduite sera créé à plein pied dans un local existant au Nord-Est de l'Hôtel de Ville.

L'interpellatrice se déclare « non satisfaite ».

M. Vital Gerber, Groupe Débat (Attribution des travaux publics)

M. André Ducommun, CM : La commune de Tramelan est soumise à la Loi sur les marchés publics. En règle générale et sauf exception, c'est le prix qui est déterminant quand les offres sont comparables à prestation égale avec des soumissions identiques à compléter pour les travaux les plus importants. Cela est valable pour l'attribution des mandats au sens du guide « Introduction aux marchés publics dans le canton de Berne », soit

- en procédure de gré à gré jusqu'à CHF 100'000.- pour les Fournitures, jusqu'à CHF 150'000.- pour les Services et jusqu'à CHF 300'000.- pour la Construction (gros œuvre) ;
- en procédure sur invitation jusqu'à CHF 250'000.- pour les Fournitures et Services et jusqu'à CHF 500'000.- pour la Construction (gros œuvre).

En procédure ouverte ou sélective et ce dès CHF 250'000.- pour les Fournitures et Services ou dès CHF 500'000.- pour la construction (gros œuvre), c'est le Conseil municipal qui est compétent pour valider le cahier des charges qui comprend entre autres les critères de pondération. Ce ne sera donc pas le prix qui sera nécessairement déterminant, mais d'autres critères d'aptitude et d'adjudication. L'ouverture des offres se déroule en fonction de la procédure à appliquer et à respecter. Le contrôle est effectué par le bureau technique qui a reçu le mandat dans un cadre professionnel et de confiance. Si la différence de prix est moindre avec une entreprise locale un peu plus haute dans son offre qu'une entreprise externe, la Commune de Tramelan peut objectivement la favoriser. Toutefois, dans le dossier en question, la différence était de 11 % et non de 1%, soit plus de CHF 35'000.-. C'est donc le consortium composé d'une société locale et de deux externes qui a obtenu le mandat au détriment du consortium composé de trois artisans locaux.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

I. DECISIONS

6. Intégration de la Maison de l'enfance « Les Lucioles », demande d'un crédit budgétaire global TTC de CHF 659'000.-, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole à Mme Karine Voumard, CM. Cette dernière déclare : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, je commencerai mon introduction par une phrase reprise de l'étude de James Heckman, Prix Nobel d'économie, et Ernst Fehr, Université de Zurich : Chaque franc investi dans la petite enfance en rapporte entre deux et sept. Parce que des tout petits qui ont bénéficié d'un accueil et d'une éducation de bonne qualité deviennent ensuite des jeunes puis des adultes en bonne santé, heureux et épanouis professionnellement. La vision budgétaire pour une crèche doit se projeter sur du long terme ; on ne peut pas analyser ça comme un commerce. Il faut viser loin car la rentrée d'argent due aux prestations se fait en fonction de différents critères que je ne détaillerai pas ce soir. Tout en gardant une gestion prudente et mesurée des finances, il ne s'agit pas de regarder ce qu'il va se passer demain ou après-demain, mais bien plus loin. C'est un investissement pour le futur du village. Ce sujet ne touche pas seulement la commune de Tramelan. Cette stratégie est soutenue par les partis politiques au niveau national. Mais aussi plus globalement car le développement de la prise en charge de la petite enfance entre dans le projet « Education 2030 » de l'Unesco et son agenda 2030. Aujourd'hui la dynamique familiale a changé. Il est nécessaire de permettre aux familles de concilier vie de famille et vie professionnelle. Tout ça ne fait que confirmer que c'est une responsabilité politique d'offrir un service public pour garantir une prise en charge de qualité dans la petite enfance. Il revient donc à la commune de Tramelan d'investir pour ses familles et plus précisément pour ses enfants, les citoyens de demain! J'ai reçu encore une question organisationnelle avant le début de la présente séance concernant la prise de décision de la commission d'Action sociale pour la crèche du fait du report des modifications de son cahier des charges dans le règlement des commissions. Je me suis renseignée et en relisant les articles 3 et 4 du Règlement de la crèche qui a été accepté par le Conseil général en séance du 19 avril 2021. Celui-ci stipule à l'article 3, alinéa 2 : « *Le Conseil municipal est l'autorité supérieure appelée à prendre toutes les décisions dans les domaines qui lui sont attribués ou qui ne sont pas attribués à un autre organe par le présent règlement.* ». Dans ce même règlement, la commission d'Action sociale est organe de surveillance de la crèche. Nous allons vérifier si nous devons encore prévoir un texte transitoire ou non jusqu'à l'acceptation du nouveau règlement des commissions et la précision des nouvelles tâches de l'action sociale concernant la crèche communale. Je vous remercie pour votre écoute et je reste disponible pour vos questions. ».

Le président remercie Mme Voumard, CM, de son intervention et rappelle que la votation sur cet objet est prévue le dimanche 28 novembre 2021.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes se déclarent favorables au projet. Le groupe PS par la voix de M. Cristian Hasler indique qu'il laisse la liberté de vote.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Frank Ramseyer, PS, lit la déclaration suivante : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Mes enfants ont pu bénéficier de la crèche Les Lucioles pendant quelques années. J'ai moi-même siégé au comité des Lucioles pendant ces années. Je ne peux que remercier les personnes qui ont tenu à bout de bras cette institution pendant ces longues années.

Un très grand merci. Cependant en me plongeant dans ce dossier, j'ai d'énormes craintes sur son avenir. En effet l'échéance est fixée au 1er janvier 2022. Nous sommes au mois de septembre 2021. Il reste 3 mois. La votation populaire est fixée au 28 novembre 2021, si mes calculs sont bons. En cas de refus de la population sur le crédit budgétaire de CHF 659'000.-, il ne va rester qu'un seul mois pour trouver une solution pour le maintien de la crèche. Par quel moyen ?? A ce jour aucun plan B. C'est un risque. Ce soir nous ne sommes que 34 à voter, mais le 28 novembre 2021, il y aura plus de monde à convaincre. Je ne sais pas quoi penser en ce moment. Ne serait-il pas judicieux de se concentrer sur les 3 prochains mois pour trouver une solution moins casse-cou et qui tient la route, soit par exemple en créant une société sous l'égide de la commune, comme Espace Défi. Ou alors aider une société privée qui veut créer une crèche avec l'apport de fond de la part de la commune de Tramelan ? Pourquoi n'a-t-on pas envisagé la question sur le modèle par exemple de la crèche de Saint-Imier ? Que va-t-on faire des employés qui seront engagés au 1er janvier 2022 si l'objet est refusé par le peuple ? Et pourtant je suis convaincu qu'il faut une crèche à Tramelan. Bref je suis indécis et même anxieux si votre projet ne passe pas le 28 novembre 2021. A vous de me convaincre, pendant la discussion, mais pour l'instant je ne peux pas me prononcer. Merci de votre attention. »

Mme Voumard, CM, indique qu'il existe un plan B. Le comité actuel de l'association fera la transition. La crèche restera privée mais il faudra trouver des membres bénévoles et motivés. Quant à une société anonyme en mains publiques, il n'y a pas vraiment d'exemple alentours. Cela signifierait une sécurité au niveau du personnel en amoindrissant les conditions salariales tout en ayant une mainmise communale. Cela ne semble pas très honnête. A Saint-Imier, la crèche est une fondation privée. La commune y envoie un membre comme représentant au comité.

M. Cristian Hasler, PS, est intervenu à plusieurs reprises depuis le mois d'avril. A juste titre selon lui puisque le dossier soumis correspond à l'idée qu'il s'en faisait à l'époque. Il aura un coût pour la commune pour des prestations qui resteront les mêmes en 2022 que lorsque la crèche était privée. M. Hasler rappelle son attachement profond à l'existence d'une crèche à Tramelan. Il qualifie « d'erreur stratégique » le rattachement de la crèche à l'activité communale comme proposé car la crèche a un fonctionnement qui diffère du service public en raison de la nécessité d'une adaptation au marché et d'une marge de manœuvre nécessaire en matière d'engagement et de licenciement du personnel. Le but est de pérenniser cette activité. A cette époque-là, on avait soumis l'idée d'appliquer un autre système économique. M. Hasler conteste l'intention de la Conseillère municipale car le Conseil municipal n'est pas en train de créer une crèche. Cette dernière existe déjà et elle fonctionne dans sa partie opérationnelle. Ce qui ne fonctionne pas, c'est la partie « gérantielle ». C'est le volet de la surveillance. Selon lui, on a déplacé le problème. Intégrer la crèche à la commune ne répond pas au fait que le comité actuel ne fonctionne pas. De plus, il faudra renforcer la commission d'Action sociale étant donné les nouvelles tâches. Cela alourdira son cahier des tâches. M. Hasler soutient plutôt une proposition initiale à savoir créer une commission ad hoc, composée également de spécialistes du domaine, un peu comme la commission des bâtiments publics, qui pourrait s'occuper de sa gestion. Aujourd'hui, il rejoint M. Ramseyer dans son analyse. M. Hasler n'est pas certain que la pérennité de la crèche sera garantie. Il s'appuie aussi sur la direction que prend la politique du canton qui souhaite rendre les crèches plus autonomes financièrement avec le système des bons de garde. Si aujourd'hui, une crèche privée s'installe à Tramelan, elle doit avoir le droit d'obtenir un financement communal à hauteur de 20 à 25 %. Cela risque d'être un problème financier. Il aimerait une réponse du Conseil municipal à ce sujet, à savoir si la commune devrait s'engager financièrement pour une crèche privée comme elle le fait pour Les Lucioles.

Mme Voumard, CM, estime qu'il y a beaucoup d'informations données par l'orateur qui sont erronées. Au niveau de la gestion de l'institution, rien ne changerait avec la nouvelle structure communale.

La directrice en place et le Conseil municipal endosseraient le rôle actuel du comité. La commission d'Action sociale contrôlera la crèche et déploiera les lignes stratégiques. Il n'y a pas de nécessité d'augmenter le nombre de séances. La directrice a toujours bien assumé ses tâches. Pour ce qui est de la participation communale à hauteur de 25 %, Mme Voumard indique que celle-ci n'existe pas. Les bons de garde sont des subventions en fonction des heures de travail et du salaire des parents. La part communale change en fonction de la situation des familles. Mme Voumard se réjouirait de l'arrivée d'une crèche privée. Elle regrette toutefois que si cela devait se passer, les porteurs d'une crèche privée ne se soient pas manifestés avant puisque le comité des Lucioles a annoncé à plusieurs reprises son désir d'arrêter son activité au 31 décembre 2021.

M. Hasler, PS, précise sa question. Il indique que les coûts de la crèche sont devisés à environ CHF 650'000.-, montant couvert à hauteur de CHF 120'000.- par la commune. Cela représente les 20 à 25 % évoqués plus haut. Ce montant sera-t-il garanti à d'autres éventuelles crèches intéressées à s'installer sur Tramelan ?

Mme Voumard, CM, se réfère au budget. On arrive à ces CHF 120'000.- en soustrayant des CHF 659'000.- les bons de garde, la part des parents, et la facturation des repas. Ces montants pourront fluctuer d'une année à l'autre en fonction du nombre des enfants. Ces dépenses sont reliées à des entrées des parents. Mme Voumard s'est renseignée auprès des crèches de Tavannes et Sonceboz, qui n'ont pas de fluctuation notoire.

M. Hasler, PS, estime ne pas voir eu de réponse à sa question.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, comprend la chose de la manière suivante. Ce déficit vient du fait que la crèche sera communale ! La commune ne devra pas financer une crèche privée. Cette dernière pourra jouer avec les bons de garde. La crèche privée devra se débrouiller ! M. Gerber remercie ensuite le comité des Lucioles et les instigateurs de la crèche pour le travail pionnier accompli. Il salue aussi la présente initiative. Il sursaute lorsqu'il entend l'argument du PS qui parle de marché quand on parle d'accueil d'enfants. Il s'agit bien d'un service public. M. Gerber pense que ce montant de CHF 117'000.- n'est pas grand-chose en finalité par rapport à l'offre proposée. C'est la commune même si cela coûte qui a le pouvoir de décision sur l'offre. Les employées seront gagnantes ; il faut valoriser ce travail. Les premiers bénéficiaires, ce sont les familles de Tramelan dont il est l'un des leurs. Il faut encourager cette transition pour favoriser ce passage dans le giron communal.

Mme Voumard, CM, remercie M. Gerber, qui partage les mêmes valeurs. Se référant à son discours d'introduction, elle se dit consciente que la transaction coûte quelque chose. Tout ce qui n'est pas mesurable, ce sont les rentrées engendrées. Mme Voumard rappelle par exemple l'existence de ces familles qui ont renoncé à s'installer à Tramelan parce qu'elles n'ont pas trouvé de place en crèche. Quand on parle de garantie financière, Mme Voumard ne se fait pas de souci. Il y a dix enfants sur la liste d'attente. Mme Voumard évoque également l'ambition de doubler les places de garde et un développement industriel sur Tramelan qui permettra de remplir la crèche.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, remarque que la pire à faire dans le marché libre, c'est la SA en mains publiques. C'est une distorsion totale du vrai marché libre. En fait, ce sont des sociétés qui sont dirigées de manière privée mais qui bénéficient de nos impôts. Quant à la question qu'il souhaite poser, M. Contesse, évoquant un scénario d'une baisse de fréquentation, se demande si la commune a la possibilité de licencier du personnel de crèche pour ne pas avoir un appareil administratif surdimensionné.

Mme Voumard, CM, ne peut augurer du futur. Expérience faite avec le Service social, les taux d'engagement dépendent du nombre de cas traités. Mme Voumard indique que l'on peut licencier dans le public.

M. Marc Sifringer, PS, rappelle à l'endroit de M. Vital Gerber que le PS a laissé la liberté de vote. Donc tous ses membres ont le droit de se prononcer et ne pensent pas tous de la même manière.

M. Gerber comprend la nuance et accepte la remarque.

Mme Myriam Tellenbach, PS, précise que ces coûts supplémentaires sont dus au passage de 42 heures à 40 heures. Et quant à l'avenir, la crèche va prendre de l'ampleur. Donc Mme Tellenbach ne se fait pas de soucis.

M. Hasler, PS, répond à M. Gerber au sujet de son approche économique. Qu'est-ce qui peut arriver si une crèche privée s'installe à Tramelan ? Le canton a certainement exigé que la partie publique de cette crèche que l'on finance soit simplement radiée. Parce qu'aujourd'hui on se retrouve avec une activité publique qui est financée en plus au-delà de la norme actuelle en vigueur définie par le canton. Cette norme, c'est le bon de garde qui a été harmonisé sur le plan cantonal et c'est à quoi toutes les crèches, privées ou publiques, ont droit. Aujourd'hui, avec un financement de CHF 120'000.-, on est en train d'injecter un deuxième financement public dans une activité déjà subventionnée. Si une crèche privée devait dénoncer la pratique et que la commune devait supprimer ce deuxième financement, celle-ci devrait exiger un financement de la part des parents d'une moyenne de 50 % supplémentaires. Son intervention vise donc dans le fond à assurer un financement pérenne de la crèche.

Mme Voumard, CM, explique qu'à Tavannes il y a deux crèches, une privée et une communale. Elle n'a pas entendu d'intervention du canton pour fermer la crèche communale.

M. Hasler, PS, invite Mme Voumard à se renseigner à Bienne. Le cas est déjà survenu.

M. Gerber, Groupe Débat, remercie M. Hasler des précisions. Il rappelle que le cas évoqué est le même que pour l'EJC.

M. Ramseyer, PS, n'est pas convaincu par les arguments déployés. Il regrette que les citoyens n'aient pas les explications qu'il a eues ce soir. Il a toujours des doutes mais espère que le projet passera la rampe.

Mme Voumard, CM, annonce la tenue d'une séance d'informations le 3 novembre prochain.

M. Hasler, PS, répond à M. Gerber que l'EJC est une obligation légale dès 10 élèves. La crèche n'est pas une obligation ; elle est une émanation de la commune de Tramelan.

Remarque : M. Olivier Chaix, du bureau Integralia SA, arrive en séance du Conseil général à 20h15.

Le président salue l'arrivée de M. Chaix.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote : préavis favorablement à l'intention du corps électoral l'intégration de la Maison de l'enfance « Les Lucioles », demande d'un crédit budgétaire global TTC de CHF 659'000.-.

Au vote, le Conseil général accepte par 28 voix favorables, 3 voix défavorables et 3 abstentions de préavis favorablement à l'intention du corps électoral la demande d'un crédit budgétaire global TTC de CHF 659'000.- en vue de l'intégration de la Maison de l'enfance « Les Lucioles ».

5. Adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole à M. Mathieu Chaignat, CM. Ce dernier déclare : « Monsieur le Président, Madame Monsieur, je laisserai la parole à M. Olivier Chaix du bureau Integralia, qui sera chargé dans quelques secondes de vous présenter les résultats des études du regroupement des STEP de Tramelan et Loveresse. Messieurs Rieder et Wastian, respectivement responsable de la STEP et directeur suppléant des Services techniques, sont également à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions. Ce projet est absolument vital pour Tramelan. Il est le fruit du travail de plusieurs années de réflexion. Il est suivi depuis deux ans maintenant par un COPIL réunissant tous les acteurs communaux et cantonaux concernés. Il est vital, car notre STEP est en fin de vie. Des montants très conséquents ont été mis au plan financier pour la rénover. Nous devrions aussi trouver une solution pour le traitement des micropolluants. Nous savons qu'à moyen terme, nous devons certainement traiter encore d'autres substances. Financièrement, nous sommes dans l'incapacité de réaliser ces projets sans faire exploser les taxes d'épuration. La solution qui vous est proposé ce soir est économiquement, techniquement et écologiquement la voie la plus appropriée. Politiquement, tous les signaux sont au vert, le COPIL a travaillé avec beaucoup de sérénité. Le SETE s'est prononcé favorablement le 16 septembre dernier sur la révision des statuts qui permettront notre adhésion. Les commissions des Services techniques, de l'environnement et des finances, sans oublier mes collègues du Conseil municipal, vous recommandent de donner un préavis positif au projet à l'intention du corps électoral. Une petite précision encore concernant le bulletin de vote. Nous proposons de reformuler la question qui est en italique de la manière suivante : Les citoyennes et citoyens qui acceptent l'octroi de ce crédit écriront OUI, celles et ceux qui le rejettent écriront NON. La nouvelle formule proposée : Les citoyennes et citoyens qui acceptent l'adhésion au SETE et l'octroi du crédit pour le raccordement de la STEP écriront OUI, celles et ceux qui le rejettent écriront NON ».

Le président précise que la votation populaire aura lieu le dimanche 28 novembre 2021.

M. Chaignat laisse ensuite la parole à M. Olivier Chaix, du bureau Integralia SA, dont la présentation est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe. Il rappelle la date de la votation au 28 novembre 2021.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet à l'intention du corps électoral.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, se demande qui à l'époque a pris la décision de créer une STEP à Tramelan à la fin des années 70 ? Y avait-il une raison politique du canton qui s'est ensuite redirigé sur une mutualisation de ces installations ?

M. Chaix explique que lorsque les STEP ont été créés, on n'était pas tout à fait au point. Le canton de Vaud a mis sur pied des quantités de petites STEP avant de les regrouper. Le canton de Berne a attendu un peu et entamé une régionalisation dans tout le Jura bernois, sauf à Tramelan. Tramelan est en haut d'un cours d'eau dans lequel affluaient des eaux parasites. On ne connaissait pas encore très bien l'influence des eaux épurées sur les cours d'eau. La compréhension s'est faite sur les 20 à 30 dernières années. On ignorait aussi à quel point les grandes STEP étaient moins onéreuses. C'est donc historique. Maintenant que la STEP de Tramelan arrive en fin de vie, le projet de regroupement arrive à point nommé.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote : préavis favorablement à l'intention du corps électoral l'adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité de préavis favorablement à l'intention du corps électoral l'adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse.

Remarque : M. Olivier Chaix et M. Philippe Wastian quittent la séance du Conseil général à 21h00 avec les remerciements du président.

7. Piscine du Château, réaménagement de la buvette et de la terrasse, demande d'un crédit d'engagement global TTC de CHF 204'350.73

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, déclare que le plan financier comprenait CHF 200'000.- à disposition de la commission des bâtiments publics. Sur ce montant, la remise en conformité du local de lavage représente un huitième. Le reste allait à la présente dépense. Ce projet a été longuement discuté. Une première mouture non retenue présentait un toit en « V ». Les nouveaux appels d'offre lancés ensuite ont permis d'avoir de nouvelles perspectives du toit, sur la partie Est et sur la partie Sud. Après de longues discussions, il s'est avéré que la proposition de faire totalement sur la partie Sud même que le montant arrive à 1.71 m sur la partie extrême était la meilleure puisque cela évitait d'avoir à l'intérieur de la buvette des poteaux de soutien supplémentaires pour les dispositions des clients et du tenancier. C'est sur la partie Est que les gens vont sortir et on arrivera à l'extrémité, environ à la hauteur de la place de pétanque où il n'y a pas énormément de gens qui sortent et cela sera signalé le moment voulu. Concernant les entrées, il n'y en aura pas du côté du restaurant. Tout le monde entrera par l'entrée principale. Les personnes qui n'iront à la buvette que pour manger n'auront pas l'obligation de payer l'entrée. Lors de la fermeture de la baignade, le tenancier va fermer les clôtures et ouvrir sa porte du côté Ouest de la buvette pour permettre aux clients d'aller aux toilettes créées à l'extérieur. Cela permettra de prolonger l'ouverture de la piscine. La Préfecture a autorisé une ouverture supplémentaire, sans être toutefois annuelle. Les propriétaires du camping ont été approchés. Ils n'ont pas d'intérêt à ouvrir ni un magasin ni un restaurant.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, relève qu'il y a une bonne alarme pour ceux qui boivent trop. Si on se cogne en partant, c'est qu'il faut rentrer à pied, lance-t-il sur le ton de la boutade. Par rapport à cette hauteur de 1.71 m, M. Contesse se demande si l'on ne peut pas simplement raccourcir l'avant-toit pour arriver à la hauteur d'un homme moyen, hors des contrées appenzelloises. Il est conscient des problèmes qui pourraient survenir notamment en termes d'étanchéité.

M. Ducommun pense que la solution proposée est envisageable. Il est prévu une prolongation de 4.5 m pour arriver à cette hauteur de 1.71 m pour avoir un maximum de place. Il insiste sur le fait que la sortie se fera surtout par l'Est. La commission dans son ensemble n'a pas jugé nécessaire de raccourcir cet angle.

M. Jan Muggli, PEV, croit se rappeler en tant que membre de la commission des bâtiments publics qu'avec la variante de ne pas prolonger la partie Est, on pouvait monter sans problème la toiture.

M. Ducommun, CM, indique que la partie Est ne sera plus touchée. La prolongation se fera sur la partie Sud.

M. Hasler, PS, se demande pourquoi on ne peut travailler simplement avec des parasols enterrés qui peuvent faire office de terrasse additionnelle ?

M. Ducommun, CM, répond que les parasols vont être installés dans la partie Est pour profiter d'une plus grande superficie sur gazon. La commission voulait profiter de ce gazon pour rester en terrasse en cas de mauvais temps.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, pense que la hauteur de 1.71 m bloque les activités si l'on réfléchit le tout dans un esprit de polyvalence.

M. Ducommun, CM, réfute, car la partie extérieure sera fermée le soir. Les activités vont se faire en dehors de la buvette.

M. Sébastien Wyss, PLR, demande comment est prévu l'accès à la piscine pour un véhicule lourd, pour éviter d'endommager le gazon puisque les pavés seront supprimés.

M. Ducommun, CM, indique que la barrière qui se trouve aujourd'hui en prolongation de la buvette sera déplacée dans la partie Ouest – Sud. Un bout de haie sera coupé.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, se rappelle qu'au début de la construction de la piscine, il y avait un chemin qui a été renforcé pour permettre le passage de véhicules lourds en cas de travaux sur les bassins. Elle recommande que cela reste.

M. Ducommun, CM, n'est pas informé de l'existence d'un tel chemin. Lors des travaux sur le grand bassin, un chemin provisoire a été aménagé depuis le camping.

M. Quentin Landry, UDC, aurait apprécié avoir des plans du projet.

M. Ducommun, CM, explique qu'il y a eu un « bug » car aucun plan n'a été mis dans le message. Mais certains groupes les ont réclamés.

Mme Tellenbach, PLR, s'interroge sur la pérennité de la haie.

M. Ducommun, CM, indique que la haie sera protégée par une barrière dans un premier temps, d'un mètre de haut, arborisée avec des essences régionales.

Mme Tellenbach, PLR, poursuit en évoquant le problème de la cuisine sous-dimensionnée. On permet à plus de clients de venir avec une capacité toutefois identique. Elle prône une étude plus globale pour avoir un outil plus performant.

M. Ducommun, CM, explique que l'installation est saisonnière. Il n'est pas possible de faire un agrandissement dans la partie Nord. On arrive dans le local technique de la piscine. L'idée de s'approcher du propriétaire du camping vient aussi d'un souci d'améliorer la prestation. En outre, l'investissement est conséquent par rapport aux rentrées financières de la buvette.

M. Blaise Bernard, PS, s'interroge sur l'ouverture plus tardive envisagée. Celle-ci ne provoquera-t-elle pas des oppositions par rapport au bruit ?

M. Ducommun, CM, dit que le Conseil municipal doit encore se décider sur les heures. C'est aussi une question de sécurité. Il ne faut pas qu'il y ait un problème avec la fréquentation inopportune des bassins. La haie permettra de son côté de gérer le bruit.

M. Contesse, Groupe Débat, estime que cette volonté d'ouvrir la buvette le soir est louable. Il remercie le Conseil municipal pour cette initiative. Quant au bruit, le quartier du camping est comme les autres. Il faut supporter certaines nuisances lorsque l'on habite près d'un restaurant.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote : octroyer un crédit d'engagement global TTC de CHF 204'350.73 destiné au réaménagement de la buvette et de la terrasse de la piscine du Château.

Au vote, le Conseil général accepte par 31 voix favorables et 3 abstentions d'octroyer un crédit d'engagement global TTC de CHF 204'350.73 destiné au réaménagement de la buvette et de la terrasse de la piscine du Château.

8. Passage à niveau du Genièvre, sécurisation, participation financière communale, demande d'un crédit d'engagement global TTC de CHF 150'000.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole au Conseil municipal.

Pour M. Christophe Gagnebin, CM, le projet s'inscrit dans la ligne de ce que le Conseil général a toujours voulu, à savoir favoriser les passages piétonniers transversaux. A sa connaissance, cela devrait être le dernier passage à être équipé de barrières sur le territoire de Tramelan.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote : octroyer un crédit d'engagement global TTC de CHF 150'000.- en guise de participation financière communale destiné à la sécurisation du passage à niveau du Genièvre.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité d'octroyer un crédit d'engagement global TTC de CHF 150'000.- en guise de participation financière communale destiné à la sécurisation du passage à niveau du Genièvre.

9. Motion de M. Beat Geiser, PLR, intitulée « Composition des commissions permanentes ! »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburgger, maire, se réfère au message et s'y tient.

Remarque : M. Sacha Rieder quitte la séance du Conseil général à 21h20.

Le président laisse ensuite M. Beat Geiser, PLR, s'exprimer. Celui-ci fait la déclaration suivante : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais remercier le Conseil municipal de traiter cette motion règlementairement lors de la séance suivant son dépôt et de reconnaître qu'il y a effectivement des incohérences dans la composition des commissions.

Dans son message, le Conseil municipal prétend que j'exige la révision du Règlement concernant les commissions permanentes. Il n'en est rien. La motion demande, je cite « à corriger les écarts que l'on peut constater entre le règlement et la composition des commissions ». Dans la suite du message, le Conseil municipal trouve, je cite encore « redondant de lancer des travaux de révision dudit règlement dans le sens de la motion en parallèle de la mise en place d'une commission non permanente du Conseil général ». Mais nous parlons ici de deux choses très différentes. Le but de la motion est de corriger sans délai la composition des commissions qui ne sont pas règlementaires. Je ne vois pas ce qui s'y oppose. En fait, le Conseil municipal nous propose deux sujets qui n'ont rien à voir entre eux afin de prendre le temps, dit-il, d'adapter le règlement aux aberrations que nous pouvons constater dans la composition des commissions. Ce n'est de mon point de vue clairement pas acceptable. Il est intéressant de constater que ce sont principalement les commissions nommés exclusivement par le Conseil municipal qui posent problème. Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, je suis déçu. Vous êtes les garants du respect des règlements. Dans votre message vous vous livrez à une manœuvre qui a pour but de mettre du doute dans les esprits. Alors que les dispositions à prendre pour répondre à la motion me paraissent plutôt mineures. Il ne s'agit pas de couper des têtes ni de mesures partisans mais bien de respecter les règlements en vigueur dans notre commune. Pour cette raison, je maintiens ma motion et refuse de la transformer en partie en postulat. Je vous rends attentif au fait que refuser cette motion équivaut à accepter que certaines commissions permanentes continuent de fonctionner de manière non règlementaire dans notre institution communale. Si cette situation est maintenue, cela entachera chaque décision prise par les commissionnaires jusqu'à la mise en conformité de ces commissions. Merci de votre attention ».

Le président indique que M. Geiser, PLR, maintient sa motion. Les groupes sont invités à se prononcer sur la proposition de M. Geiser, PLR.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Pour l'UDC, M. Quentin Landry indique que son groupe est favorable au projet.

Le groupe du PS par la voix de M. Frank Ramseyer indique rejeter la motion.

M. Olivier Gerber, Groupe Débat, annonce que son groupe refuse le texte.

M. Jan Muggli, PEV, indique que son groupe soutient le contenu de la motion.

Finalement, M. Mauro Fioritto, PLR, explique que son groupe soutient la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, se déclare favorable à la proposition du Conseil municipal. Pour lui, le diagnostic de M. Geiser est correct. Mais pour rappel, M. Gerber avait déposé une interpellation il y a deux ans concernant le renouvellement des membres des commissions et qu'une correction serait faite lors de la prochaine législature. Il n'est pas favorable à faire la police jusqu'à la fin de la législature. Il semble plus cohérent de confier ce travail de contrôle de l'application des règlements à la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote, à savoir accepter ou pas la motion Geiser, PLR.

Au vote, le Conseil général rejette par 14 voix favorables, 17 voix défavorables et 3 abstentions la motion.

10. Règlement concernant les émoluments, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle qu'il s'agit de combler deux lacunes dans ce règlement. Une précision pour la taxe de remplacement pour emplacement de stationnement, poursuit-il : ce n'est pas ici la possibilité qui est offerte de renoncer à la construction de places de stationnement en échange du montant de CHF 5'000.-. Le principe demeure : lorsqu'on construit un immeuble on doit prévoir des places de stationnement. Des dérogations sont possibles lorsque cela se justifie. Pour le reste, se référant à la rubrique 22 de l'annexe, il s'agit de facturer des frais réels liés au traitement de ces oppositions qui sont facturées, selon arrêt du Tribunal fédéral, sont à la charge du requérant sauf si l'opposition est téméraire.

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Tous les groupes se déclarent favorables au projet. Le Groupe Débat, par la voix de M. Wilfrid Geremia, annonce quant à lui qu'il n'acceptera la révision que si les modifications qu'il propose sont validées.

Le président propose ensuite de passer le règlement en revue, article après article. Il indique la procédure d'examen. Si un article n'est pas contesté, il est adopté. Si un article est contesté et que le Conseil général ne trouve pas de formulation satisfaisante ou doit vérifier l'application de la nouvelle disposition, une deuxième lecture sera nécessaire.

Article 28b (nouvel article) : adopté

Rubrique 22 de l'annexe : Le montant de CHF 50.- qui figure sur le projet de règlement sera biffé, précise M. Hervé Gullotti, chancelier, à une intervention de Mme Audrey Châtelain, PS.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, relève que son groupe s'est encoublé sur le « et / ou » formulation qui paraît porter à interprétation dans un règlement. Le Groupe Débat propose d'écrire simplement « émolument horaire ». Le groupe Débat estime en outre que le montant de CHF 1'800.- est « assez musclé ». A cet égard, il propose un plafond à CHF 500.-. La notion « d'opposition téméraire » a interpellé M. Contesse. Est-ce que cela signifie que l'intégralité des frais est facturée lorsque l'autorité supérieure estime que l'opposition est « téméraire » ?

M. Gagnebin, CM, répond par l'affirmative.

M. Contesse remet dès lors en question le montant de CHF 500.-. Il sollicite toutefois encore une explication au sujet du « et / ou ».

M. Gagnebin, CM, précise la démarche : le traitement d'une opposition peut requérir deux choses, soit du travail de la part de la Police des constructions, soit l'intervention d'une expertise externe à la commune. Les deux cas de figure peuvent se présenter, soit l'un, soit l'autre, soit les deux simultanément.

Mme Audrey Châtelain, PS, abonde dans le sens du conseiller municipal.

A la fin de la discussion, le président fait voter la modification de cette rubrique 22 : elle est acceptée à l'unanimité.

Le président rappelle que l'entrée en vigueur est fixée au 18 octobre 2021.

11. Règlement concernant les commissions permanentes, création d'une commission non permanente

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburgger, maire, insiste sur le fait que la balle est maintenant dans le camp du Conseil général. Il rappelle le contenu du message.

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Les rapporteurs de tous les groupes annoncent un préavis favorable au projet.

Le président propose ensuite de définir les éléments sur lesquels le Conseil général doit voter, à savoir le nom, les tâches, les compétences, l'organisation, la composition, le nombre de membres et la durée du mandat.

Nom : « Commission non permanente relative à la révision du règlement concernant les commissions permanentes » : adopté

Tâches : Révision partielle du règlement concernant les commissions permanentes : adopté

Compétences : M. Beat Geiser, PLR, souhaite qu'il soit fixé clairement que la commission non permanente a pour tâche d'élaborer un rapport mais surtout de proposer une révision du règlement.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, soutient la proposition de M. Geiser. Par ailleurs, il semble utile que la commission non permanente consulte un service juridique pour la conformité des dispositions modifiées.

Plusieurs voix dans la salle évoquent l'OACOT comme organe de contrôle.

M. Geiser, PLR, estime qu'il faudra soumettre les propositions de modifications à un juriste avant de déposer le dossier à l'OACOT. La commission non permanente pourra faire une demande de crédit au Conseil municipal en temps utile.

Le président s'enquiert de savoir s'il y a un article qui permet aux commissions non permanentes de demander un crédit au Conseil municipal.

M. Cristian Hasler, PS, soutient l'idée qu'il faut fixer à septembre 2022 le délai de remise des travaux pour permettre d'éventuelles corrections à la séance du Conseil général de novembre 2022 et une mise en vigueur en 2023. Il insiste encore sur le fait que c'est à l'OACOT de faire le travail d'expertise.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, constate que ces dernières années plusieurs règlements ont été retoqués après examen par l'OACOT. Il constate aussi que les dossiers déposés auprès de l'OACOT souffrent d'une certaine lenteur au niveau des examens par cet office. M. Contesse ne souhaite donc pas écarter la possibilité de faire appel à des juristes privés.

M. Frank Ramseyer, PS, souhaite couper court et précise que les employés de l'OACOT sont des juristes.

Le président résume la discussion à ce stade : il s'agit de présenter un rapport et un règlement révisé à l'échéance de septembre 2022, avec la possibilité à la commission non permanente de faire appel au Conseil municipal pour un crédit.

Organisation : la commission non permanente s'organise elle-même et fixe ses règles de fonctionnement.

Composition : à la demande du président, les groupes présentent leur représentant au sein de la commission non permanente :

Pour le PS, M. Vincent Vaucher
Pour le Groupe Débat, M. Vital Gerber
Pour le PEV, M. Werner Liechti
Pour le PLR, M. Beat Geiser
Pour l'UDC, M. Olivier Cuche

Pour les membres du Conseil municipal, M. Philippe Augsburger, maire, indique que l'exécutif doit encore se déterminer, dans l'attente de l'issue de la discussion.

Pour M. Beat Geiser et le PLR, il serait judicieux que le maire siège de manière permanente dans cette commission et que les différents conseillers municipaux participent en fonction des thématiques abordées.

M. Hasler, PS, abonde en disant que le Conseil municipal peut avoir deux voix « tournantes » dans la commission. Au Conseil municipal de décider qui est envoyé à la commission en fonction de la discussion.

Pour M. Philippe Augsburger, maire, il se peut que le maire soit remplacé par un autre conseiller municipal.

Corroborant ce que propose M. Geiser, M. Hasler, PS, dit qu'il faut laisser la liberté au Conseil municipal de déterminer quel conseiller le représentera en fonction de la thématique abordée par la commission.

M. Geiser, PLR, pense que la commission sera capable de s'organiser. Il rappelle l'article 64 du Règlement d'Organisation selon lequel c'est de la compétence du Conseil général d'édicter les règlements.

M. Frank Ramseyer, CM, propose d'instituer une commission de 5 membres avec la possibilité d'inviter un conseiller municipal selon la discussion. Le représentant de l'exécutif n'aura qu'une voix consultative.

Les membres du Conseil général approuvent cette dernière proposition à l'unanimité.

Nombre de membres : 5

Durée du mandat : fin septembre 2022

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote, à savoir d'instituer une commission non permanente en vue de la révision du Règlement concernant les commissions permanentes. Elle sera composée de 5 membres (représentants des groupes représentés au Conseil général), avec délai de remise des travaux à la séance du Conseil général de septembre 2022 pour une entrée en vigueur des modifications au 1^{er} janvier 2023.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la proposition susmentionnée.

II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

12. Informations

M. Philippe Augsburger, maire, déclare ce qui suit : « Les gens du voyage sont de retour. Au mois d'août déjà au Téléski, j'ai dû faire preuve de la plus grande fermeté pour les faire partir un jour après leur arrivée. Mais dès lundi passé, ils se sont à nouveau installés au bas du Cernil. Des séances avec la Police Cantonale nous font nous rendre compte qu'il est très difficile de les déloger... Des négociations ont eu lieu. Ils seront probablement là jusqu'à la fin du mois ! Autre chose, le courrier de sondage aux propriétaires d'immeubles pour déterminer leur intérêt pour un chauffage à distance est parti vendredi seulement. La difficulté était d'associer propriété et numéro de parcelle notamment. Autre chose encore, l'après-midi du personnel communal s'est déroulé à la piscine lundi passé avec un très grand succès à satisfaction de tous les participants. Et à l'instigation de l'HJB deux séances de vaccination ont eu lieu la semaine passée et ce lundi. Le deuxième vaccin est pour fin octobre. Les deux premières séances ont attiré chacune plus de 130 personnes. Ce qui m'incite à inviter celles et ceux qui ne sont pas vacciné(e)s à le faire ! Et maintenant pour finir : Comme vous le savez je m'investis sans compter pour la commune. Pas un jour de vacances depuis le début de l'année. Je n'attends pas qu'on me dresse une couronne de lauriers, mais tout comme je respecte chacune et chacun, je suis en droit d'attendre la réciprocité. Or, de façon sournoise, l'œil en coin et le sourire entendu, on propage des surnoms à mon égard. Je trouve cela mesquin et puéril alors que pour les critiques mon bureau est constamment ouvert. Si on pense ainsi m'affaiblir on me renforce dans ma volonté de continuer à travailler au service de la collectivité. Je vous remercie de votre attention. »

III. Divers

13. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

14. Motions – postulats

M. Thierry Gagnebin, PS, dépose la motion suivante intitulée « Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans » : « En date du 6 septembre dernier, le Grand Conseil bernois a décidé d'abaisser à 16 ans le droit de vote en matière cantonale, le droit d'éligibilité demeurant quant à lui fixé à 18 ans. Selon la majorité du Grand Conseil, les jeunes sont particulièrement concernés par les grands défis de notre époque, et notamment par les enjeux climatiques et environnementaux. Ce sont eux d'abord qui auront à assumer les conséquences des options et des choix faits aujourd'hui. La grève pour le climat est là pour témoigner de l'inquiétude croissante de la jeune génération. La possibilité de voter à partir de 16 ans fait par ailleurs directement écho à la formation politique reçue à l'école obligatoire, ce qui permet de motiver davantage les jeunes à exercer leurs droits politiques. Le droit de vote en matière cantonale et communale constitue une première étape pertinente sur le chemin de l'exercice plein et entier des droits civiques. De plus, la voix des jeunes s'en trouverait renforcée dans le contexte du vieillissement croissant de la population.

On rappellera enfin que le canton de Glaris a déjà franchi le pas, tandis qu'électrices et électeurs uranais statueront à ce sujet le 26 septembre prochain. Une deuxième lecture interviendra en novembre et l'objet sera probablement assorti d'un amendement constitutionnel qui impliquera sans doute une votation populaire. La présente motion entend cependant charger le Conseil municipal de préparer sans tarder les bases légales nécessaires à une introduction rapide du droit de vote à 16 ans sur le plan communal également, sous réserve des décisions prises par les organes cantonaux compétents. »

15. Interpellations

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante intitulée « Installation de toilettes sèches aux places de pique-nique » : « Les places de pique-nique de la commune, soit la place des Joux et la Place de Fontaine Rouge, sont des lieux de rencontre bien aménagés et appréciés qui attirent énormément de visiteurs. Inévitablement, les alentours de ces places de pique-nique sont devenus des toilettes géantes avec tous les désagréments que cela peut générer. Afin d'améliorer cette situation, il serait possible de mettre des toilettes à disposition des visiteurs. Outre le traditionnel ToiToi en plastique, il existe des cabines de toilette sèche (Kompotoi) en bois, fabriqués en Suisse avec du bois suisse, disponibles à la vente ou à la location. Les vidanges (toutes les 500 utilisations environ) peuvent être faites soit par le fournisseur, soit par le personnel communal. Cette dernière option demanderait la définition d'un lieu de compostage dédié. Est-ce que la commune pourrait d'installer une cabine de toilette vers chacune de ces places ? »



M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, et M. Vital Gerber, Groupe Débat, déposent l'interpellation suivante intitulée « Ouverture de l'EJC pendant les vacances scolaires ? » : « En séance du 28 janvier 2019, le Groupe Débat, par la voix de Pierre-Alain Basso, avait déposé une interpellation concernant l'ouverture de l'école à journée continue (EJC) durant les vacances scolaires : relayant une demande et un besoin exprimés par le Conseil des parents d'élèves, elle demandait si Tramelan envisageait d'offrir une telle prestation, et si oui, selon quel modèle. Dans sa réponse du 24 juin 2019, le Conseil municipal avait déclaré notamment, je cite : « Pour 2020, le canton a un projet de structure d'accueil pendant les vacances scolaires avec des exigences de la DIP et une participation financière des communes... C'est ce vers quoi nous allons nous orienter ». Entre temps, l'EJC elle-même est devenue municipale, ce dont nous nous réjouissons. Dès lors, qu'en est-il aujourd'hui de cette demande de prise en charge durant les vacances scolaires ? Le canton de Berne précise désormais quelles sont les lignes directrices et les subventions octroyées (cf. www.ers.be.ch/accueil-vacances). Dans la région, l'EJC du Syndicat scolaire du Bas de la Vallée, à Bévillard, propose p. ex. une ouverture sur inscription pendant une majeure partie des vacances scolaires (cf. ejc.bdvl.ch/infos-pratiques/). La commune de Tramelan pourrait-elle s'inspirer de ce modèle, et dans quel délai ? »



M. Vincent Vaucher, PS, dépose l'interpellation suivante intitulée « Pour une mise à disposition des résultats des votations et élections communales » : « On remarque que pour retrouver les résultats des votations ou élections, les administrations fédérale et cantonale proposent un accès relativement direct et assez simple à ces données via leur site internet respectif. Cela change au niveau communal et chaque commune ne propose pas le même service en termes d'accès à l'information. En effet si pour les communes voisines de Tavannes (www.tavannes.ch/votations-elections/) et Saint-Imier (www.saint-imier.ch/index.php/politique/resultats-votations-elections) l'accès est direct avec page dédiée, il n'en est pas de même pour la commune de Tramelan. La recherche sur le site internet de la commune peut parfois nous amener à la bonne information mais force est de constater que ce n'est ni facile ni performant. Le Parti socialiste pense qu'il serait judicieux de prendre exemple sur nos voisins et que notre commune propose le même type d'accès direct avec page dédiée sur le site de Tramelan.

Au vu de ce constat, il est demandé au Conseil municipal s'il est prévu une réaction à cet état de fait et si oui dans quel délai ? »

16. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, dépose la petite question suivante : « Nous avons pu tous observer la rénovation du toit de la salle de l'Est qui a été faite cette année. Ce bâtiment est grandement mis en valeur par cette nouvelle toiture qui lui redonne une nouvelle jeunesse. Lors de la validation du crédit d'engagement nécessaire à cette rénovation, il avait été évoqué qu'un concours d'idée serait lancé au sujet de l'affectation future de ce bâtiment. Où en est ce projet ? »

M. André Ducommun, CM, répond que les travaux sont en phase de finition. Le côté Est doit être verni et les montants des escaliers sablés. Une fois les travaux terminés, M. Ducommun prévoit l'organisation d'une conférence de presse durant laquelle l'idée du concours sera lancée.

Le président annonce que les membres du Conseil général ont une demi-heure pour traiter les petites questions. Il fixe à 22h47 le délai pour intervenir dans ce point à l'ordre du jour.



M. Blaise Bernard, PS, se fait le porte-parole de plusieurs riverains. Le haut de la Rue des Frênes qui donne sur la Virgile-Rossel est très étroit. Il passe entre deux maisons qui ont des portes qui donnent directement sur cette rue. Serait-il possible de sécuriser ces sorties, soit par un marquage, soit par un signal afin de limiter la vitesse des véhicules ou un sens unique.

M. Philippe Augsburger, maire, se propose d'aller constater sur place. Il juge que la pose d'un sens unique incite parfois les automobilistes à rouler plus vite.



M. Georges Juillard, UDC, fait la déclaration suivante : « Tramelan, une des plus grandes communes sylvicoles du Jura bernois, adhérente du Parc Chasseral, actionnaire de Valforêt, qui promeut le bois local et durable, d'où ma question : pourquoi la commune a-t-elle érigée une palissade plastique à l'Ecopoint de la Rue du Pont ? »

M. Philippe Augsburger, maire, indique que le Conseil municipal devra trouver réponse.



M. Quentin Landry, UDC, fait remarquer que le chemin blanc qui monte le long de la ligne de tir 300 mètres est régulièrement raviné par la pluie. Or, il existe, notamment sur les chemins similaires en Valais, des rigoles transversales pour évacuer l'eau. D'en créer à cet endroit à Tramelan permettrait de limiter les frais d'entretien dans ce secteur.

M. Pierre Sommer, CM, va étudier la chose et essayer de faire le nécessaire.



M. Pierre von Allmen, UDC, relève que la place de parc de la Loge de la Chaux est souvent occupée en fin de semaine par des vans et des 4x4 qui vont avec. Ce qui pose problème en cas de location de la Loge car si le locataire n'a pas pris les devants en bouclant la place quelques jours avant, il se trouve restreint dans ses places de stationnement.

Ne serait-il pas envisageable de poser des panneaux d'interdiction de parquage et du matériel tel que des cônes ou bande déroulable à disposition des locataires. Et pour être à la mode installer des horodateurs pour locataire de la Loge.

M. von Allmen profite de l'occasion pour s'inquiéter de la place de stationnement dédiée aux camions sur le parking de la Clef. En hiver, on ne voit pas cette place. Serait-il possible de mettre un panneau visible plutôt que du marquage ?

M. Philippe Augsburgger, maire, va tenir compte des remarques. Il annonce qu'il ne va pas retenir la proposition d'horodateurs pour éviter d'heurter les sensibilités.

17. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

18. Passage à niveau des Frênes, assainissement et sécurisation, y compris frais d'entretien sur 25 ans, crédit d'engagement de CHF 168'281.25 TTC pour la participation de la commune, décompte final

M. Christophe Gagnebin, CM, se réfère au message.

19. Divers

Mme Audrey Châtelain, PS, à titre personnel tient à féliciter sincèrement les organisateurs pour les 50 ans de la piscine qui a été un moment absolument convivial, hors de toutes les préoccupations que l'on vit en ce moment avec le Covid. Toutes les activités organisées avec beaucoup de réflexion pour que chacun passe un moment agréable. Ces activités ont été pensées pour que la journée soit appréciée de tout le monde. Le beau temps était aussi au rendez-vous. Mme Châtelain félicite le service des sports, le personnel qui a participé à cette magnifique journée qui restera dans les mémoires de chacun.

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 22h20.

Le président signale que la dernière séance du Conseil général en 2021 est prévue le 15 novembre 2021. Il ignore encore le lieu de la rencontre.

Il remercie finalement les personnes qui se sont mobilisées pour la bonne tenue de la séance.

Au nom du Conseil général

Le Président : Le Secrétaire du procès-verbal :

Pierre-Alain Basso Hervé Gullotti

Annexes :

Présentation du bureau Integralia SA

Motion de M. Thierry Gagnebin, PS

Interpellations de Mme Nathalie Vaucher, Groupe Débat

Interpellations de M. Vincent Vaucher, PS

Interpellations de M. Vital Gerber, Groupe Débat, et de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat

Petite question de Mme Nathalie Vaucher, Groupe Débat

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021 à 19h30

à La Salle de La Marelle

Président : M. Basso Pierre-Alain, Groupe Débat

Secrétaire du
procès-verbal : Mme Lorrie Houlmann, vice-chancelière municipale

Invité : M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances (dès 19h30)

M. Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette cinquième et dernière séance de l'année 2021 en saluant les membres du Conseil général, la presse, le Conseil municipal. Le président salue en particulier la présence de M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances, venu présenter le budget 2022.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 32 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Beat Geiser, PLR
M. Elvis Lehmann, PLR
M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat
M. Orlando Loureiro, Groupe Débat

Non-excuse :

M. Dufaux Adrien, PS

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021 et du 20 septembre 2021
5. Réponses aux petites questions déposées en séance du 20 septembre 2021

I. Décisions

6. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2022
7. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans »
8. Nomination du bureau pour l'année 2022

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Informations

III. Divers

10. Résolutions
11. Motions – postulats
12. Interpellations
13. Petites questions
14. Correspondance au Conseil général
15. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021 et du 20 septembre 2021

M. François Roquier, Groupe Débat (Plantation d'une haie vive indigène entre piscine et bungalows)

M. Pierre Sommer, CM : Le Conseil municipal est favorable à la proposition. Afin d'entreprendre les premières démarches, un appel d'offre respectant la plantation de haie vive indigène a d'ores et déjà été lancé et entrepris. Le montant du projet ne demandera pas à être inscrit au plan d'investissement, il sera par conséquent ajouté au budget 2023 tout comme son élaboration. La répartition des coûts sera envisagée en temps voulu.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

M. Vital Gerber, Groupe Débat, et M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat (Ouverture de l'EJC durant les vacances scolaires)

Mme Carine Bassin, CM : Toutes les informations ci-dessous partent du postulat que l'offre proposée répondrait aux critères cantonaux permettant de bénéficier des subventions. L'accueil durant les vacances scolaires ne représente pas une simple ouverture de l'EJC durant les vacances. Cette offre doit avoir sa propre identité (elle peut être prise en charge par l'école à journée continue ou déléguée par le biais d'un contrat de prestation entre la commune et un tiers) dans les activités proposées, les horaires d'ouverture, l'encadrement, la gestion administrative et la participation financière des trois partenaires que sont le canton, la commune et les parents. L'accueil durant les vacances scolaires doit non seulement permettre aux parents de poursuivre de manière sereine leur activité professionnelle mais doit avant tout permettre à l'enfant de pouvoir profiter du temps de repos et de coupure d'avec le milieu scolaire. Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir offrir des activités diversifiées, en adéquation avec les besoins et l'âge des enfants accueillis. Les locaux de l'EJC actuels peuvent s'y prêter (quelques aménagements seraient bienvenus, tel qu'un lieu de repos-sieste pour les plus jeunes). Le canton recommande de prendre en charge les enfants pour des journées complètes. Pour permettre aux écoliers de se reposer, les horaires d'ouverture ou le temps de présence devraient être limités. L'encadrement doit être fait par aux moins 50% de personnel bénéficiant d'une formation pédagogique. Le coefficient d'encadrement est d'une personne pour 8 enfants, 5 en cas d'excursion. La direction doit également être assumée par une personne ayant une formation pédagogique. Le personnel éducatif peut être celui de l'école à journée continue mais peut également être composé de personnes ne travaillant que pour l'accueil durant les vacances scolaires. Les deux variantes sont utilisées dans les diverses communes de la région. La gestion administrative (inscription, facturation, demande de subvention...) doit être à la charge de la commune. La commune est l'organe de surveillance. Le canton subventionne un montant de 30.- par jour et par enfant, pour autant que la part de la commune soit au moins égale. Les coûts réels sont d'environ 120.- par jour et par enfant, repas inclus. Dans ce cas de figure, la part des

parents est de 60.- par jour. En fonction du nombre d'enfants inscrits le montant quotidien peut varier en fonction des frais fixes. Les communes ont la liberté de fixer les tarifs (contrairement au modèle EJC qui doit respecter le tarif social), soit un forfait, soit un tarif en fonction du revenu des parents et prendre en charge la différence. La participation minimale de la commune est donc d'environ 25%. La part des parents devant, si possible, être attractive, la participation communale devrait être bien supérieure, en fonction du choix et du modèle de tarif appliqué (L'estimation a été faite avec l'outil de budget proposé par le canton). La mise en œuvre d'une telle structure demande une étude approfondie des besoins, des stratégies financières qui doivent être viables et budgétisées, des changements ou des créations de règlements et une augmentation des ressources humaines, pour la commune qui devra s'acquitter de tâches administratives supplémentaires et pour le personnel éducatif. Mais également un volet pédagogique et un programme d'activités en lien avec les besoins et l'âge des enfants ou adolescents. Le bien-être et les besoins des enfants doivent rester la priorité dans cette éventuelle mise en œuvre. Il ne s'agit pas simplement de permettre aux parents d'aller travailler. Certains enfants passent déjà plus de 25 heures par semaine à l'école à journée continue (arrivent à 6h30 et repartent à 18h00, 4 jours par semaine et le vendredi à 17h30) et ce sera certainement les mêmes qui seraient présents durant les vacances. Pour le développement des enfants, leur bien-être, leur capacité à recommencer l'école dans de bonnes dispositions, il est nécessaire qu'une coupure soit faite. Limiter l'accueil durant les vacances à la « simple » ouverture de l'EJC n'est pas suffisant, il faut se donner les moyens d'apporter les conditions, les activités et l'encadrement nécessaire à chaque enfant pour que les vacances soient bénéfiques. En conclusion, le Conseil municipal propose que l'EJC renseigne les parents qui en auraient besoin sur l'offre de camps de vacances, mieux adaptés au rythme des enfants, avec des activités et un changement de cadre qui permette à l'enfant de se ressourcer pendant ces périodes importantes pour son développement.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

M. Vincent Vaucher, PS (Elections – votations sur le site internet communal)

M. Philippe Augsburger, maire : Une nouvelle page a été introduite sur le site de la commune de Tramelan, sous la rubrique Politique. Les procès-verbaux de chaque votation et les résultats des élections communales y seront dorénavant listés.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

5. Réponses aux petites questions déposées en séance du 20 septembre 2021

M. Blaise Bernard, PS (Carrefour Rue des Frênes – Virgile-Rossel)

M. Philippe Augsburger, maire : Après une rencontre sur place avec le propriétaire concerné, l'interpellateur et une petite délégation communale, il est convenu d'un marquage au sol. Les autres options, sens unique, borne et gendarme couché inversé sont abandonnées. Le marquage se fera au printemps 2022.

L'auteur de la petite question se déclare « satisfait ».

M. Georges Juillard, UDC (Pose d'une palissade plastique à l'Eco-point de la Rue du Pont)

M. Mathieu Chaignat, CM : La palissade en question a plusieurs fois été réparée suite à des déprédations et l'usure du temps. Elle est située le long d'une route et mise à rude épreuve en hiver. Malheureusement, dernièrement, une personne a tenté de mettre le feu à ladite palissade. Il a été décidé de la remplacer. Différentes possibilités ont été discutées avec l'entreprise Rollog de Tavannes. Le choix s'est porté sur une palissade en matière plastique recyclé à base de PET. En fonction de la vision avec laquelle nous regardons les choses, nous pouvons en effet regretter que le bois n'ait pas été retenu. Si on change cette focale, nous pouvons aussi voir le côté positif du choix du matériau, comme un clin d'œil, puisque

l'Eco-point récupère justement le PET.

M. Chagnat ajoute que la remarque est pertinente et pourrait inciter les services à travailler avec le nouveau magasin de Valforêt.

L'auteur de la petite question se déclare « partiellement satisfait ».

M. Quentin Landry, UDC (Chemin blanc au stand de tir)

M. Pierre Sommer, CM : Le chemin blanc qui monte aux cibles est interdit à la circulation. Il a été réparé sans grand frais par les Travaux Publics il y a quelques années avec de la chaille livrée par Claude Steiner. La réfection de ce chemin sera englobée dans le projet d'amélioration foncière intégrale en cours d'élaboration.

M. Sommer précise que le Chemin de la ciblerie a été refait après l'assainissement du bâtiment par l'entreprise Vuille. Il indique avoir eu connaissance de cet élément après l'élaboration de la réponse.

L'auteur de la petite question se déclare « partiellement satisfait ».

M. Pierre von Allmen, UDC (Questions de stationnement)

M. Philippe Augsburger, maire : En ce qui concerne le parcage à la loge, il est difficile de prendre des dispositions. Tout au plus constater que le matériel militaire entreposé là, devrait bientôt disparaître. D'autres mesures seraient disproportionnées. Il s'agit d'une pesée d'intérêts. Nous n'avons pas, à ce jour, eu de réclamation. Pour ce qu'il en est du parcage des camions sur la place de la Clef, le marquage est suffisant. Un signal au milieu de la place est inconcevable.

L'auteur de la petite question se déclare « non satisfait ».

I. DECISIONS

6. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2022

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Compte tenu des circonstances, le budget a été établi une fois de plus, prudemment, trop prudemment diront certains. Il n'empêche que, le déficit est au plus bas par rapport aux années précédentes. La commission des Finances et le Conseil municipal ont préavisé favorablement ce budget ».

Le président passe ensuite la parole aux groupes.

Tous les groupes préavisent favorablement le budget 2022, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur, M. Chappuis.

Le président passe ensuite le document en revue, chapitre par chapitre.

Page 20, « Investissements »

M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'interroge sur le parent pauvre du budget communal, à savoir la culture. Il demande si celui-ci est suffisant en regard à d'autres communes voisines par exemple. N'y aurait-il pas lieu de l'adapter par la suite ?

Mme Carine Bassin, CM, répond que le budget alloué est suffisant. Elle relève qu'une grande part est attribuée à l'Ecole de Musique du Jura bernois, lieu culturel et très important pour la jeunesse. En termes d'autres investissements, il est toujours possible de faire mieux. Elle relève que dans la plupart des communes avoisinantes, le budget culturel est en dessous du nôtre.

Page 25. « Compte de résultats »

M. Vital Gerber, Groupe Débat, constate que le budget de Sports et Loisirs est important. Il précise ne pas mettre les budgets culturels et sports en opposition, deux domaines importants pour la commune. Il demande si une possibilité existe d'augmenter les revenus relatifs aux Infrastructures de la patinoire et piscine.

M. Philippe Augsburger, CM, répond qu'il est difficile d'adapter les revenus, cela commencerait par l'augmentation des tarifs d'abonnements et entrées, ce qui serait contre-productif socialement parlant. De plus, il ajoute que cela apporterait une rentrée infime de ce que représente le budget des sports.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le budget 2022, sous réserve du référendum facultatif, présentant un excédent de charges de CHF 279'500.-, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.30 ‰ de la valeur officielle.

Avant de passer au point suivant, le président remercie M. Chappuis pour la réalisation de ce budget.

7. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Je me réfère une fois de plus au message. Le Conseil municipal a statué sur le contenu de ladite motion en séance du 28 septembre. Nous recommandons au Conseil général de suivre ces conclusions. Le règlement communal sur les élections et les votations aux urnes renvoie à la législation cantonale ».

Le président cède la parole au motionnaire, M. Thierry Gagnebin.

M. Thierry Gagnebin, PS, indique avoir pris connaissance de la législation en vigueur et se rallie à la proposition du Conseil municipal. Il incite ce dernier à mettre en œuvre en temps voulu le droit de vote et d'élection à 16 ans.

Le président laisse ensuite s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Hormis le PLR qui s'abstient en raison de l'article 2 du règlement communal à ce sujet, tous les groupes acceptent la motion.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote. Il précise que le Conseil général votera simultanément sur le contenu de la motion et son classement.

Au vote, le Conseil général accepte par 27 voix favorables et 5 abstentions l'adoption de la motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans » et le classement.

8. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2022

Le président remercie le bureau 2021 pour sa bonne collaboration. Se référant aux propositions présentées par les groupes, le Conseil général procède à l'élection des membres de son bureau pour l'année 2022, le président séparément, les autres membres du bureau en bloc, dont le résultat est le suivant :

- M. Georges Juillard, UDC, est nommé en qualité de président, à l'unanimité.
- M. Pascal Mercier, PS, est nommé en qualité de 1^{er} vice-président, à l'unanimité
- Mme Myriam Tellenbach, PLR, est nommée en qualité de 2^e vice-président, à l'unanimité
- M. Marc Nussbaumer, PS, est nommé en qualité de secrétaire, à l'unanimité.
- M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, est nommé en qualité de secrétaire adjoint, à l'unanimité.
- M. Thierry Gagnebin, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.
- M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.

II. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

9. Informations

M. André Ducommun, CM, annonce ce qui suit « Pour faire suite au courrier du 5 novembre dernier de la Préfecture du Jura bernois, le Conseil municipal a accepté d'accueillir, sur son territoire, les Secours Routiers (sauvetage de personnes lors d'accidents du degré A et du degré B) et sauvetage avec grands moyens aériens. Cela signifie que, dans un avenir proche, le Service de Défense de Tramelan interviendra en tant que « Centre de renfort, d'intervention et de secours » sur le territoire de l'ancien district de Moutier mais sans la commune de Moutier »

M. André Ducommun, CM, informe d'autre part que du retard a été pris dans les travaux de finition de la Halle du Pont 21. La mise à terre du paratonnerre a été terminée ce jour. Le Conseil municipal va désigner un jury extérieur à la commune pour le concours d'idée quant à la future réaffectation du bâtiment.

Mme Carine Bassin, CM, donne les informations suivantes : « A l'école secondaire, un nouveau responsable du SMI (spécialiste média et informatique) est en fonction depuis le début de l'année scolaire. Afin de répondre aux exigences du canton, plusieurs améliorations techniques devront être faites. Malgré une somme figurant au plan financier, il est plus que probable que tout ne sera pas réalisé cette année civile. Avec la pandémie, les ordinateurs portables ne sont plus disponibles en « grande quantité ». Dans le même domaine, afin d'assurer la sécurité informatique notamment, une réflexion globale tant communale que pour les écoles devrait être menée prochainement.

Toujours au niveau des écoles, une révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2020) prévoit le transfert de la logopédie et de la psychomotricité. Actuellement ces prestations sont fournies par le secteur privé et dès le 1^{er} août 2022 elles seront affectées à l'enseignement spécialisé de l'école obligatoire.

Pour faire suite à la question de Monsieur François Roquier du 28 juin dernier, je suis reconnaissante de vous annoncer que Madame Déborah Kläy a repris la responsabilité des patrouilleurs scolaires. Je tiens à la remercier ».

M. Pierre Sommer, CM, déclare que le bureau Sigeom de Sonceboz a été mandaté par le Conseil municipal pour l'élaboration de l'avant-projet d'amélioration foncière intégrale.

III. Divers

10. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

11. Motions – postulats

M. Vital Gerber, Group Débat, dépose la motion suivante intitulée « Accueil durant les vacances scolaires : pour de véritables mesures » : « Dans sa réponse à notre interpellation, le Conseil municipal estime que la mise en place d'une offre d'accueil pour les enfants durant les vacances scolaires « demande une étude approfondie des besoins, des stratégies financières, des changements ou des créations de règlements et (d') une augmentation des ressources humaines. »

Nous demandons donc par voie de motion :

- que soit entreprise une étude approfondie sur l'accueil durant les vacances scolaires
- que cette étude débouche sur une véritable proposition de structures d'accueil, qui soient conformes aux lignes directrices du canton et viables autant pour la commune que pour les parents concernés. »

12. Interpellations

M. Thierry Gagnebin, PS, dépose l'interpellation suivante intitulée « Pour des transports publics dans le Jura bernois et à Bienne » : « Depuis plusieurs mois, la presse régionale se fait l'écho du ras-le-bol des usagers des transports publics dans le Jura bernois et à Bienne. En cause, les annulations et retards de trains fréquents des CFF qui mettent les nerfs des usagers à rude épreuve, eux qui arrivent ainsi souvent en retard à leur travail ou dans leur lieu de formation. Les manquements des CFF impactent également l'ensemble des prestataires de transports publics du Jura bernois qui ne peuvent garantir toutes les correspondances. Si jusqu'ici on pouvait se soucier du matériel roulant vieillissant et peu pratique utilisé par les CFF pour la desserte du Jura bernois, le non-respect des prestations par l'ancienne régie fédérale ne peut être tolérée plus longtemps.

La fraction socialiste demande ainsi au Conseil municipal d'intervenir auprès des autorités régionales et cantonales afin qu'elles interviennent avec la plus grande fermeté auprès des CFF, ceci afin de connaître les causes des dysfonctionnements, la stratégie prévue par les CFF pour remédier à ses manquements et dans quel délai.

Ce n'est qu'avec une offre de qualité, une augmentation des fréquences sur les lignes que l'on arrivera peu à peu à transférer le transport individuel vers les transports publics et aller ainsi dans le sens d'une réduction des émissions de CO₂. La situation actuelle des transports publics dans notre région n'est, à ce titre pas tolérable. »



M. Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante intitulée « Suite à l'annonce du CJB, quel soutien à la culture par la commune » : Le 11 octobre dernier, le Conseil du Jura bernois (CJB) annonçait qu'il allait désormais devoir restreindre ses subventions culturelles. Il en appelait aux communes du Jura bernois pour qu'elles assument leurs responsabilités et augmentent, à l'avenir, leur part de subvention ; le CJB a ainsi souligné l'importance d'une scène culturelle dynamique et innovante.

Considérant que les acteurs et actrices culturel/les jouent un rôle déterminant pour la vie de la collectivité et le rayonnement de la région, et que ces acteurs dépendent souvent de soutiens publics pour pouvoir assumer ce rôle, nous aimerions savoir :

- Dans quelle mesure la décision du CJB peut-elle affecter les acteur/trices concerné/es (institutions ou projets) sur la commune de Tramelan ?
- Comment le Conseil municipal prévoit-il d'assurer le subventionnement culturel des demandes qui lui seront adressées ? Quelles mesures prévoit-il de mettre en place ?



13. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, dépose la petite question suivante : « Les problèmes sur la ligne CFF Bienne-La-Chaux-de-Fonds et Bienne-Malleray prennent des proportions préoccupantes et inacceptables, avec des changements, retards et suppressions de trains incessants (JdJ 4, 5 et 13.11.2021, RJB 8.11.2021). Les municipalités de Bienne et de Saint-Imier ont fait savoir qu'elles allaient faire entendre leurs revendications auprès des CFF et qu'elles cherchaient une alliance plus large pour ce faire. La commune de Tramelan est largement concernée. Notamment pour ses nombreux élèves et pendulaires utilisant quotidiennement la ligne Tavannes-Sonceboz-Bienne : un réseau de transports publics efficaces est essentiel à notre village. Notre question : la municipalité de Tramelan peut-elle se joindre à celles de Bienne et de Saint-Imier pour défendre les intérêts de la région dans ce dossier ? »

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que les dysfonctionnements sur les lignes 225 et 226 sont connus du Conseil municipal. Plusieurs habitants ont déjà fait part de leurs doléances, raison pour laquelle, au mois d'octobre déjà le Conseil municipal est intervenu auprès des CFF dont les difficultés impactent la ligne régionale 237 Tavannes-Tramelan-Le Noirmont. Une réponse au courrier a été reçue récemment. La réponse n'est pas satisfaisante et les problèmes subsistent, quelques éléments cités sont le matériel insuffisant, personnel en quantité insuffisante et de lourdes erreurs de management commises par les CFF. Le Conseil municipal est disposé à s'associer à toutes les démarches nécessaires pour améliorer la situation. Une séance est d'ores et déjà prévue en janvier avec la CRT 1.



14. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

15. Divers

M. Pierre-Alain Basso, Président, annonce que dans le cadre de la journée du bilinguisme, une partie du bureau du Conseil général se rendra le 30 novembre 2021 du côté de Berne.

Le président donne connaissance des dates des séances ordinaires du Conseil général en 2022 :

- lundi 28 février 2022
- lundi 25 avril 2022
- lundi 27 juin 2022
- lundi 26 septembre 2022
- lundi 21 novembre 2022

Le lieu de la première séance reste inconnu.

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 20h20.

Il remercie finalement les personnes qui se sont mobilisées pour la bonne tenue de la séance. Il leur souhaite également de belles fêtes de fin d'années.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Pierre-Alain Basso Lorrie Houlmann

